



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi.

Ministère du Travail, du Dialogue social  
et des Relations avec les Institutions

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

**Direction des Statistiques du Travail et des Études**



# Rapport annuel des statistiques du travail 2021

Juillet 2022



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi.

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

**Direction des Statistiques du Travail et des Etudes**

# Rapport annuel des statistiques du travail 2021

## À PROPOS DE LA PUBLICATION

1. Ce rapport est accessible sur le site-web du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ([www.travail.gouv.sn](http://www.travail.gouv.sn)) et sur celui de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale ([www.dgtss.gouv.sn](http://www.dgtss.gouv.sn)).
2. Toute information complémentaire sur les données de ce rapport peut être obtenue auprès de la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE) – au 2ème étage de l'édifice abritant le siège du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, sur l'avenue Birago Diop - Téléphone (221) 33.821.77.66 / Fax (221) 33.822.08.66, Dakar, SENEGAL

**Adresse email : [statravaldste@gmail.com](mailto:statravaldste@gmail.com)**

***Toute reproduction entière ou partielle de ce document devra porter la mention suivante :  
SENEGAL, Rapport annuel des Statistiques du Travail 2021, DSTE.***

## REMERCIEMENTS

Le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions remercie tous les acteurs qui se sont investis dans la production du présent rapport.

Il tient à saluer le travail réalisé à cet effet par les :

- Inspections du travail et de la Sécurité sociale des différents ressorts qui, par leurs activités et les rapports mensuels y afférents contribuent grandement à la régulation du marché du travail ;
- Comités techniques et de relecture mobilisés pour les besoins de l'exploitation des données et de la conduite des travaux jusqu'au terme du processus d'élaboration du rapport annuel ;
- différentes institutions associées à la préparation de ce rapport, notamment la Caisse de Sécurité sociale et l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.

## PILOTAGE TECHNIQUE

**Directeur technique** : **M. Karim CISSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur Général du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS)

**Coordination technique** : **M. Dominique Gaston DIOUSSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE)

### Equipes régionales de suivi :

1. IRTSS Dakar : **M. Seydina DIAGNE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
2. ITSS-ZFI Dakar : **M. Abdou Aziz BDIANE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
3. IDTSS Rufisque : **Mme Rosalie D. Diop BASSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
4. IRTSS Diourbel : **Mme Aïssatou Ndiaye DIOP**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
5. IRTSS Kaffrine : **M. Mamadou BA**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
6. IRTSS Kaolack : **M. Enie Joel COLY**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
7. IRTSS Kédougou : **M. Mamadou MBENGUE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
8. IRTSS Kolda : **M. Pape Babacar SY**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
9. IRTSS Matam : **M. Mamadou LO**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
10. IRTSS Saint-Louis : **M. Babacar MBODJ**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
11. IRTSS Sédhiou : **M. Sansouna DIALLO**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
12. IRTSS Tambacounda : **M. Mohamed PAM**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
13. IRTSS Louga : **M. Ahmadou DIALLO**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
14. IRTSS Thiès : **M. Tène GAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
15. IRTSS Fatick : **Mme Bousso Guèye FAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
16. IRTSS Ziguinchor : **M. Malick NDOUR**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale

**COMITE TECHNIQUE : Traitement et Analyse des données** : **M. Dominique Gaston DIOUSSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE)

: **M. Mamadou DIACK**, IPRES

: **Mme Seynabou THIAM**, Ingénieur Statisticienne, Chef de la Division des Statistiques du Travail et de l'Emploi, DSTE

: **M. Mor BEYE**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DRTOP

	: <b>M. Toumané DIAKHATE</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Chef de la Division des IPM, DPS
	: <b>M. Alassane NIANG</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Chef de la Division des Etudes, DSTE
	: <b>M. Cheikh Bou Mamadou GUEYE</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DGTSS
	: <b>M. Arona Lamine MBAYE</b> , Ingénieur informaticien, Coordonnateur de la cellule informatique, DSTE
	: <b>M. Malang SAGNA</b> , Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DSTE
	: <b>M. Ousmane WAGUE</b> , Ingénieur informaticien, DSTE
	: <b>M. Mouhamadou SOW</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DGTSS
	: <b>M. Ibrahima LO</b> , Ingénieur informaticien, DSTE
	: <b>M. El hadji Baffa SY</b> , Ingénieur informaticien, DSTE
	: <b>M. Djibo Khady KA</b> , Ingénieur informaticien, DSTE
	: <b>M. Mamadou Diallo MBAO</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, IRTSS Dakar
	: <b>M. Tidiane BA</b> , Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, IDTSS Rufisque
<b>Comité de lecture du Rapport</b>	: <b>M. Karim CISE</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS)
	: <b>M. Dominique Gaston DIOUSSE</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE)
	: <b>Mme Seynabou THIAM</b> , Statisticienne, Chef de la Division des Statistiques du Travail et de l'Emploi, DSTE
	: <b>M. Alassane NIANG</b> , Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Chef de de la Division des Etudes, DSTE
	: <b>M. Ibrahima LO</b> , Ingénieur informaticien, DSTE
<b>Secrétariat &amp; Appui</b>	: <b>Mme Maty THIAM DIAGNE</b> , Secrétaire, DSTE
	: <b>Mme Aïssatou Gassama DIAKHATE</b> , Secrétaire, DGTSS
	: <b>M. Massamba Sène MBAYE</b> , Chauffeur, DSTE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>1</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 : Situation des déclarations d'établissement et de l'emploi</b>	<b>5</b>
1.1. Déclarations d'établissement reçues en 2021	5
1.1.1. Établissements ouverts et emplois générés en 2021	8
1.1.2. Établissements fermés et emplois perdus en 2021	16
1.1.3. Changements et transferts d'établissements en 2021	20
1.1.4. Variations sur le marché du travail	21
1.2. Contrats de travail enregistrés en 2021	22
<b>Chapitre 2 : Garantie des droits</b>	<b>31</b>
2.1. Activités de contrôle des établissements	31
2.2. Activités de consultations	46
2.3. Actes administratifs délivrés	49
2.4. Travailleurs Immatriculés	50
<b>Chapitre 3 : Dialogue social et gestion des relations professionnelles</b>	<b>53</b>
3.1. Élection de délégués du personnel	53
3.2. Conflits individuels de travail en 2021	54
3.2.1. Situation d'ensemble	54
3.2.2. Transactions financières résultant des conflits réglés	58
3.2.3. Conflits individuels transmis au tribunal	60
3.3. Conflits collectifs en 2021	61
3.4. Départs négociés et protocoles d'accord	65
3.5. Demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel	66
3.6. Licenciement	68
<b>Chapitre 4 : Protection sociale</b>	<b>71</b>
4.1. Amélioration de l'offre de santé au travail	71
4.2. Accidents du Travail et Maladies professionnelles en 2021	74
4.2.1. Précisions conceptuelles méthodologiques et qualité des données	74
4.2.2. Situation des AT/MP déclarés en 2021	74
4.2.3. Caractéristiques du travailleur	75
4.2.4. Niveau de gravité des accidents de travail	80
4.2.5. Nature des lésions provoquées par les accidents de travail	81
<b>CONCLUSION</b>	<b>87</b>

# LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u>	: Répartition des déclarations d'établissements par ITSS et selon l'objet	6	<u>Tableau 24</u>	: Répartition des manquements constatés selon l'ITSS et la nature du manquement	41
<u>Tableau 2</u>	: Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon l'objet	10	<u>Tableau 25</u>	: Répartition des manquements et des cas régularisés selon l'ITSS	44
<u>Tableau 3</u>	: Répartition des établissements ouverts et des emplois générés par ITSS	9	<u>Tableau 26</u>	: Répartition des manquements constatés et des cas régularisés selon la nature du manquement	45
<u>Tableau 4</u>	: Répartition des établissements ouverts et des emplois générés par branche d'activité économique	10	<u>Tableau 27</u>	: Répartition par objet, des consultations, selon la qualité du demandeur et le type	46
<u>Tableau 5</u>	: Répartition des établissements ouverts par ITSS selon le statut juridique (% en ligne)	12	<u>Tableau 28</u>	: Répartition par ITSS, des consultations, selon le type et la qualité du demandeur	48
<u>Tableau 6</u>	: Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissements par ITSS et selon le statut juridique	13	<u>Tableau 29</u>	: Répartition par ITSS des actes administratifs délivrés selon leur nature	49
<u>Tableau 7</u>	: Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissements par ITSS et selon la branche d'activité	15	<u>Tableau 30</u>	: Répartition des travailleurs immatriculés par ITSS	50
<u>Tableau 8</u>	: Répartition des établissements fermés et des emplois perdus selon l'objet	16	<u>Tableau 31</u>	: Répartition par ITSS des élections de délégués du personnel et du nombre de délégués élus selon le sexe	53
<u>Tableau 9</u>	: Répartition des établissements fermés et des emplois perdus par branche d'activité	18	<u>Tableau 32</u>	: Répartition par sexe, des travailleurs concernés par les conflits individuels, selon l'ITSS	54
<u>Tableau 10</u>	: Récapitulatif des variations sur le marché du travail par ITSS	21	<u>Tableau 33</u>	: Répartition des conflits individuels de travail par ITSS selon la suite	55
<u>Tableau 11</u>	: Répartition par type, des contrats de travail, selon le sexe	22	<u>Tableau 34</u>	: Répartition des conflits individuels de travail par branche d'activités selon la Suite	57
<u>Tableau 12</u>	: Répartition par ITSS, des contrats de travail, selon le type de contrat et le sexe	25	<u>Tableau 35</u>	: Répartition par ITSS des transactions financières résultant des conflits individuels de travail réglés selon le sexe	59
<u>Tableau 13</u>	: Répartition des contrats de travail par type, selon la branche d'activité	26	<u>Tableau 36</u>	: Répartition des conflits individuels de travail transmis au tribunal, par ITSS et selon le motif	60
<u>Tableau 14</u>	: Répartition des contrats de stage par ITSS et selon le Type	27	<u>Tableau 37</u>	: Répartition des conflits collectifs selon le motif et la suite	62
<u>Tableau 15</u>	: Répartition des contrats de stage par branche d'activité selon le type	28	<u>Tableau 38</u>	: Répartition des conflits collectifs selon la branche d'activités et la suite	63
<u>Tableau 16</u>	: Répartition des contrats de travail de travailleurs déplacés par type selon le sexe	29	<u>Tableau 39</u>	: Répartition par ITSS des travailleurs concernés par les ruptures à l'amiable et des montants des transactions résultant des protocoles d'accord	64
<u>Tableau 17</u>	: Répartition des contrats de travail de travailleurs déplacés selon l'activité et le lieu de provenance	30	<u>Tableau 40</u>	: Répartition par motif des demandes de licenciement de délégués du personnel selon l'ITSS	66
<u>Tableau 18</u>	: Répartition par ITSS du personnel de contrôle	31	<u>Tableau 41</u>	: Répartition des demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel par suite et selon le motif	66
<u>Tableau 19</u>	: Répartition des contrôles par branche d'activité et par ITSS	33	<u>Tableau 42</u>	: Répartition des demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel par suite selon l'inspection	67
<u>Tableau 20</u>	: Répartition des mesures prises suite aux contrôles d'établissements par ITSS	35	<u>Tableau 43</u>	: Répartition des licenciements déclarés par motif selon l'inspection	68
<u>Tableau 21</u>	: Répartition par branches d'activité, des mesures prises suite aux contrôles d'établissements	36	<u>Tableau 44</u>	: Répartition, par branche d'activité, des licenciements selon le motif	69
<u>Tableau 22</u>	: Répartition par ITSS des travailleurs concernés par les contrôles d'établissements	38	<u>Tableau 45</u>	: Répartition des CHST selon l'ITSS	71
<u>Tableau 23</u>	: Répartition par branche d'activité des travailleurs concernés par les contrôles d'établissements	39	<u>Tableau 46</u>	: Répartition selon le statut du nombre d'IPM agréées en 2021 et les effectifs des participants	72
			<u>Tableau 47</u>	: Répartition des effectifs selon le service offert et la région lors des activités de lutte contre le SIDA en milieu de travail en 2021	73



<b>Tableau 48</b>	: Situation des accidents du travail et des maladies professionnelles déclarés par agence	74
<b>Tableau 49</b>	: Répartition des accidents du Travail par âge selon le statut et le sexe du travailleur	76
<b>Tableau 50</b>	: Répartition par agence des accidents du travail déclaré selon l'agent matériel (en colonne)	77
<b>Tableau 51</b>	: Répartition par sexe des accidents du travail déclaré selon l'agence et le niveau de gravité	80
<b>Tableau 52</b>	: Répartition par sexe des accidents du travail selon la nature de la lésion et la branche d'activité de l'établissement	81
<b>Tableau 53</b>	: Répartition par sexe des accidents du travail selon le siège de la lésion et la branche d'activité de l'établissement	84

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1</b>	: Répartition des déclarations d'établissement selon l'objet	5
<b>Graphique 2</b>	: Répartition des établissements ouverts et des emplois générés par ITSS	8
<b>Graphique 3</b>	: Répartition des établissements fermés et emplois perdus par ITSS	17
<b>Graphique 4</b>	: Répartition des établissements fermés et des emplois perdus selon le statut juridique	19
<b>Graphique 5</b>	: Répartition des établissements ayant subi un changement et de leurs emplois consolidés selon la nature du changement	20
<b>Graphique 6</b>	: Répartition des emplois générés et des emplois perdus par ITSS	21
<b>Graphique 7</b>	: Répartition par type de contrat de travail visé par les ITSS	23
<b>Graphique 8</b>	: Répartition des contrats de travail par ITSS et selon le sexe	24
<b>Graphique 9</b>	: Répartition des contrôles par ITSS	34
<b>Graphique 10</b>	: Répartition des consultations selon le type et la qualité du demandeur	47
<b>Graphique 11</b>	: Répartition par ITSS des consultations selon le type	48
<b>Graphique 12</b>	: Répartition par genre des travailleurs concernés par les conflits individuels selon la suite	56
<b>Graphique 13</b>	: Répartition des conflits collectifs par ITSS selon la suite	64

## SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<b>ASS</b>	: Association (statut juridique)
<b>AT/MP</b>	: Accident du Travail / Maladie Professionnelle
<b>CDD</b>	: Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	: Contrat à durée indéterminée
<b>CITI 4</b>	: Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique Révision 4
<b>CSS</b>	: Caisse de Sécurité sociale
<b>CT</b>	: Collectivités territoriales (statut juridique)
<b>DASMO</b>	: Déclaration annuelle de la situation de la main-d'œuvre
<b>DGTSS</b>	: Direction générale du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>DPS</b>	: Direction de la Protection sociale
<b>DRI</b>	: Direction des Relations avec les Institutions
<b>DRTOP</b>	: Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles
<b>DSTE</b>	: Direction des Statistiques du Travail et des Études
<b>EI</b>	: Entreprise individuelle
<b>EP</b>	: Établissement Public (statut juridique)
<b>EPI</b>	: Équipement de protection individuelle
<b>EPC</b>	: Équipement de protection collective
<b>F</b>	: Femme (Féminin)
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>GIE</b>	: Groupement d'intérêt économique (statut juridique)
<b>H</b>	: Homme
<b>IDTSS</b>	: Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>IPM</b>	: Institution de prévoyance maladie
<b>IPP</b>	: Incapacité physique permanente ou partielle
<b>IRTSS</b>	: Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>ITSS</b>	: Inspection du Travail et de la Sécurité sociale
<b>M</b>	: Masculin
<b>MTDSRI</b>	: Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions
<b>NR</b>	: Non renseigné
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>PV</b>	: Procès-verbal
<b>SA</b>	: Société anonyme (statut juridique)
<b>SARL</b>	: Société à responsabilité limitée (statut juridique)

<b>SAS</b>	: Société par action simplifiée (statut juridique)
<b>SAU</b>	: Société anonyme unipersonnelle (statut juridique)
<b>SCI</b>	: Société civile immobilière (statut juridique)
<b>SIDA</b>	: Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>SUARL</b>	: Société unipersonnelle à responsabilité limitée (statut juridique)
<b>RAS</b>	: Rien à signaler
<b>VIH</b>	: Virus de l'immunodéficience humaine
<b>ZFID</b>	: Zone franche industrielle de Dakar

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente édition s'articule autour de quatre points que sont :

- la situation des déclarations d'établissements et de l'emploi ;
- la garantie des droits ;
- le Dialogue social et la gestion des Relations professionnelles ;
- la Protection sociale.

Au titre de la situation des déclarations d'établissements et de l'emploi, le rapport renseigne 2027 déclarations d'établissements (DE) reçues par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS) en 2021. Une distribution de ces DE, renseigne 83,87% d'ouvertures d'établissements, 6,91% de fermetures, 4,91% de réouvertures, 3,75% de cessations d'activité, 0,49% de changement d'employeurs ou de raison sociale, 0,44% de changement de statut juridique, 0,25% de transfert, 0,10% de changement d'activité. La répartition de ces déclarations d'établissements indique une prédominance de l'ITSS de Dakar avec 43,46% du total, de Thiès 13,86% du total, de Diourbel 10,11% et de Saint-Louis 7,55%.

Analysé en fonction de la forme juridique, il est relevé beaucoup plus d'ouvertures d'entreprises individuelles (46,78%), de SARL (22,58%), de SURL/SUARL (10,98%) et de GIE (5,55%).

Des établissements ouverts et rouverts ont aussi résulté 8211 emplois essentiellement relevés à Dakar 32,27%, Thiès 17,68% et à Diourbel 15,28%. Les branches d'activité « Commerce de gros et de détails, réparation de véhicules automobiles et de motocycle » (30,48% des établissements ouverts 25,02 des emplois générés), la « Construction » (13,89% des établissements ouverts et 20,64% des emplois générés) et les « Activités de fabrication » (11,93% des établissements ouverts et 12,23% des emplois générés) ont plus été des niches d'emplois en 2021. S'agissant de la forme juridique, les choix, en matière d'établissement, ont plus été portés sur les « Entreprises individuelles », 29,35%, les « SARL », 23,77%, les « SA » 17,59% et les SURL/SUARL 10,62%.

Outre ces statistiques, le rapport indique également 216 fermetures d'établissements ayant occasionné 1146 emplois perdus. Les établissements fermés sont plus notés dans les branches « Commerce de gros et de détails, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (32,87%), « Construction » (10,65%) et des « Activités de fabrication » (10,65%) mais également dans les Inspections régionales du Travail e de la Sécurité sociale (IRTSS) de Dakar (25,93%), Thiès (16,67%), Saint-Louis (13,89%). S'agissant des emplois perdus ils sont d'une part essentiellement relevés dans le « Commerce de gros et de détails, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (23,65%), l' « Éducation » (12,57%) et les « Activités extractives » (12,30%) et d'autre part à Thiès (34,29%), Dakar (24,17%) et Saint-Louis (11,69%).

En fonction du statut juridique, le présent rapport renseigne plus de fermetures d'Entreprises individuelles 39,62%, de SARL 16,23% et de SAS/SASU (12,39%).

Le récapitulatif des variations sur le marché du travail par ITSS fait ressortir, en outre, des soldes positifs tant en termes d'établissements qu'en termes d'emplois générés. Ce solde est de 1569 en ce qui concerne les établissements et 7065 s'agissant des emplois.



Par ailleurs, relativement aux contrats de travail, le présent rapport renseigne 69 866 contrats de travail, dont 52,83% de CDD, 25,58% de CDI, 6,17% de contrats de travail saisonniers, 5,81% de contrats de stage, 5,67% de contrats de travail temporaire et 3,93% de contrats de travail d'apprentissage. Vu sous l'angle du genre, il est relevé 72,27% de contrats de travail conclus avec les hommes contre 27,73% avec les femmes. La distribution de ces contrats selon l'ITSS révèle des proportions plus accrues à Dakar (56,98%), à Saint-Louis (7,79%) et à Ziguinchor (5,30%). En termes de branches d'activités, les contrats notés en 2021 sont plus conclus dans le « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » (40,74%), la « Construction » (14,10%) et les « Activités de fabrication » (10,89%).

S'agissant des contrats de stage, il est relevé 93,39% de contrats de stage d'adaptation, 2,64% de contrats de stage pré embauche, 3,70% de contrats de stage d'incubation et 0,27% de contrats de stage de requalification. Ces contrats de stage sont essentiellement relevés à Dakar 67,37%, Saint-Louis (5,85%) et Rufisque (3,05%).

L'offre de stage est en outre beaucoup plus importante dans le « Commerce de gros et de détails, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » (53,94%), les « Activités financières et d'assurances » (10,90%) et les « Activités de fabrication » (7,94%).

Par ailleurs, il est dénombré 1302 contrats de travail de travailleurs déplacés dont 68,13% de CDD et 31,87% de CDI. En outre, 94,16% de ces contrats sont conclus avec des hommes contre 5,84% pour les femmes. En fonction de la zone de provenance, il est relevé 52,23% de contrats conclus avec des travailleurs ressortissants de l'Europe, 28,03% conclus avec les ressortissants de l'Afrique et 14,21% conclus avec les ressortissants de l'Asie. Rapportés à la branche d'activité, ces contrats sont essentiellement notés dans la « Construction » (35,71%), dans la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » (14,75%) et les « Activités de fabrication » (10,06%).

Au chapitre de la Garantie des droits, le présent rapport indique 2918 établissements contrôlés par 42 inspecteurs et 57 contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale. Ces contrôles ont été plus exercés dans les établissements s'activant dans le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (34,06%), les « Activités de fabrication » (13,98%) et les « Activités d'hébergement et de restauration » (9,97%). Les ITSS de Thiès (459 unités), Saint-Louis (354) et Louga (350 unités) ont le plus effectué de contrôles en 2021. De manière globale, les contrôles exercés en 2021 ont abouti à 1223 convocations, 1021 observations orales, 465 lettres d'observations, 118 cas d'absence de mesures, 61 mises en demeure, 4 PV d'infraction, 1 fermeture de chantier et 25 suites non renseignés. Ils ont aussi permis de toucher 55 500 travailleurs.

Les principaux manquements notés au terme des contrôles ont trait à la non affiliation des travailleurs à une IPM, l'absence de déclaration d'établissement, la non affiliation des travailleurs à l'IPRES, l'absence de registre des paiements ou bulletins et la non affiliation des travailleurs à la Caisse de Sécurité sociale.

Toutefois, des régularisations ont été notées surtout concernant l'absence de déclaration d'établissement, l'absence de déclaration de mouvement du travailleur, la non affiliation des travailleurs à l'IPRES, et l'absence de registre des paiements ou bulletins.

Par ailleurs, 13 323 consultations des ITSS ont été notées dont 98,16% orales et 1,84 écrites. La répartition de ces consultations selon le type de requérant indique :

- 35,22% émanant des employeurs ;
- 63,21% émanant des travailleurs ;
- 1,57% émanant d'autres requérants.

En fonction de l'objet de la demande, il est noté une prédominance des demandes portant sur les « salaires et accessoires du salaire » (17,51%), les « contrats de travail et classification » (16,83%) et sur les « ruptures de contrats » (15,40%).

En outre les consultations sont majoritairement relevées à Dakar (28,99%), Kolda (12,41%) et Saint-Louis (11,84%).

En 2021, Les ITSS ont également délivré 6097 attestations de non travail (soit 66,62%), 1388 attestations de régularité (soit, 15,17%), 1209 attestations de service (soit, 13,76%), 408 attestations de chômage (soit, 4,46%). Les ITSS de Dakar (avec 24,18% des actes délivrés), de Thiès (avec 17,92% des actes délivrés) et de Louga (avec 9,46% des actes délivrés) se sont beaucoup plus illustrées en matière d'actes délivrés.

En outre, 11 998 travailleurs ont été immatriculés en 2021. Cette immatriculation est plus le fait des IRTSS de Dakar (45,10%), de Thiès (18,24%) et de Diourbel (8,23%).

Au titre du Dialogue social et la gestion des Relations professionnelles, le présent rapport renseigne 344 élections ayant permis la désignation de 1640 délégués du personnel. L'essentiel de ces élections est noté à l'IRTSS de Dakar (66,57%), de Thiès (11,63%) et de Saint-Louis (4,67%).

Relativement aux conflits individuels de travail, le présent rapport renseigne 837 procès-verbaux (PV) de conciliation (soit 50,58% du total) impliquant 1217 travailleurs, 52 PV de conciliation partielle avec 60 travailleurs concernés (soit 2,49% de l'ensemble) et 668 PV de non conciliation concernant 1129 travailleurs (soit 46,92% de l'ensemble). Il importe aussi de relever que ces conflits, de manière globale, concernent 2406 travailleurs dont 81,17% d'hommes et 18,83% de femmes. Les conflits sont, en outre, beaucoup plus marqués dans le « Commerce de gros et de détails, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » (avec 37,49% des PV), les « Activités de services administratifs et d'appui » (avec 9,00% des PV) et les « Boulangeries » (8,10% des PV). Le règlement total ou partiel des conflits par les ITSS a permis aux requérants de percevoir 421 672 467 francs CFA. Ce montant est largement porté par les ITSS de Dakar (avec 239 084 684 francs CFA), de Thiès (78 761 785 francs CFA) et de Rufisque (35 680 341 de francs CFA).

Par ailleurs, 656 conflits ont été transmis au tribunal dont notamment 61,1% par l'ITSS de Dakar, 20,6% par l'IRTSS de Thiès et 5% par l'ITSS de Rufisque. Ces conflits transmis au tribunal sont plus motivés par l'absence de l'employeur après plusieurs convocations (34,1%), la contestation des chefs de réclamations par le travailleur (16,8%) et le désaccord sur les sommes à payer (13,4%).

En plus des conflits individuels, 85 conflits collectifs ont été gérés par Les ITSS en 2021. L'analyse en fonction de la suite indique 70,59% de conflits collectifs réglés et 29,41% de conflits collectifs non réglés. Vu sous l'angle des ITSS, les conflits sont plus accrues à Dakar (35 réglés et 11 non réglés), Kédougou (10 réglés et 1 non réglé) et Thiès (6 non réglés et 5 réglés). L'objet des conflits collectifs porte beaucoup plus sur les « salaires et accessoires de salaires » (22,35%), sur les motifs économiques (12,94%), le Dialogue social (9,41%) et la régularisation de la situation administrative (9,41%). Relativement

aux branches d'activités, les conflits sont plus notés dans les « Activités de fabrication » (20,0%), l'Éducation (15,3%), les « Activités de services administratifs et d'appui », (12,9%).

Toujours par rapport au Dialogue social, le rapport fait également état de 73 demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel dont 71,23% refusées et 28,77% acceptées. Un pourcentage de 67,1% de ces conflits se justifie par des motifs disciplinaires, 31,5% par des motifs non disciplinaires et 1,4% par des motifs non précisés. Les ITSS de Dakar (avec 64,38% des conflits collectifs), de Thiès (avec 10,96% des conflits collectifs) et de Saint-Louis (avec 8,22% des conflits collectifs) concentrent l'essentiel des conflits collectifs.

Concernant les ruptures à l'amiable encadrées et ou enregistrées par les ITSS, il est ressorti un montant global de 8 615 865 688 francs CFA au profit de 1347 travailleurs ce qui dénote d'une moyenne par travailleur de 6 396 337 francs CFA.

L'IRTSS de Dakar à elle seule totalise 84,96% du montant global.

Par ailleurs, il a été enregistré 432 licenciements dont 37,73% pour motifs disciplinaires, 51,85% pour motifs non disciplinaires et 10,41% pour motifs non précisés. Les licenciements sont majoritairement enregistrés 44,44% à Thiès et à Dakar 30,32%. Ils ont été plus effectués par des établissements relevant de « L'agriculture, sylviculture et pêche » (29,16%), du « Commerce de gros et de détails, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (19,44%) et des « Activités d'hébergement et de restauration » (7,17%).

Enfin, au Titre de la Protection sociale, la présente édition renseigne 56 Comités d'Hygiène et de Sécurité du Travail (CHST) dont notamment 38,4% à Dakar, 10,5% à Saint-Louis et 8,8% à Tambacounda.

En outre, il est dénombré 1320 déclarations d'Accidents du travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP) dont 627 AT acceptés et 686 AT en instruction mais aussi 1 MP acceptée et 6 en instruction. Ces AT/MP ont plus touché les hommes (90,75%) que les femmes (9,31%). Ces AT/MP n'ont pas été d'une certaine gravité en ce sens que 99,84% d'entre eux sont sans IPP.

Toutefois, il est relevé 0,07% d'accidents avec IPP et 0,07% d'accidents mortels.

Les IRTSS de Dakar avec 55,15%, de Richard Toll avec 15,15% et de Thiès avec 11,81% concentrent l'essentiel des déclarations d'AT/MP. Les victimes de ces accidents sont plus notées du côté des permanents (49,09%) mais aussi chez les travailleurs des tranches d'âge de 36 ans à 40 ans (18,48%) et de 31 ans à 35 ans (16,13%).

Les « emplace.travail surf.circulat » avec 32, 50% et les « objets en cours de manutention » avec 22,88% de l'ensemble sont les principaux agents matériaux à la base des AT déclarés en 2021.

En outre, les AT ont plus occasionné de « fracture » (25,53%), de « plaies coupures et piqûres » (24,54%) et de « traumatisme » (14,77%) surtout chez les travailleurs exerçant des « Activités de fabrication » (41,36%), le « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » (11,74%) et la « Construction » (8,78%).

Enfin, il importe de noter que les AT enregistrés en 2021 ont plus touché les mains (25,61%), les membres inférieurs (pieds exceptés) (19,09%) et les pieds (16,21%) des victimes.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le traitement de l'information concernant le travail amène, directement ou indirectement à manipuler des données sur l'emploi. Dans de nombreux cas, il en va de même de l'exploitation de statistiques relatives aux entreprises.

En effet, les questions d'entreprise/établissement, de travail et d'emploi sont intimement liées.

Aussi, le rapport annuel des statistiques du travail, revient sur ces différentes questions à la faveur de l'analyse des données concernant les activités de l'Administration du travail. Il s'agit principalement des activités des ITSS et, dans une moindre mesure, de celles d'autres services de l'Administration du travail ou d'institutions partenaires relevant du secteur « Travail et Sécurité sociale »

A titre de rappel, la mission de l'Administration du travail inclut :

- la préparation de la législation en matière de travail, de Sécurité sociale, de sécurité et santé au travail et de main-d'œuvre ;
- le contrôle de l'application des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur ;
- l'accompagnement et le conseil des acteurs employeurs et travailleurs.

Le traitement de ces informations permet d'appréhender les conditions et le niveau de l'application de la loi, les effets induits par la mise en œuvre de la réglementation, les évolutions par rapport à une période de référence, la situation des créations d'entreprises et d'emplois, ...

Sous ce rapport, l'année 2021 présente un certain intérêt eu égard à la crise de la pandémie du covid-19. Cette dernière, d'ampleur mondiale, s'est déclarée au niveau national en 2020, avec un pic et des vagues successives. Pareille situation a eu un impact négatif aux plans économique et social sur différents secteurs.

Des efforts ont été spécialement consentis dans le cadre de synergies nationales et internationales pour évincer la pandémie et se relever de ses nombreuses conséquences négatives. Après 2020, avec l'amélioration de la situation au courant de l'année 2021, il est fort à propos de suivre la reprise de l'activité des unités économiques et des structures publiques.

Du point de vue des indicateurs renseignés, une évolution positive est notée à différents niveaux. En termes d'ouvertures d'établissements, on enregistre 1785 établissements ouverts pour 8211 emplois générés en 2021 contre 1580 établissements ouverts pour 8180 emplois créés en 2020. Les contrats de travail et les actions de contrôle de l'application de la législation ont aussi enregistré une progression symptomatique d'une résilience de l'environnement national et d'une relance en perspective. Ainsi, si en 2020 l'écosystème économique a permis de secréter 63491 contrats de travail, en 2021 cet indicateur a pointé 69866 contrats. Dans le même sillage, l'Administration du travail, notamment les inspections du travail et de la sécurité sociale, ont pu reprendre un peu plus leur activité normale comme en témoigne les contrôles qui de 2020 à 2021, sont portés de 2835 à 2918 visites d'entreprises.

L'intérêt du suivi des informations sur le marché du travail découle aussi d'autres considérations dont le respect des engagements internationaux impliquant la production de statistiques sur un certain nombre d'indicateurs ; c'est notamment le cas, en la matière,

avec la convention n° 81 sur l'inspection du travail de l'OIT ratifiée par le Sénégal en 1962 (voir l'article 21 de ladite convention).

Le processus d'élaboration du rapport annuel des statistiques du travail de 2021 a été participatif. Ainsi, comme pour ces dernières années, les travaux ont enregistré l'implication de différents acteurs producteurs de statistiques au niveau du secteur.

Le présent rapport est décliné en quatre chapitres qui portent sur respectivement :

- la situation des déclarations d'établissement et de l'emploi ;
- la garantie des droits ;
- le Dialogue social et la gestion des Relations professionnelles ;
- la Protection sociale.

## MÉTHODOLOGIE

Le rapport annuel des statistiques du travail est élaboré à partir des rapports mensuels, en mode Excel, conçus par la Cellule informatique de la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE) sous un format qui a été amélioré au fil du temps à la faveur des discussions entre différents acteurs, notamment au sein de l'Administration du travail.

En cours d'année, les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS) envoient mensuellement leurs rapports d'activité à la DSTE qui procède à la saisie et au stockage des informations dans une base de données.

Les renseignements tirés des rapports des ITSS sont complétés par les statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles fournies par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et celles sur les IPM ainsi que sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail provenant de la Direction de la Protection sociale (DPS).

Après réception de l'ensemble des rapports en fin d'année, un travail d'extraction, de traitement et d'exploitation permet d'obtenir les tableaux récapitulatifs pour chaque ITSS et un annuaire de toutes les données.

Aux fins de vérification de l'exactitude des données, chaque ITSS reçoit le tableau récapitulatif des différents rapports statistiques mensuels qu'elle a transmis au cours de l'année concernée. L'ITSS ainsi saisie apporte, le cas échéant, des corrections sur les données du récapitulatif. Au terme de cet exercice, des données stabilisées sont obtenues.

Dans le cadre de ce traitement, il est aussi nécessaire de procéder à l'harmonisation des branches d'activités des entreprises et établissements concernés par les données recueillies en tenant compte de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique - révision 4 (CITI-4).

Parallèlement, il est procédé aux choix des indicateurs et à l'identification des tableaux et graphiques correspondants destinés à l'analyse.

Pour ce qui est de cette analyse, les tableaux et graphiques sont répartis à différents acteurs à l'interne au sein de la DSTE et les commentaires réalisés sont compilés, complétés avec les autres parties qui forment la structure classique du rapport afin de disposer d'une première ébauche.

Le draft ainsi réalisé est soumis à un comité technique d'élaboration du rapport annuel des statistiques du travail. Ledit comité est composé, en plus des agents de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, du représentant de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et de la Caisse de Sécurité sociale (CSS).

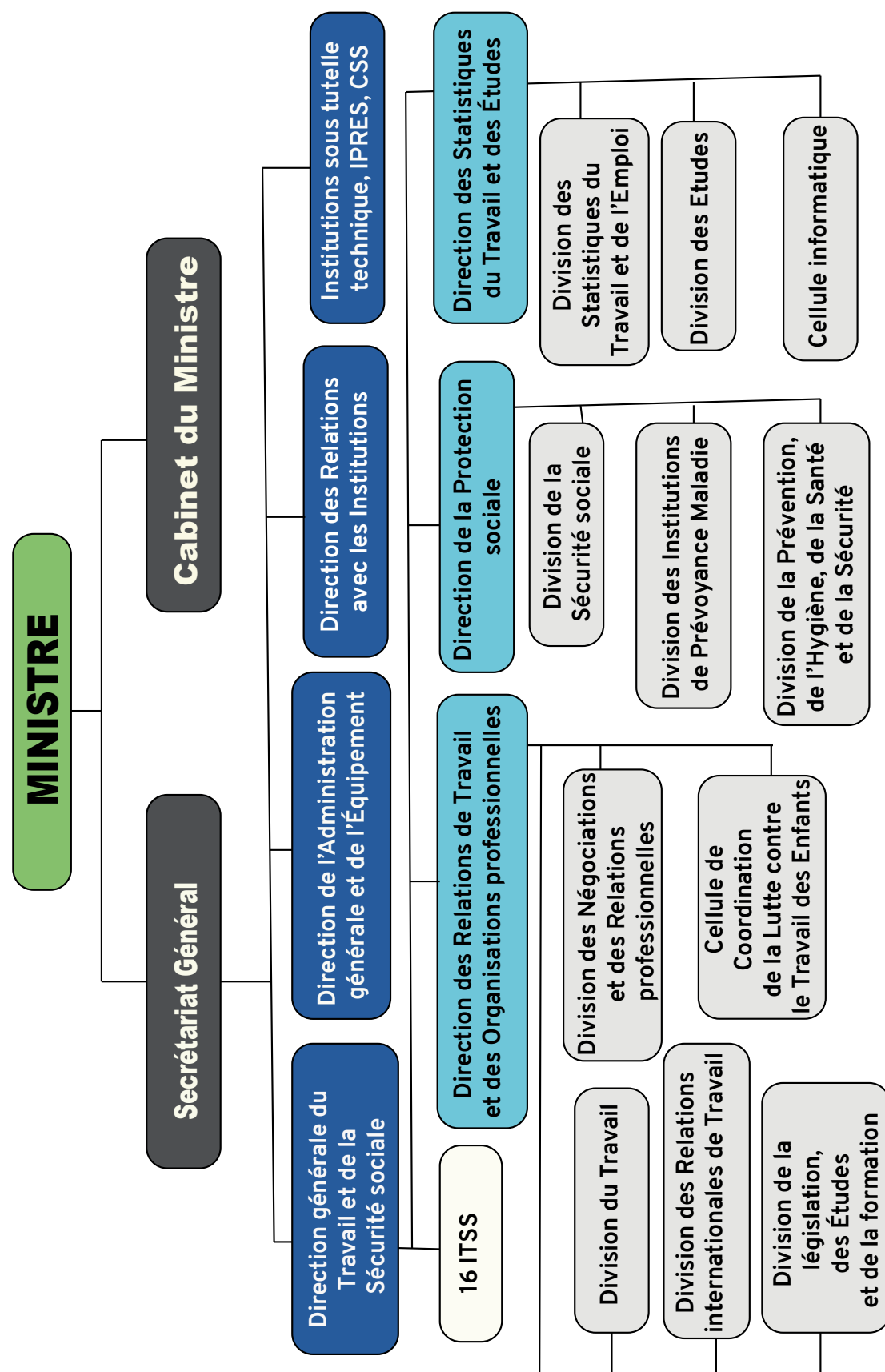
Ainsi, à l'occasion d'un atelier de production, les membres du comité parachèvent l'élaboration du projet de rapport annuel des statistiques du travail et procèdent à une première validation du document.

À l'issue de cette phase, le rapport est soumis à un comité de relecture pour amendement et validation finale.

Le rapport définitif qui en découle fait l'objet d'une restitution dans le cadre d'un atelier de partage.



## ORGANISATION DU MINISTERE



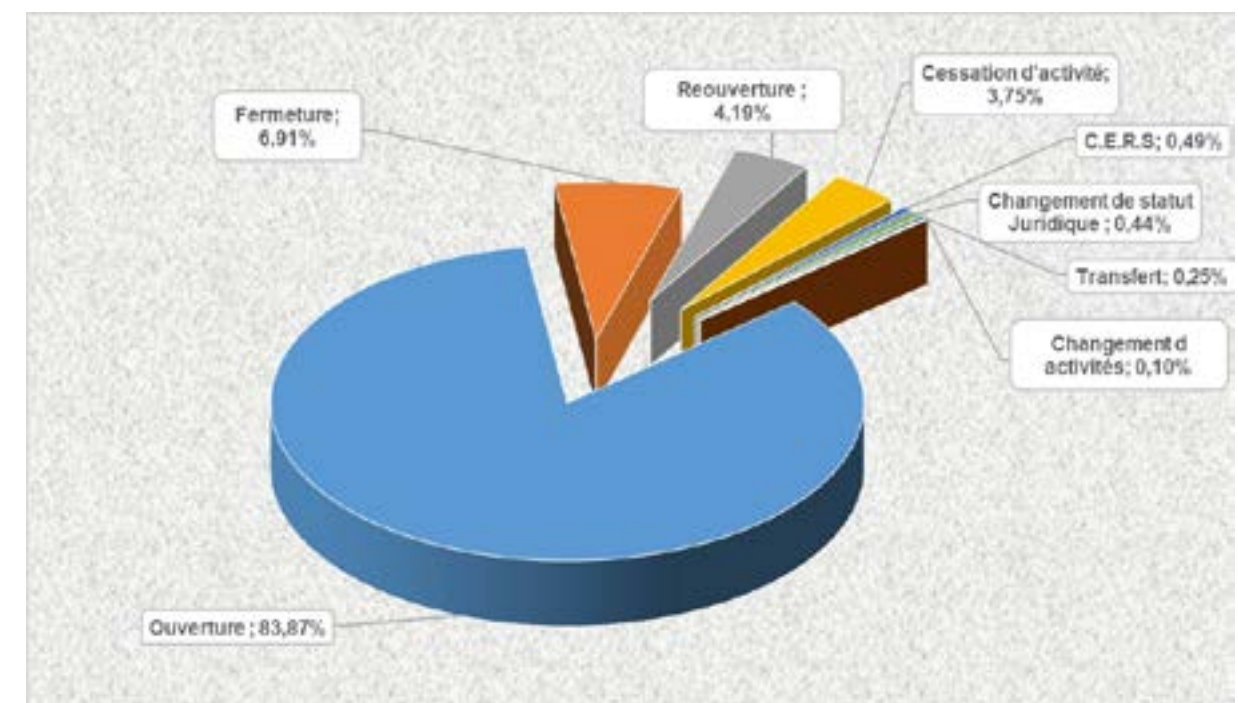
## Chapitre 1

# SITUATION DES DÉCLARATIONS D'ÉTABLISSEMENT ET DE L'EMPLOI

Au Sénégal, toute personne physique ou morale qui se propose d'ouvrir un établissement ou un chantier de quelque nature que ce soit, doit au préalable, en faire la déclaration auprès de l'Inspection du travail du ressort (article L.220 du Code du Travail). À ce titre sont à déclarer dans les mêmes conditions, la fermeture, le transfert, la mutation et, plus généralement, tout changement affectant un établissement.

### 1.1 Déclarations d'établissement reçues en 2021

Graphique 1 : Répartition des déclarations d'établissement selon l'objet



Source DSTE 2021

Le **graphique n°1** donne la répartition des déclarations d'établissements selon l'objet. « L'ouverture », avec 83,87% de l'ensemble, demeure le principal objet des 2027 déclarations d'établissements reçues en 2021 au niveau des inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS). Elle est suivie, mais avec un grand écart, par la « fermeture » qui fait 6,91% du total. A ces fermetures d'établissements s'ajoute la « cessation d'activité » qui s'établit à 3,75%.

Par ailleurs, il importe de souligner les statistiques affichées par la « réouverture d'établissement » (4,19%) compte tenu surtout de ce contexte de relance des activités économiques.

Enfin, les déclarations de « changement d'employeur ou de raison sociale » (0,49%), de « changement de statut juridique » (0,44%), de « transfert » (0,25%) et de « changement d'activité » n'atteignent pas, chacune prise individuellement, 1%.

Tableau 1 : Répartition des déclarations d'établissement par ITSS et selon l'objet

ITSS	Objet de déclaration								Année 2020		2020	Ecart	Taux de variation (en %)
	Ouverture	Fermeture	Réouverture	Cessation d'activité	C.I.R.S	Changement de statut juridique	Transfert	Changement d'activité	Total 2021	%			
Dakar	800	51	19	5	1	3	1	1	881	43,46	674	207	30,71
Thiès	218	7	17	29	6	1	3		281	13,86	284	-3	-1,06
Diourbel	189	1	4	10	1				205	10,11	191	14	7,33
Saint-Louis	108	18	12	12	2	1			153	7,55	154	-1	-0,65
Ziguinchor	55	28	15						98	4,83	121	-23	-19,01
Fatick	70	3	3						76	3,75	60	16	26,67
Louga	62	3	2	4					71	3,50	69	2	2,90
Kaolack	38	15	3			1			57	2,81	65	-8	-12,31
Rufisque	39	4	5	4				1	53	2,61	64	-11	-17,19
Tambacounda	26	5	1	1		2			35	1,73	26	9	34,62
Kaffrine	23	1	2	9					35	1,73	53	-18	-33,96
Kolda	29	1				1	1		32	1,58	32	0	0,00
Sédhiou	22	1		1					24	1,18	21	3	14,29
Matam	16	2	2	1					21	1,04	15	6	40,00
Kédougou	3								3	0,15	8	-5	-62,50
Zone Franche	2								2	0,10	3	-1	-33,33
<b>Total général</b>	<b>1700</b>	<b>140</b>	<b>85</b>	<b>76</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2027</b>	<b>100</b>		<b>187</b>	<b>10,16</b>
<b>%</b>	<b>83,87</b>	<b>6,91</b>	<b>4,19</b>	<b>3,75</b>	<b>0,49</b>	<b>0,44</b>	<b>0,25</b>	<b>0,10</b>	<b>100</b>				
<b>Total 2020</b>	<b>1487</b>	<b>132</b>	<b>93</b>	<b>101</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>1</b>			<b>1840</b>		

Source DSTE 2021

Du **tableau n° 1** découle la répartition des déclarations d'établissements par ITSS et selon l'objet. Il indique 2027 déclarations d'établissements reçues par les ITSS en 2021 contre 1840 en 2020, ce qui dénote d'une variation positive de 10,16% soit, 187 unités.

Vu sous l'angle de la répartition par ITSS, on note que le volume des déclarations d'établissements en 2021 est largement porté par les IRTSS de Dakar (43,46% de l'ensemble), Thiès (13,86% de l'ensemble), de Diourbel (10,11% de l'ensemble) et de Saint-Louis (7,54% de l'ensemble). Le poids de Dakar, comparé à l'année d'avant, fait apparaître une variation haussière de 30,71%. En termes de niveau variation, l'IRTSS de Dakar est toutefois derrière celles de Matam et de Kolda.

En effet, l'IRTSS de Matam qui est passée de 15 en 2020 à 21 déclarations d'établissements en 2021 enregistre une variation de l'ordre de 40%. A l'instar de Dakar, cette variation est essentiellement portée par les ouvertures qui, en fait, représentent 72,72% des déclarations reçues par cette IRTSS.

A Kolda, la variation est de l'ordre de 34,62% et elle se traduit par le passage de 26 en 2020 à 35 déclarations d'établissements en 2021 qui, pour l'essentiel, sont constituées des ouvertures (74,28%).

Les ITSS de Rufisque (26,27%), de Sédhiou (14,29%) et Diourbel (7,33%) enregistrent également des variations fort appréciables. En effet, les déclarations d'établissements ont évolué, toujours dans l'ordre précité, de 3, 16 et 14 unités. Au niveau de chacune de ces ITSS, il est noté une prédominance des ouvertures d'établissements avec 92,10% à Rufisque, 91,66% à Sédhiou et 92,19% à Diourbel.

L'IRTSS de Fatick, avec 71 déclarations d'établissements en 2021 contre 69 en 2020, affiche une légère variation pouvant s'expliquer par l'augmentation des ouvertures d'établissements (87,32%).

En revanche, des taux de variation négatifs sont décelables dans le tableau ; ils sont beaucoup plus importants à Kédougou (-62,50%), à Tambacounda (-33,96%), à Ziguinchor (-19,01%), à Kaolack (-17,19%) et à Louga (-12,31). En outre, il est noté dans ces ITSS des déclarations d'établissements, largement dominées par les ouvertures, qui sont passées de :

- 8 unités en 2020 à 3 unités en 2021 à Kédougou dont 100% d'ouvertures d'établissements
- 53 unités en 2020 à 35 unités en 2021 à Tambacounda dont 65,71% d'ouvertures d'établissements ;
- 121 unités en 2020 à 98 unités en 2021 à Ziguinchor dont 56,12% d'ouvertures d'établissements ;
- 64 unités en 2020 à 53 unités en 2021 à Kaolack dont 73,58% d'ouvertures d'établissements
- 65 unités en 2020 à 57 unités en 2021 à Louga dont 66,66% d'ouvertures d'établissements.

Les variations sont également négatives à Thiès (-1,06%, soit 284 déclarations d'établissement en 2020 contre 281 en 2021) et à Saint-Louis (-0,65%, soit 154 déclarations d'établissement en 2020 contre 153 en 2021) mais à des proportions très faibles par rapport à celles précitées. Tout comme les IRTSS susmentionnées, la primauté des ouvertures d'établissements est aussi avérée à Thiès (77,58% de l'ensemble) et à Saint-Louis (70,58% de l'ensemble).



### 1.1.1 Établissements ouverts et emplois générés en 2021

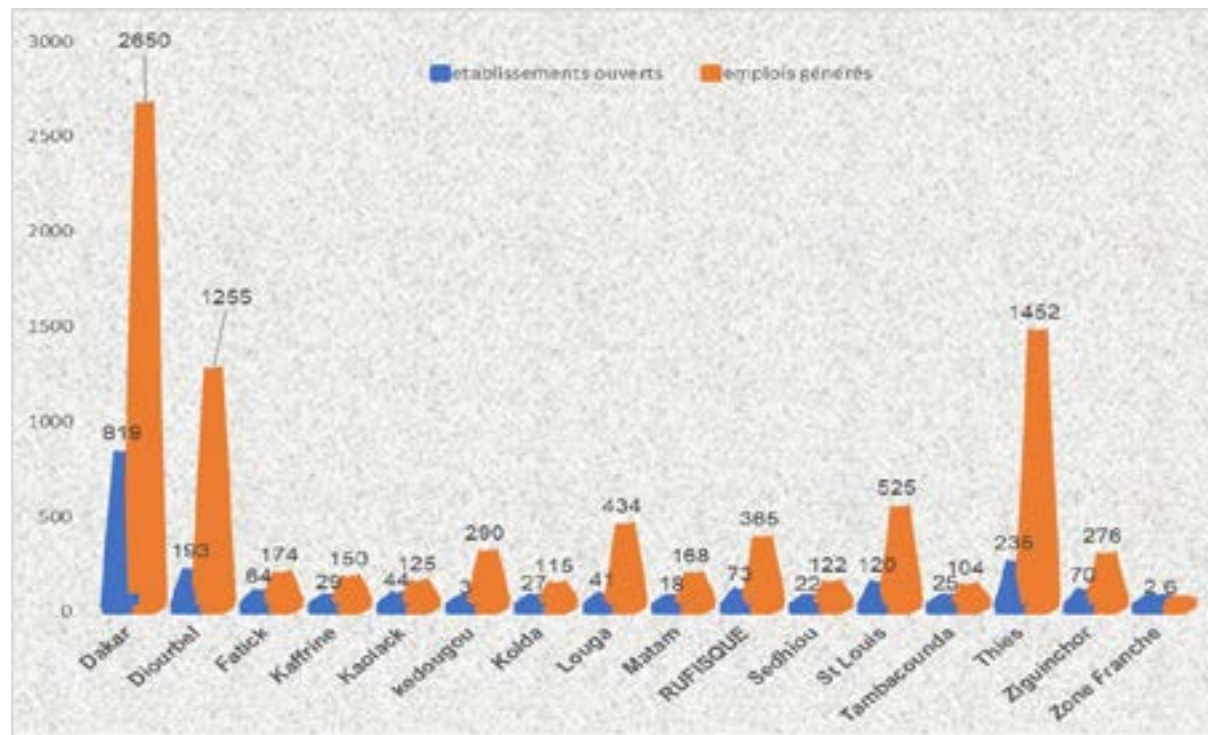
Tableau 2 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon l'objet

Objet	Établissements ouverts		Emplois générés		Moyenne d'emplois par Établissement ouvert
	Nombre	%	Nombre	%	
OUVERTURE	1700	95,24	7792	94,9	4,58
Réouverture	85	4,76	419	5,1	4,93
<b>Total 2021</b>	<b>1785</b>	<b>100%</b>	<b>8211</b>	<b>100%</b>	<b>4,6</b>
<b>Total 2020</b>	<b>1580</b>		<b>8180</b>		

Source DSTE 2021

Le **tableau n° 2** fait ressortir la répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon l'objet. Il renseigne un total de 1785 établissements ouverts ayant induit 8211 emplois. De manière plus spécifique les ouvertures constituent 95,24% de l'ensemble et sont à la base de 94,9% des emplois générés. Les réouvertures sont de l'ordre de 4,76% et ont généré 4,76% des emplois. Analysé en fonction de la moyenne d'emplois par établissement, le tableau fait ressortir 4,58 emplois par établissements ouverts et 4,93 emplois par établissement rouvert, ce qui dénote d'une moyenne globale de 4,6 emplois par établissement.

Graphique 2 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés par ITSS



Source : DSTE 2021

Tableau 3 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés par ITSS

ITSS	Établissements ouverts		Emplois générés		Moyenne d'emplois par Établissement ouvert
	Nombre	%	Nombre	%	
Dakar	819	45,88	2650	32,27	3,24
Diourbel	193	10,81	1255	15,28	6,50
Fatick	64	3,59	174	2,12	2,72
Kaffrine	29	1,62	150	1,83	5,17
Kaolack	44	2,46	125	1,52	2,84
Kédougou	3	0,17	290	3,53	96,67
Kolda	27	1,51	115	1,40	4,26
Louga	41	2,30	434	5,29	10,59
Matam	18	1,01	168	2,05	9,33
Rufisque	73	4,09	365	4,45	5,00
Sédhiou	22	1,23	122	1,49	5,55
Saint-Louis	120	6,72	525	6,39	4,38
Tambacounda	25	1,40	104	1,27	4,16
Thiès	235	13,17	1452	17,68	6,18
Ziguinchor	70	3,92	276	3,36	3,94
Z FID	2	0,11	6	0,07	3,00
<b>Total 2021</b>	<b>1785</b>	<b>100</b>	<b>8211</b>	<b>100</b>	<b>4,6</b>
<b>Total 2020</b>	<b>1540</b>		<b>8180</b>		

Source DSTE 2021

En plus du **graphique n°2**, le **tableau n°3** fait la répartition des établissements ouverts et des emplois générés. En effet, l'année 2021 a enregistré 1785 établissements ouverts contre 1540 en 2020 soit un gain de 15,91%.

A l'aune des ITSS, celle de Dakar enregistre près de la moitié des déclarations avec 819 établissements ouverts soit 45,88% du total et ces derniers ont généré 2 650 emplois représentant environ le tiers (32,27%) des emplois générés à l'échelle nationale. Ainsi, il y a en moyenne 3 travailleurs par entreprise ouverte.

L'IRTSS de Thiès suit avec 235 ouvertures d'établissements, soit 13,17% du total ; ce qui a abouti à l'embauche de 1452 « nouveaux » salariés.

Viennent ensuite les IRTSS de Diourbel et Saint-Louis qui ont porté sur leurs registres, respectivement, 193 et 120 créations d'établissements, soit 10,81% et 6,72% du total. Par ailleurs, les ressorts de ces deux ITSS ont participé avec un cumul de 1 780 emplois au dynamisme du marché de l'emploi, soit respectivement 1255 et 525 unités.

En revanche, aucune des 12 autres ITSS n'a enregistré plus de 100 ouvertures dans son périmètre. Ces dernières totalisent 418 établissements, soit 23,42% (moins de ¼) du total et 2 329 « nouveaux » emplois, soit 28,36%.

Enfin, ce tableau a révélé, qu'en moyenne, 4 travailleurs sont recrutés lors d'une ouverture d'entreprise.

**Tableau 4 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés par branche d'activité économique**

Branche d'activités	Année 2021				Année 2020			
	Établissements ouverts	%	Emplois générés	%	Établissements ouverts	%	Emplois générés	%
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	544	30,48	2054	25,02	461	29,18	2509	30,67
Construction	248	13,89	1695	20,64	227	14,37	1321	16,15
Activités de fabrication	213	11,93	1086	13,23	209	13,23	828	10,12
Activités de services administratifs et d'appui	194	10,87	780	9,50	201	12,72	964	11,78
Éducation	96	5,38	453	5,52	77	4,87	297	3,63
Activités d'hébergement et de restauration	80	4,48	341	4,15	89	5,63	571	6,98
Autres activités de services	72	4,03	228	2,78	30	1,90	156	1,91
Transport et entreposage	61	3,42	229	2,79	53	3,35	206	2,52
Agriculture, sylviculture et pêche	53	2,97	231	2,81	55	3,48	248	3,03
Information et communication	50	2,80	144	1,75	21	1,33	51	0,62
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	44	2,46	154	1,88	28	1,77	70	0,86
Santé et activités d'action sociale	31	1,74	238	2,90	49	3,10	170	2,08
Activités immobilières	25	1,40	40	0,49	17	1,08	30	0,37
Activités financières et d'assurances	20	1,12	91	1,11	21	1,33	135	1,65
Boulangeries	14	0,78	47	0,57				
Arts, spectacles et loisirs	12	0,67	109	1,33	3	0,19	8	0,10
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	8	0,45	35	0,43	22	1,39	408	4,99
Activités extractives	6	0,34	33	0,40	3	0,19	28	0,34
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	4	0,22	185	2,25	3	0,19	32	0,39
Collectivités territoriales	4	0,22	22	0,27				
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage	4	0,22	7	0,09	5	0,32	7	0,09
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	2	0,11	9	0,11	3	0,19	132	1,61
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux					3	0,19	9	0,11
<b>Total général</b>	<b>1785</b>	<b>100</b>	<b>8211</b>	<b>100</b>	<b>1580</b>	<b>100</b>	<b>8180</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Il ressort du **tableau n°4**, la répartition des établissements ouverts et des emplois générés par branche d'activité économique.

Concernant cet indicateur, la branche la plus dynamique en 2021 est le commerce de gros et de détail qui, sur les 1785 entreprises ouvertes, polarise les 30,48% et, sur les 8211 emplois générés par les ouvertures d'établissements, occupe les 25,02%.

Les branches d'activité qui suivent, en termes d'établissements ouverts et d'emplois générés, sont la construction qui affiche respectivement 13,89% et 20,64%, les activités de fabrication avec 11,93% des ouvertures et 13,23% des emplois générés et les activités des services administratifs et d'appui avec 10,87% des ouvertures et 9,50% des emplois générés.

L'Éducation et les activités d'hébergement et de restauration affichent, pour la 1ère branche, 5,38% des établissements ouverts et 5,52% des emplois générés, pour la deuxième branche, 4,48% des établissements ouverts et 4,15% des emplois générés.

Des ouvertures d'établissements avec création d'emplois sont aussi notées dans d'autres branches d'activité mais à des proportions plus faibles. Il en est ainsi de la branche agriculture, sylviculture et pêche avec 2,97% pour les ouvertures d'établissements et 2,81% des emplois générés, de la branche information et communication avec 2,80% pour les ouvertures d'établissements et 1,75% des emplois générés, de la branche des activités professionnelles, scientifiques et techniques avec 2,46% pour les ouvertures d'établissements et 1,88% des emplois générés, de la santé et des activités d'action sociale avec 1,74% pour les ouvertures d'établissements et 2,90% des emplois générés.

Le reste des branches d'activités impliquées dans les ouvertures d'établissements et les créations d'emplois y afférentes pointent des taux inférieurs à 2% tant pour ce qui est des ouvertures d'établissements que des emplois générés.

Comparée à 2020, année marquée par l'apparition de la pandémie du covid-19 au Sénégal, l'année 2021 a enregistré une légère hausse de l'ordre de 11,48% concernant les ouvertures d'établissements et de 0,38% concernant les emplois générés.

La répartition des établissements ouverts par ITSS selon le statut juridique ressort du **tableau n°5** qui, révèle d'une part, qu'en 2021, les déclarations d'ouverture ont concerné en grande partie les établissements de statuts juridiques Entreprise individuelle, SARL et SURL/SUARL avec respectivement 835 ouvertures (47% du total), 403 (23%) et 196 (11%). Les déclarations d'ouverture d'établissement sous ces statuts juridiques susmentionnés, ont connu une hausse par rapport à 2020. En effet, un accroissement respectif de 47%, 33% et 1% est noté dans les ouvertures des SARL, SURL/SUARL et Entreprise individuelle.

Cependant, les GIE, avec 6% des déclarations d'ouverture, ont connu une baisse de 10% par rapport à 2020 en passant de 110 à 99 ouvertures en 2021.

Pour ce qui est des statuts SA et SAS/SASU, ils ont connu respectivement 90 et 68 ouvertures d'établissements, soit 5% et 4% du total. Les Associations, ONG, Collectivités territoriales, SAU et Autres ont enregistré respectivement 25, 16, 11, 9 et 15 ouvertures d'établissements. Les statuts juridiques Coopératives, Fondation, Projet, Établissement Public et SCI ont connu, ensemble, 18 ouvertures d'établissements, soit 1% du total des ouvertures de 2021.

Les ouvertures, au niveau de Dakar, sont plus portées par les « Entreprise individuelle », SARL et SURL/SUARL avec respectivement 35%, 33% et 17% du total des ouvertures de cette région.

Tableau 5 : Répartition des établissements ouverts par ITSS et selon le statut juridique (% en ligne)

Statut juridique	Statut juridique														Année 2021		Année 2020		
	Association	Autre	Collectivités territoriales	Coopérative	Entreprise Individuelle	Etablissement Public	Fondation	GIE	ONG	Projet	SA	SARL	SAS/SASU	SAU	SCI	SURL/SUARL	%		
ITSS																			
Dakar	0,98	1,10		0,12	35,41	0,24	0,12	2,56	0,61	0,12	4,27	30,16	6,23	0,85	0,61	16,61	819	45,88	621
Diourbel	1,28	0,85			49,79			7,23	1,70		2,55	24,26	2,98	0,43	0,43	8,51	235	13,17	236
Fatick	0,52	0,52	0,52		66,84			11,40			3,63	9,84	1,55			5,18	193	10,81	173
Kafrine	1,67				68,33	0,83		3,33	0,83		7,50	12,50	2,50			2,50	120	6,72	90
Kaolack	1,37	1,37			39,73			12,33			6,85	26,03	2,74			9,59	73	4,09	56
Kédougou	2,86	1,43	1,43		52,86		1,43	8,57	2,86		2,86	18,57		1,43		5,71	70	3,92	97
Kolda	1,56		1,56	1,56	59,38	1,56		9,38	1,56	1,56	4,69	7,81	1,56		1,56	6,25	64	3,59	52
Louga	4,55				5			6,82			6,82	13,64	2,27			15,91	44	2,46	56
Matam			2,44		56,10			9,76			14,63	12,20				4,88	41	2,30	55
Rufisque					79,31			13,79			3,45	3,45					29	1,62	32
Sédhiou	7,41				62,96				3,70		18,52					7,41	27	1,51	25
Saint-Louis			8,00		44,00			8,00	4,00		4,00	32,00					25	1,40	44
Tambacounda	4,55		22,73		5						4,55	18,18					22	1,23	21
Thiès	11,11	5,56			33,33			5,56	5,56		27,78	11,11					18	1,01	13
Ziguinchor						33,33					33,33					33,33	3	0,17	7
Z FID												100					2	0,11	2
<b>Total 2021</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>835</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>99</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>90</b>	<b>403</b>	<b>68</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>196</b>	<b>1785</b>	<b>100</b>	
<b>%</b>	<b>1,40</b>	<b>0,84</b>	<b>0,62</b>	<b>0,11</b>	<b>46,78</b>	<b>0,28</b>	<b>0,11</b>	<b>5,55</b>	<b>0,90</b>	<b>0,11</b>	<b>5,04</b>	<b>22,58</b>	<b>3,81</b>	<b>0,50</b>	<b>0,39</b>	<b>10,98</b>	<b>100</b>		
<b>Total 2020</b>	<b>37</b>	<b>14</b>			<b>827</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>110</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>86</b>	<b>275</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>147</b>			<b>1580</b>

Source DSTE 2021

Tableau 6 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement par ITSS et selon le statut juridique

Statut juridique	Statut juridique														Année 2021		Année 2020		
	Association	Autre	Collectivités territoriales	Coopérative	Entreprise Individuelle	Etablissement Public	Fondation	GIE	ONG	Projet	SA	SARL	SAS/SASU	SAU	SCI	SURL/SUARL	%		
ITSS																			
Dakar	29	77		1	600	35	17	77	13	1	281	937	181	20	7	374	2650	32,27	2980
Diourbel	10	3	4		629			287			12	182	9			119	1255	15,28	975
Fatick	3		1	1	68	1		12	27	7	19	12	1		6	16	174	2,12	117
Kafrine					90			12			26	22					150	1,83	246
Kaolack	6				33			5			13	16	2			50	125	1,52	285
Kédougou						150					46					94	290	3,53	38
Kolda	9				42				9		27					28	115	1,40	80
Louga			4		62			8			335	15				10	434	5,29	299
Matam	16	18			10			4	9		94	17				168	2,05	41	
Rufisque	3	4			100			52			60	75	20			51	365	4,45	522
Sédhiou	4		47		19						37	15					122	1,49	154
Saint-Louis	18				236	3		13	1		122	100	28			4	525	6,39	481
Tambacounda			2		33			4	2		2	61				104	1,27	238	
Thiès	6	6			390			124	5		357	450	48	1	1	64	1452	17,68	1377
Ziguinchor	6	2	5		98			4	26	8	13	44				62	276	3,36	334
Z FID												6					6	0,07	13
<b>Total 2021</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>2410</b>	<b>189</b>	<b>21</b>	<b>624</b>	<b>74</b>	<b>8</b>	<b>1444</b>	<b>1952</b>	<b>289</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>872</b>	<b>8211</b>	<b>100</b>	
<b>%</b>	<b>1,34</b>	<b>1,34</b>	<b>0,77</b>	<b>0,02</b>	<b>29,35</b>	<b>2,30</b>	<b>0,26</b>	<b>7,60</b>	<b>0,90</b>	<b>0,10</b>	<b>17,59</b>	<b>23,77</b>	<b>3,52</b>	<b>0,35</b>	<b>0,17</b>	<b>10,62</b>	<b>100</b>		
<b>Total 2020</b>	<b>160</b>	<b>60</b>			<b>2416</b>	<b>494</b>	<b>5</b>	<b>337</b>	<b>88</b>	<b>41</b>	<b>1109</b>	<b>2494</b>	<b>258</b>	<b>83</b>	<b>8</b>	<b>624</b>			<b>8180</b>

Source DSTE 2021



Les statistiques des emplois générés par les ouvertures d'établissements par ITSS et selon le statut juridique sont fournies par le **tableau n° 6**. Ce dernier indique qu'il y a eu 8211 emplois résultant des ouvertures en 2021 contre 8180 en 2020 ; ce qui traduit une hausse de 0,37%. L'enrichissement du marché du travail avec de nouveaux emplois en 2021 est plus à l'actif des entreprises individuelles (EI) (29,35%) des SARL (23,77%), des SA (17,58%), des SURL/SUARL (10,61%) et des GIE (7,59%).

Vu sous l'angle de l'ITSS, Dakar vient en tête avec 32,27% du total. Cette proportion est largement portée par les SARL et les Entreprises individuelles qui en effet polarisent respectivement 31,44% et 20,13% de l'ensemble. L'ITSS de Thiès même si elle suit, loin derrière, enregistre quand même 17,68% des nouveaux emplois en 2021. Tout comme l'IRTSS de Dakar, ces nouveaux emplois résultent plus des SARL (32,67% de l'ensemble) et des entreprises individuelles (28,32% de l'ensemble).

Des proportions très significatives de nouveaux emplois ont été déclarées aussi au niveau des ITSS de Diourbel (15,28% de l'ensemble), de Saint-Louis (6,39% de l'ensemble) et de Louga (5,29%). Si à l'IRTSS de Saint-Louis les nouveaux emplois procèdent plus des entreprises individuelles (49,06% de l'ensemble) et des SA (25,36% de l'ensemble), à Diourbel et à Louga ils sont plus le fait des entreprises individuelles (64,51 à Diourbel et 14,28% à Louga) et des SARL (18,66% à Diourbel et 3,45% à Louga).

L'ITSS de Rufisque s'est aussi bien illustrée avec 4,45% de l'ensemble et ceci, grâce beaucoup plus aux entreprises individuelles et aux SARL qui ont contribué respectivement à hauteur de 19,75% et 14,36% de ce total.

Il importe de souligner également les statistiques non négligeables affichées par les ITSS de Ziguinchor (3,36% de l'ensemble), de Kédougou (3,53% de l'ensemble), de Fatick (2,12% de l'ensemble) et de Matam (2,05% de l'ensemble) en termes de nouveaux emplois enregistrés. Les types d'établissements qui ont été plus pourvoyeurs d'emplois sont :

- pour l'ITSS de Ziguinchor, les entreprises individuelles et les SURL/SUARL avec de manière respective 35,50% et 22,46% ;
- pour l'ITSS de Kédougou, les établissements publics et les SURL/SUARL avec de manière respective 51,72% et 32,41% ;
- pour l'IRTSS de Fatick, les entreprises individuelles et les ONG avec de manière respective 39,08% et 15,51%.
- pour l'IRTSS de Matam, les SA et les autres types d'établissements avec de manière respective 55,95% et 10,71%

Les ITSS de Kaffrine (1,83% d'emplois issus majoritairement des EI et des SA), de Kaolack (1,52% issus majoritairement des EI et des SURL/SUARL), de Kolda (1,40% issus majoritairement des EI et des SURL/SUARL), de Sédhiou (1,49% majoritairement issus des Collectivités territoriales et des SA) et de Tambacounda (1,27% issus majoritairement des EI et des SARL) chacune prise individuellement n'enregistre pas 2% des nouveaux emplois.

L'ITSS de la ZFID a enregistré 0,07% des emplois et cette proportion est plus précisément générée par les SARL.

**Tableau 7.1 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement par ITSS et selon la branche d'activité**

Branche d'activités	ITSS													Total général	%			
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Rufisque	Sédhiou	Saint-Louis	Tambacounda			Thiès	Ziguinchor	Zone Franche
Activités d'hébergement et de restauration	116	6	11						11	2		38	2	105	41		341	6,98
Activités de fabrication	210	209	74	26	10				6	42	2	108	4	348	9	5	1086	10,12
Activités de services administratifs et d'appui	326	156	3		4				18	99	1	66	47	42	7		780	11,64
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage	2		5														7	0,09
Activités extractives	6													27			33	0,11
Activités financières et d'assurances	24	11			10			15	13			16	2				91	0,34
Activités immobilières	31	1										2		6			40	1,65
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	112	7			1							8		20			154	0,37
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	7		1								25		2				35	0,86
Agriculture, sylviculture et pêche	39	62			7		7	6		8		18	5	70	9		231	4,99
Arts, spectacles et loisirs	61	40												5	3		109	3,03
Autres activités de services	166			12			9		12	3	10	1		9	6		228	0,10
Boulangeries	13	11										5		18			47	1,91
Collectivités territoriales		4	1								12				5		22	30,82
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	795	522	31	20	27		48	67	24	51	19	136	25	225	64		2054	16,15
Construction	369	151	23	62	50	140	8	328	84	67	49	57	5	227	75		1695	1,61
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	5		4														9	3,63
Éducation	84	52	21	5	4		5	1		34		46	9	137	55		453	0,62
Information et communication	107	9		20	1							3		3		1	144	0,39
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	6	4												175			185	2,08
Santé et activités d'action sociale	29	4			6	150				6	4	12	3	22	2		238	2,52
Transport et entreposage	142	6		5	5			2		47		9		13			229	100
<b>Total général</b>	<b>2650</b>	<b>1255</b>	<b>174</b>	<b>150</b>	<b>125</b>	<b>290</b>	<b>115</b>	<b>434</b>	<b>168</b>	<b>365</b>	<b>122</b>	<b>525</b>	<b>104</b>	<b>1452</b>	<b>276</b>	<b>6</b>	<b>8211</b>	
<b>%</b>	<b>32,27</b>	<b>15,28</b>	<b>2,12</b>	<b>1,83</b>	<b>1,52</b>	<b>3,53</b>	<b>1,40</b>	<b>5,29</b>	<b>2,05</b>	<b>4,45</b>	<b>1,49</b>	<b>6,39</b>	<b>1,27</b>	<b>17,68</b>	<b>3,36</b>	<b>0,07</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Du **tableau n°7** découle la répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissements par ITSS et selon la branche d'activité.

Dans le ressort de Dakar, les branches les plus pourvoyeuses d'emplois ont été celles du commerce de gros et de détail avec 30% du total au niveau local (795 emplois), de la construction avec 13,92% (369 emplois) et des activités de services administratifs avec 12,30% (326 emplois).

Une logique plus ou moins différente prévaut dans le territoire de compétence de l'IRTSS de Diourbel, où les branches qui se sont le plus distinguées sont le commerce de gros et de détail avec 41,59% du total au niveau local (522 emplois) suivi des activités de fabrication avec 16,65% (209 emplois) et de la construction avec 12,03% (151 emplois).

Au niveau du ressort de l'IRTSS de Fatick, les activités de fabrication viennent en pole position en termes d'emplois créés avec 42,53% du total au niveau local (74 emplois) avant le commerce de gros et de détail avec 17,82% (31 emplois) et la Construction avec 13,22% (23 emplois) ainsi que l'Éducation avec 12,07% (21 emplois).

Dans la région de Kaffrine, c'est d'abord la construction la principale source d'emplois car pointant 41,33% (62 emplois), ensuite les activités de fabrication pour 17,33% (26 emplois) suivies du commerce de gros et de détail ainsi que de l'information et de la communication avec un poids égal qui est de 13,33% (20 emplois pour chacune des branches).

Pour ce qui est de la région de Thiès, les activités de fabrication constituent la première branche pourvoyeuse d'emplois avec 23,97% par rapport au total sur le plan local (348 postes), suivie de la construction avec 15,63% (227 postes) et le commerce de gros et de détail avec 15,50% (225 postes).

Dans la région de Saint-Louis, c'est la branche commerce qui se distingue en premier, comptabilisant 26,05% (136 emplois). Les deux autres branches qui contribuent le plus à l'emploi suite aux ouvertures sont les activités de fabrication qui pèsent 20,69% (108) et les activités de services administratifs et d'appui qui font 12,64% (66 emplois).

Ainsi, d'une ITSS à une autre, l'ordre ou la composition des branches d'activité les plus en vue quant au nombre d'emplois créés varie plus ou moins.

### 1.1.2 Établissements fermés et emplois perdus en 2021

Tableau 8 : Répartition des établissements fermés et emplois perdus selon l'objet

Objet	Établissements fermés		Emplois perdus		Moyenne d'emplois perdus par Établissement fermé
	Nombre	%	Nombre	%	
Fermeture	140	64,81	720	62,83	5,14
Cessation d'activité	76	35,19	426	37,17	5,61
Total général	216	100	1146	100	5,31
<b>Total 2020</b>	<b>233</b>		<b>1662</b>		

Source DSTE 2021

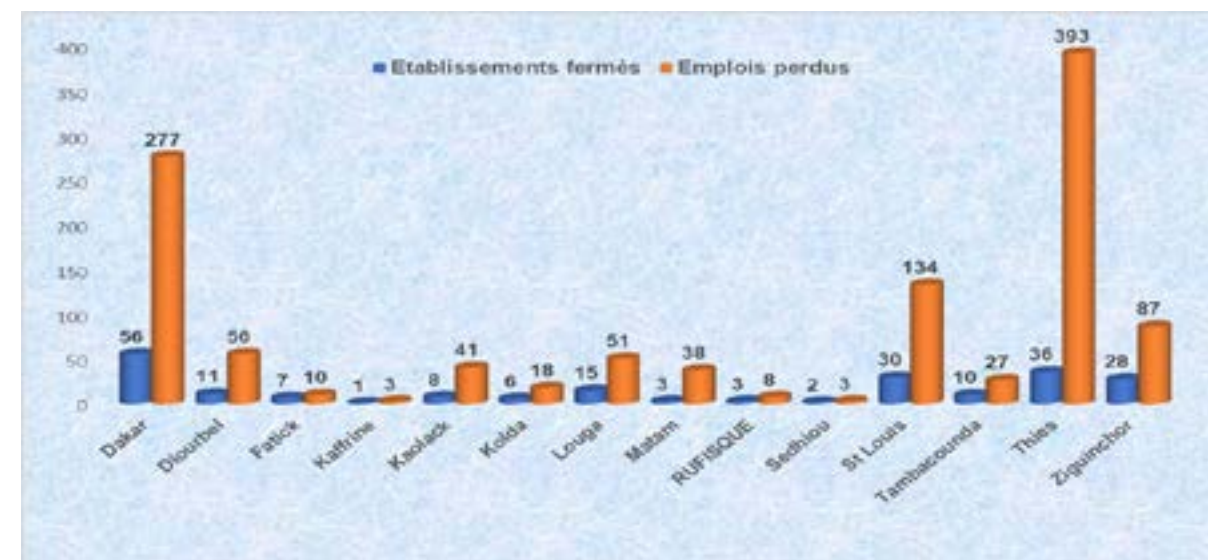
Le **tableau n°8** révèle une baisse des fermetures d'établissements ainsi que des pertes d'emplois en 2021 par rapport à 2020.

En effet, 216 établissements fermés pour 1146 emplois perdus ont été enregistré en 2021, contre 233 fermetures pour 1662 pertes d'emplois en 2020, soit une baisse de 7% pour les établissements et 31% pour les emplois perdus.

Par ailleurs, ces fermetures se répartissent en 140 établissements fermés définitivement, soit 65% du total et 76 établissements en cessation d'activité, soit 35%. Elles ont entraîné la perte respective de 720 emplois, soit 63% du total et 426 emplois, soit 37%.

Il est à noter que les fermetures en 2021 ont induit en moyenne une perte de 5 emplois par établissement.

Graphique 3 : Répartition des établissements fermés et emplois perdus par ITSS



Source DSTE 2021

Le **graphique n°3** montre la répartition en 2021 des établissements fermés et des emplois perdus par ITSS. Globalement les services déconcentrés de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale ont noté que 1146 travailleurs ont perdu leurs emplois à la suite de la fermeture des 216 établissements concernés. Les chiffres du graphique montrent que l'IRTSS de Dakar, bien qu'ayant répertorié le plus grand nombre d'établissements fermés, soit 56 unités (25,93%), est moins impactée en termes d'emplois perdus que l'IRTSS de Thiès qui a enregistré 36 fermetures d'établissements (16,67%). Ces deux IRTSS comptent respectivement des pertes d'emplois de l'ordre de 277 postes (24,17%) et 393 postes (34,29%).

A l'instar des ITRSS de Dakar et de Thiès, celles de Saint-Louis et de Ziguinchor affichent des données significatives concernant les établissements fermés, soit respectivement 30 (13,89%) et 28 unités (12,96%) avec dans le même ordre 134 (11,69%) et 87 (7,59%) emplois perdus.

Enfin, une analyse détaillée du graphique révèle que les données de l'IRTSS de Matam sont particulières en ce sens qu'avec 3 (1,39%) fermetures d'établissements notés, 38 (3,32%) travailleurs ont perdu leur emploi.



**Tableau 9 : Répartition des établissements fermés et des emplois perdus par branche d'activité**

Branches d'activité	Établissements fermés		Emplois perdus		Moyenne
	Nombre	%	Nombre	%	
Arts, spectacles et loisirs	1	0,46	1	0,09	1
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	0,46	1	0,09	1
Boulangeries	1	0,46	2	0,17	2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1	0,46	2	0,17	2
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage	1	0,46	3	0,26	3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	6	2,78	18	1,57	3
Activités de services administratifs et d'appui	24	11,11	76	6,63	3,17
Activités de fabrication	23	10,65	86	7,50	3,74
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	71	32,87	271	23,65	3,82
Activités d'hébergement et de restauration	19	8,80	75	6,54	3,95
Santé et activités d'action sociale	2	0,93	8	0,70	4
Transport et entreposage	5	2,31	20	1,75	4
Activités immobilières	1	0,46	5	0,44	5
Construction	23	10,65	136	11,87	5,91
Éducation	19	8,80	144	12,57	7,58
Autres activités de services	8	3,70	63	5,50	7,88
Agriculture, sylviculture et pêche	9	4,17	94	8,20	10,44
Activités extractives	1	0,46	141	12,30	141
<b>Total général</b>	<b>216</b>	<b>100</b>	<b>1146</b>	<b>100</b>	<b>5,31</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°9** fait état des établissements fermés et des emplois perdus par branche d'activité.

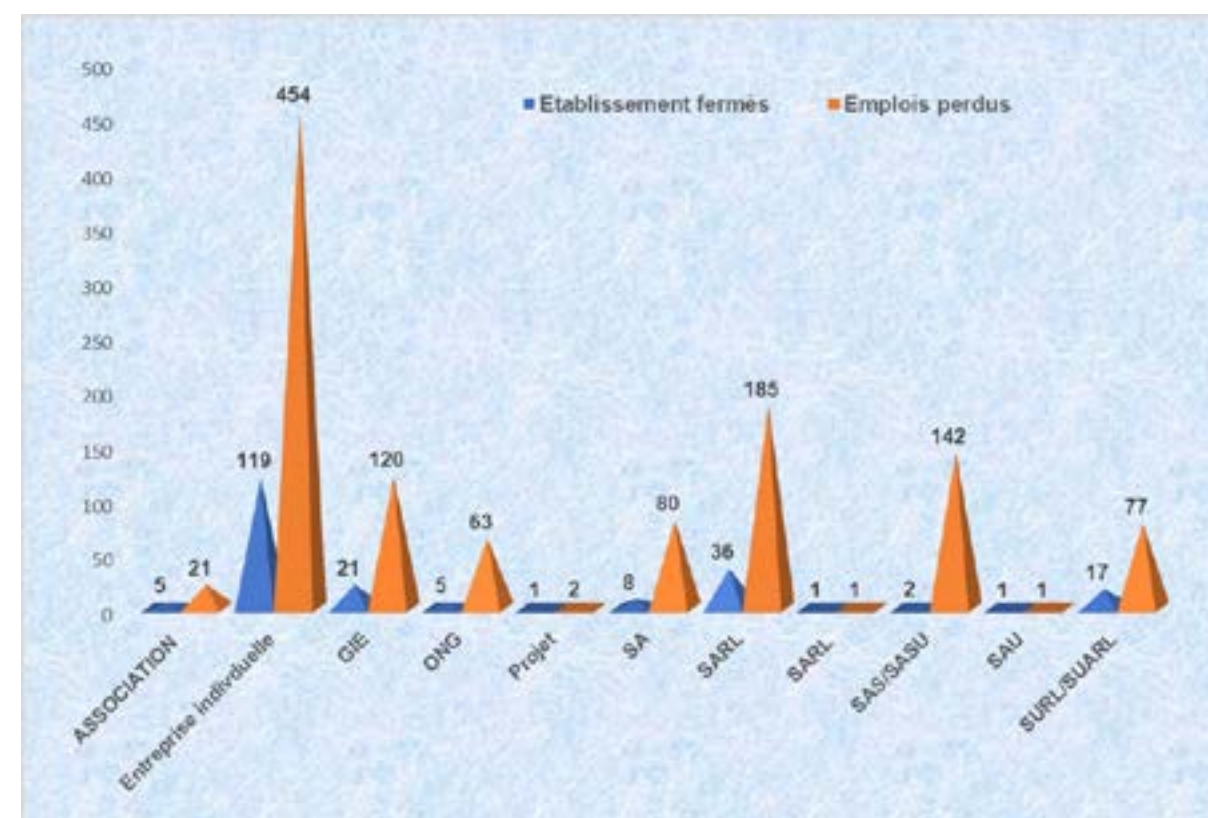
En 2021, 216 établissements ont été fermés, ce qui a occasionné la perte de 1146 emplois.

Ces pertes d'emplois et fermetures d'établissements ont été plus marquées dans les branches « activités de commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles », avec la fermeture de 71 établissements (32,87%) correspondant à 271 emplois perdus (23,65 %), « activités de services administratifs et d'appui » avec la fermeture de 24 établissements (11,11 %), correspondant à 76 emplois perdus (6,63%), « activités de fabrication » avec la fermeture de 23 établissements (10,65%), correspondant à 86 emplois perdus (7,50 %), « activités de construction » avec la fermeture de 23 établissements correspondant à 136 emplois perdus (11,87%).

De même, les branches « d'activités d'hébergement et de restauration » et de « l'éducation » n'ont pas été épargnées par les fermetures d'établissements et pertes d'emplois. En effet, avec la même proportion pour les fermetures, soit 8,80%, ces deux branches affichent des pertes d'emplois respectives de 75 et 144.

En outre, les branches « activités professionnelles, scientifiques et techniques », « transports et entreposage », « agriculture, sylviculture et de la pêche » et « autres activités de services » ont enregistré respectivement des pertes d'emplois de 18, 20, 94 et 63.

En somme, ces chiffres semblent montrer qu'en raison des impacts de la crise sanitaire, ces secteurs d'activités ont du mal à se relancer.

**Graphique 4 : Répartition des établissements fermés et des emplois perdus selon le statut juridique**

Source DSTE 2021

Le **graphique n°4** porte sur la répartition des établissements fermés et des emplois perdus selon le statut juridique.

On remarque que les entreprises individuelles arrivent en première position pour ce qui est des établissements fermés, avec 119 (55,09%), suivies par les entreprises de type SARL avec 36 (16,67%), les GIE avec 21 (9,72%) et les SURL/SUARL avec 17 (7,87%).

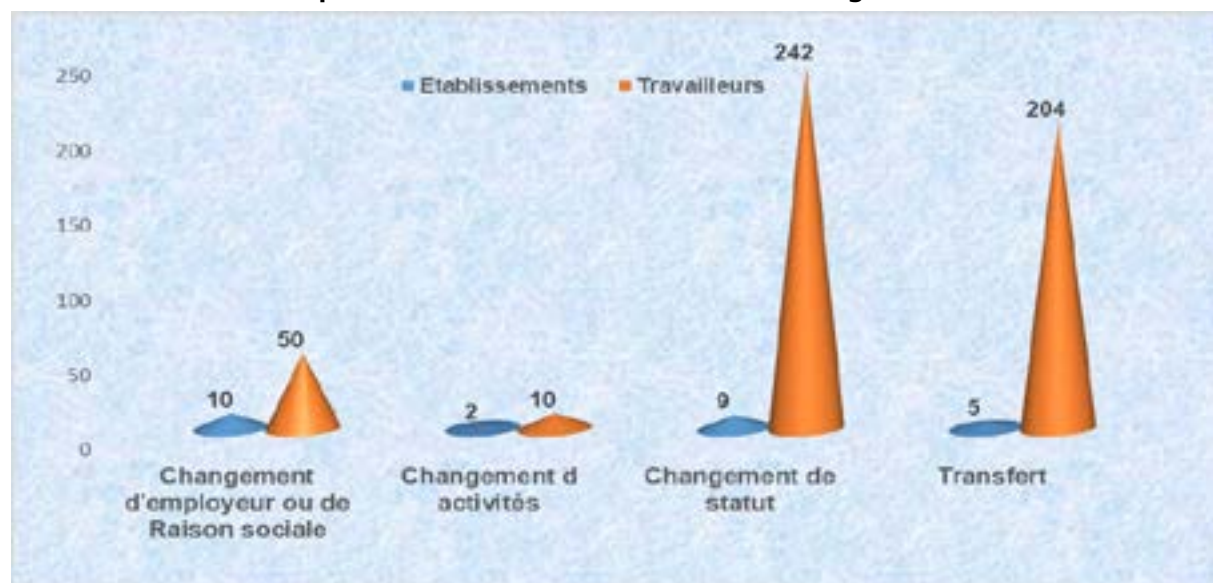
Pour les autres entreprises, tenant compte du statut juridique, les proportions d'établissements fermés sont moindres.

Ce graphique montre aussi une accentuation des emplois perdus au niveau des entreprises individuelles avec un nombre de 454 (39,62%) ; les SARL viennent en deuxième position avec 185 (16,14%), suivies par les SAS/SASU avec 142 (12,39%), les GIE 120 (10,47%), les SA 80 (6,98%), les SURL/SUARL 77 (6,72%) et les ONG 63 (5,50%) emplois perdus.

Les entreprises ayant comme statut juridique Association, Projet, SARL et SAU, ont subi des pertes d'emploi minimales par rapport aux autres.

### 1.1.3 Changements et transferts d'établissements en 2021

Graphique 5: Répartition des établissements ayant subi un changement et de leurs emplois consolidés selon la nature du changement



Source DSTE 2021

Le **graphique n°5** est relatif à la répartition des établissements et de leurs emplois consolidés selon la nature du changement.

En effet, les déclarations d'établissements reçues des différentes ITSS en 2021 ne se limitent pas aux ouvertures et fermetures d'établissements. Il y a aussi des déclarations dont l'objet peut porter sur certains « changements » ou sur un « transfert ».

A ce titre, on note un total de 26 (1,28%) établissements concernés et 506 emplois consolidés.

Au premier rang figurent les « changements d'employeur ou de raison sociale » et les « changements de statut juridique » avec respectivement 10 (38,46%) et 9 (34,62%) établissements concernés. Puis, suivent les « transferts » et « changement d'activité » avec dans l'ordre 5 (19,23%) et 2 (7,69%) établissements.

Par ailleurs, en ce qui concerne leur impact sur l'emploi, on constate dans un ordre décroissant 242 (47,83%) emplois consolidés pour les « changements de statut juridique », 204 (40,32%) emplois pour les « transferts », 50 (9,88%) emplois pour les « changements d'employeur ou de raison sociale » et enfin 10 (1,98%) emplois pour les « changements d'activité ».

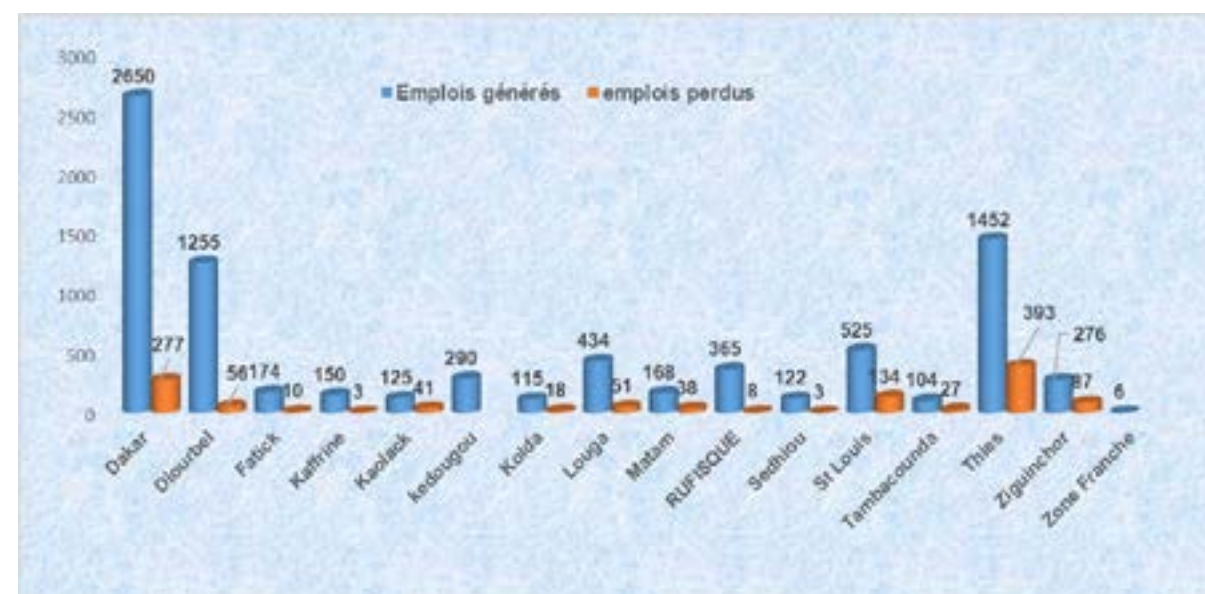
### 1.1.4 Variations sur le marché du travail

Tableau 10: Récapitulatif des variations sur le marché du travail par ITSS

ITSS	Établissements			Emplois			Intensités d'impact sur l'emploi
	Ouvertures	Fermetures	Solde	Générés	Perdus	Solde	
Dakar	819	56	763	2650	277	2373	3,11
Diourbel	193	11	182	1255	56	1199	6,59
Fatick	64	7	57	174	10	164	2,88
Kaffrine	29	1	28	150	3	147	5,25
Kaolack	44	8	36	125	41	84	2,33
Kédougou	3		3	290		290	96,67
Kolda	27	6	21	115	18	97	4,62
Louga	41	15	26	434	51	383	14,73
Matam	18	3	15	168	38	130	8,67
Rufisque	73	3	70	365	8	357	5,10
Sédhiou	22	2	20	122	3	119	5,95
St Louis	120	30	90	525	134	391	4,34
Tambacounda	25	10	15	104	27	77	5,13
Thiès	235	36	199	1452	393	1059	5,32
Ziguinchor	70	28	42	276	87	189	4,50
Zone Franche	2		2	6		6	3,00
<b>Total 2021</b>	<b>1785</b>	<b>216</b>	<b>1569</b>	<b>8211</b>	<b>1146</b>	<b>7065</b>	<b>4,50</b>
<b>Total 2020</b>	<b>1580</b>	<b>233</b>	<b>1347</b>	<b>8180</b>	<b>1662</b>	<b>6518</b>	<b>4,84</b>

Source DSTE 2021

Graphique 6: Répartition des emplois générés et des emplois perdus par ITSS



Source DSTE 2021

Le **tableau n°10** et le **graphique n°6** dressent un état récapitulatif des variations sur le marché du travail par ITSS.



Comparées aux fermetures qui concernent 216 établissements, les ouvertures d'établissements ont enregistré 1785 unités. En termes d'écart, les ouvertures l'emportent avec un solde de 1569 unités en 2021, soit une augmentation du solde de 16,48% par rapport à 2020.

Les emplois générés suite aux ouvertures d'établissements, qui s'élèvent à 8211 postes compensent largement les pertes d'emplois consécutives aux fermetures d'établissements qui s'établissent à 1662 postes, soit un solde de 6518 emplois. Par rapport à 2020, le solde emploi a connu une hausse de 8,39% en 2021.

En revanche, on constate que pour ce qui est de l'indicateur relatif à l'intensité d'impact sur l'emploi, bien que les valeurs entre 2020 et 2021 soient approximativement les mêmes, celle rattachée à l'année 2020 est légèrement plus favorable avec un ratio de 4,84 contre 4,50.

En considérant l'indicateur d'impact sur l'emploi sous l'angle des ressorts gérés par les ITSS, on note que l'ITSS qui enregistre le meilleur score est celle de Kédougou avec un ratio de 96,67 emplois par établissement créé.

Les ITSS qui suivent, sont celles de Louga avec un ratio de 14,62, celle de Matam avec un ratio de 8,67.

Les autres ITSS pointent des ratios qui oscillent entre un plancher de 2 unités et un plafond de 7 unités.

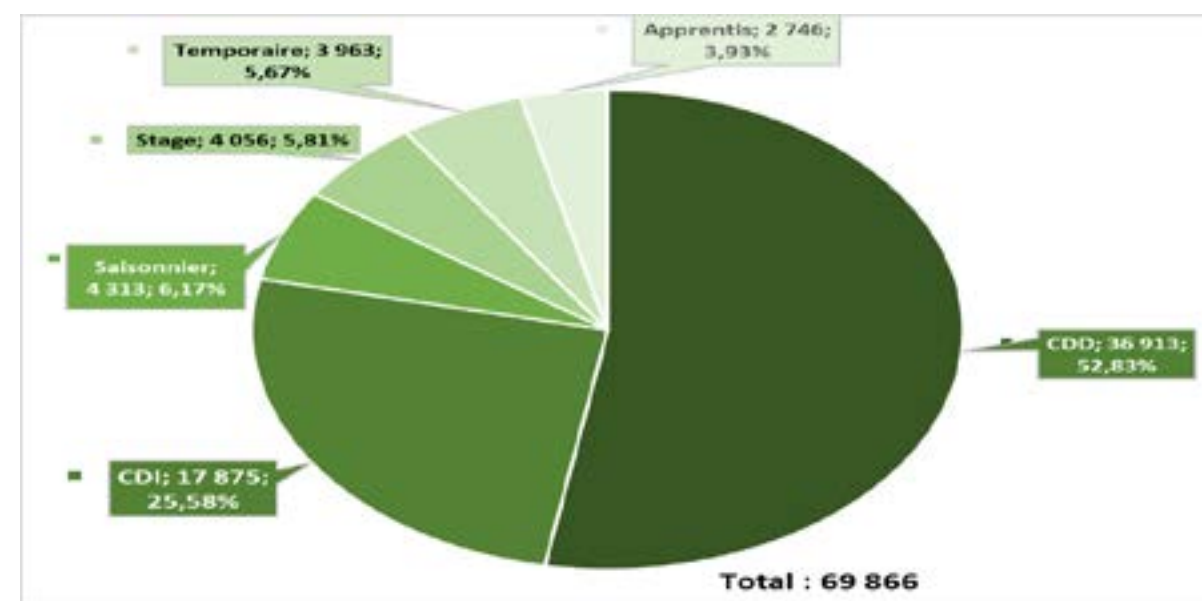
## 1.2 Contrats de travail enregistrés en 2021

Tableau 11 : Répartition par type, des contrats de travail, selon le sexe

Type de contrat	Année 2021						Année 2020	
	Homme		Femme		Total		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
CDD	27 769	55,00	9 144	47,19	36 913	52,83	34 773	54,77
CDI	12 325	24,41	5 550	28,65	17 875	25,58	15 506	24,42
Temporaire	3 531	6,99	782	4,04	4 313	6,17	3 830	6,03
Stage	2 343	4,64	1 713	8,84	4 056	5,81	4 260	6,71
Saisonnier	2 948	5,84	1 015	5,24	3 963	5,67	4 288	6,75
Apprentis	1 575	3,12	1 171	6,04	2 746	3,93	834	1,31
Autres	50 491	100	19 375	100	69 866	100		
<b>Total 2021</b>	<b>72,27</b>		<b>27,73</b>		<b>100</b>			
<b>%</b>	<b>47234</b>		<b>16257</b>				<b>63 491</b>	<b>100</b>
<b>Total 2020</b>	<b>45656</b>		<b>19748</b>				<b>65404</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Graphique 7 : Répartition par type des contrats de travail visés par les ITSS



Source : DSTE 2021

Le **tableau n°11** et le **graphique 7** associé illustrent la répartition par type, des contrats de travail, selon le sexe. Tout d'abord, les contrats de travail sont inégalement répartis tant du point de vue du type de contrat que du sexe du travailleur.

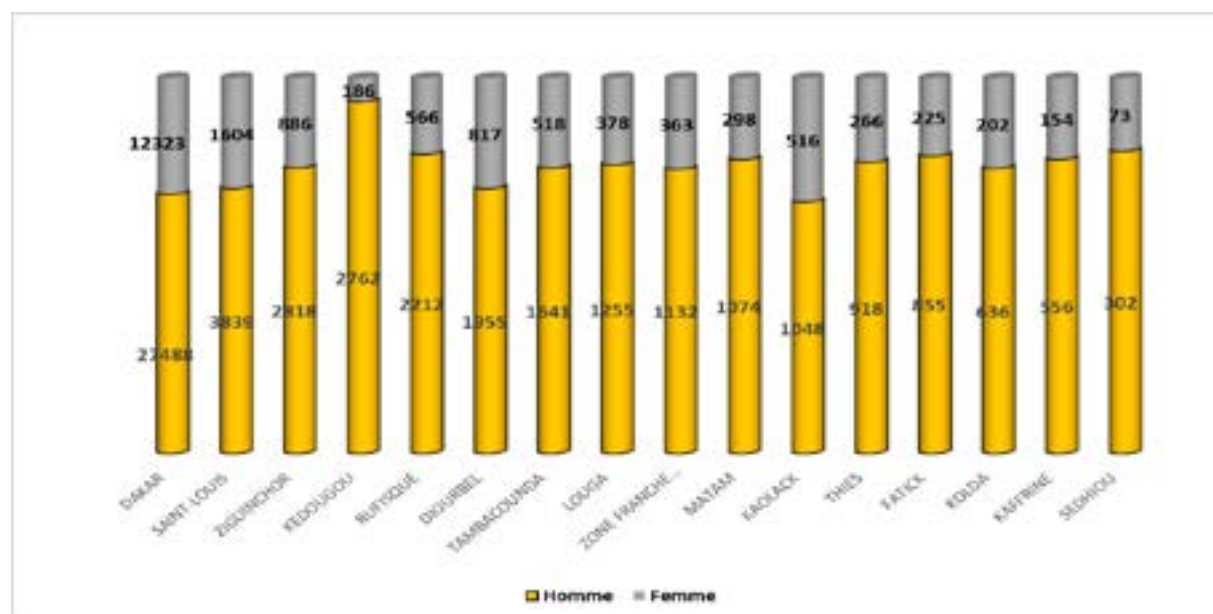
Pour l'année 2021, 69 866 contrats de travail ont été visés par les ITSS sur toute l'étendue du territoire national. Par rapport à l'année 2020 durant laquelle 63 491 contrats de travail ont été enregistrés, une progression sensible des recrutements a été notée, matérialisée par un différentiel de 6 375 contrats de travail de plus pour l'année 2021.

D'après ces statistiques, l'augmentation constatée des contrats de travail est parallèle à la hausse des contrats de type CDD, CDI, saisonnier et apprentissage. Un examen approfondi des données montre, en 2021, que les CDD et les CDI ont été majoritairement les types de contrats les plus utilisés, soit respectivement 36 913 et 17 875 unités représentant dans le même ordre des pourcentages de 52,83% et 25,58% du total. A l'image des CDD et CDI, les contrats d'apprentissage ont fortement augmenté passant de 834 en 2020 à 2 746 en 2021, soit un accroissement de 229%.

Pour les autres types on a dénombré sur le stage 4056 contrats, soit 5,81%, le travail temporaire 3963, soit 5,67% et les saisonniers 4313 contrats, soit 6,17%.

En analysant selon le sexe, les hommes ont plus bénéficié que les femmes des différents types de contrats de travail proposés par les employeurs. En effet, on dénombre 50 491 contrats pour les hommes correspondant à un taux de 72,27% et 19 375 en faveur des femmes soit 27,73% de l'ensemble.

Graphique 8 : Répartition des contrats de travail par ITSS et selon le sexe



Source : DSTE 2021

Le **graphique n°8** donne la répartition des contrats de travail par ITSS et selon le sexe. Il révèle que plus de 60% des contrats de travail, pour chaque ITSS, sont octroyés aux hommes. Cependant, les contrats pour les femmes sont encore beaucoup plus faibles à Kédougou avec 6% pour ces dernières contre 94% pour les hommes et à Sédhiou avec 19% contre 81% pour les hommes.

Par contre, à Kaolack, Dakar, Diourbel et Saint Louis, les contrats conclus avec des femmes représentent plus du quart (25%).

La proportion des contrats de travail dont bénéficient les femmes se situe en deçà des 25% dans les ressorts de la Zone Franche, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor dans lesquels, ils ne représentent que 24%. Cette situation est aussi notée à Louga avec 23% des contrats octroyés aux femmes, à Thiès, Matam et Kaffrine où 22% des contrats sont réservés aux femmes. Il en est de même à Fatick avec 21% des contrats pour les femmes et à Rufisque où 20% des contrats sont destinés aux femmes.

Le **tableau n° 12** donne la répartition par ITSS des contrats de travail selon le type de contrat et le sexe. Il renseigne un total de 69 866 contrats de travail en 2021 dont 52,84% de CDD, 25,58% de CDI, 5,80% de contrat de stage, 5,67% de contrats de travail temporaire, 3,93% de contrats d'apprentissage, 6,17% de contrats saisonniers.

Compte tenu du sexe du travailleur, il fait également état d'une forte prédominance des hommes traduite par 72,27% de contrats pour les travailleurs de sexe masculin contre 27,73% conclus avec des femmes. Le même constat est perceptible au niveau de toutes les ITSS et à quelques exceptions près pour les types de contrats.

Par ailleurs, analysé en fonction de l'ITSS, il ressort que le nombre de contrats en 2021 s'explique plus particulièrement par la part contributive de l'IRTSS de Dakar qui en effet s'établit à plus de la moitié (56,98%) du total. Cette proportion est majoritairement constituée de CDD (49,01%) et de CDI (33,08%).

L'IRTSS de Saint-Louis suit avec une contribution en termes de contrats de travail enregistrés en 2021 de 7,79% de l'ensemble. A l'instar de Dakar, la prédominance des

CDD (47,32%) et des CDI (12,41%) est également une réalité à l'IRTSS de Saint-Louis. Toujours par rapport à cette primauté des CDD et des CDI, L'IRTSS de Ziguinchor avec 5,30% (dont notamment 48,65% de CDD et 5,75% de CDI) et l'IRTSS de Kédougou à qui revient 4,22% du total (dont notamment 47,96% de CDD et 24,86% de CDI) évolue dans le même sillage que celles susmentionnées ; Sauf que pour l'IRTSS de Ziguinchor, les contrats d'apprentissages et saisonniers représentent respectivement 756 (20,41%) et 865 (23,35%), soit bien plus que la part de CDI.

Tableau 12 : Répartition par ITSS, des contrats de travail, selon le type de contrat et le sexe

ITSS	Type de contrat												Ensemble	%
	CDD		CDI		Temporaire		Stage		Saisonnier		Apprentis			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Dakar	14032	5483	8724	4446	2402	978	1755	1318	277	68	298	30	39811	62,64
Saint-Louis	1894	682	515	161			105	79	89	34	1236	648	5443	6,54
Tambacounda	1327	475	156	57			49	19	492	264	794	71	3704	4,16
Ziguinchor	1321	93	681	52	476	26	26	7			258	8	2948	4,09
Rufisque	1474	355	640	173			88	36	10	2			2778	3,13
Kédougou	892	221	337	98	7	0	155	155	260	340	304	3	2772	2,92
Diourbel	1195	219	148	60	6	7	12	4	233	228	47	0	2159	2,9
Thiès	860	296	121	58	0	0	22	21	0	0	252	3	1633	2,72
Louga	438	210	155	93	5	3	45	18	164	189	241	3	1564	2,16
Kaolack	1005	332	92	21			32	10	3				1495	2,13
Matam	860	194	139	35	3	0	25	23	47	46	0	0	1372	1,9
Kolda	653	150	186	112	17	1					62	3	1184	1,37
Fatick	642	138	160	71	26	0	2	4	0	0	25	12	1080	1,26
Kaffrine	533	120	99	76	0	0	4	6	0	0	0	0	838	0,83
ZFID	446	125	70	15	5	0	21	13	0	0	14	1	710	0,81
Sédhiou	197	51	102	22	1	0	2	0	0	0	0	0	375	0,44
<b>Total général</b>	<b>27769</b>	<b>9144</b>	<b>12325</b>	<b>5550</b>	<b>2948</b>	<b>1015</b>	<b>2343</b>	<b>1713</b>	<b>1575</b>	<b>1171</b>	<b>3531</b>	<b>782</b>	<b>69866</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>39,75</b>	<b>13,09</b>	<b>17,64</b>	<b>7,94</b>	<b>4,22</b>	<b>1,45</b>	<b>3,35</b>	<b>2,45</b>	<b>2,25</b>	<b>1,68</b>	<b>5,05</b>	<b>1,12</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Une égalité presque parfaite est relevée entre les ITSS de Rufisque et de Diourbel en matière de contrats visés en 2021. En effet, ces deux ITSS ont enregistré de manière respective 3,98% et 3,97% du total avec toujours cette prépondérance des CDD et des CDI (65,83% de CDD et 29,26% de CDI à Rufisque ; 40,15% de CDD et 15,69% de CDI à Diourbel).

L'ITSS de la ZFID, malgré l'étroitesse de son ressort, a aussi un certain apport en ce qui concerne les contrats visés en 2021. Cet apport est de 2,14% de l'ensemble dont notamment 89,43% de CDD et 7,55% de CDI. L'IRTSS de Matam également, malgré la faiblesse du tissu économique de son ressort, s'est affichée avec 1,96% du total, essentiellement constitués de CDD (76,82%) et de CDI (12,68%).

L'IRTSS de Tambacounda avec 3,97% de l'ensemble (dont notamment 65,49% de CDD et 9,63% de CDI), a contribué au volume total, à l'instar des IRTSS de la ZFID et de Matam.

La densité du tissu d'entreprises notée à Thiès ne se reflète pas sur les statistiques affichées par l'IRTSS de cette région en matière de contrats de travail enregistrés. Cette ITSS n'a, en effet, visé que 1,69% de l'ensemble et reste loin derrière les ITSS précitées. La contribution de Thiès, en termes de contrats est du reste surtout portée par les CDD (67,82%) et les CDI (25,16%).

Le reste des contrats se partage entre l'IRTSS de Fatick (1,55% de l'ensemble), de Kolda, (1,20% de l'ensemble), de Kaffrine, (1,02% de l'ensemble) et de Sédhiou (0,54% de l'ensemble). Dans toutes ces ITSS il est beaucoup plus enregistré de CDD et de CDI que les autres types de contrats.

**Tableau 13 : Répartition des contrats de travail par type, selon la branche d'activité**

Branche d'activité	Type de contrat						Total	%
	CDD	CDI	Temporaire	Stage	Saisonnier	Apprentis		
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	14016	9557	1929	2188	105	665	28460	40,74
Construction	8106	1220	328	144	5	51	9854	14,10
Activités de fabrication	3838	1473	149	322	1612	217	7611	10,89
Agriculture, sylviculture et pêche	3281	375	42	98	2000	949	6745	9,65
Activités d'hébergement et de restauration	2205	580	99	289	219	306	3698	5,29
Activités extractives	481	808	564	46	219	0	2118	3,03
Transport et entreposage	972	858	137	72	9	49	2097	3,00
Activités financières et d'assurances	522	668	377	442	0	11	2020	2,89
Éducation	816	642	5	16	0	337	1816	2,60
Activités de services administratifs et d'appui	1100	544	40	97	2	6	1789	2,56
Autres activités de services	630	129	0	17	8	68	852	1,22
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	379	190	0	158	38	0	765	1,09
Ne pouvant être classés selon l'activité économique	111	150	286	81	96	0	724	1,04
Information et communication	91	255	0	34	0	0	380	0,54
Santé et activités d'action sociale	174	85	0	52	0	6	317	0,45
Collectivités territoriales	84	195	0	0	0	0	279	0,40
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage	83	123	7	0	0	0	213	0,30
Boulangeries	18	23	0	0	0	81	122	0,17
Nettoyement	3	0	0	0	0	0	3	0,00
Arts, spectacles et loisirs	2	0	0	0	0	0	2	0,00
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	0	0	0	0	0	1	0,00
<b>Total général</b>	<b>36913</b>	<b>17875</b>	<b>3963</b>	<b>4056</b>	<b>4313</b>	<b>2746</b>	<b>69866</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>52,83</b>	<b>25,58</b>	<b>5,67</b>	<b>5,81</b>	<b>6,17</b>	<b>3,93</b>	<b>100</b>	
<b>Total 2020</b>	<b>34773</b>	<b>15506</b>	<b>4288</b>	<b>4260</b>	<b>3830</b>	<b>834</b>	<b>63491</b>	

Source DSTE 2021

Le **tableau n°13** donne la répartition des contrats de travail par type, selon la branche d'activité.

Comparée à l'année 2020, on note une hausse de certains contrats de travail dont les CDD (36913 contre 34773) et les CDI (17875 contre 15506), et une contraction par rapport à d'autres types de contrats de travail comme les contrats de stage (4056 en 2021 contre 4260 en 2020).

Sous l'angle de la branche d'activité, c'est le « commerce de gros et de détail » qui concentre le plus grand nombre de contrats de travail signés avec un taux de 40,74%.

Successivement, suivent la « Construction » avec 14,10% des contrats de travail, les « activités de fabrication » avec 10,89% des contrats de travail et « l'agriculture, sylviculture et pêche » avec 9,65% des contrats.

Même à une proportion relativement faible, certaines branches ont enregistré un volume de contrats de travail supérieur ou avoisinant la barre de mille. C'est le cas des « activités d'hébergement et de restauration » avec 3698 contrats (soit 5,29%) et des « activités extractives » avec 2118 contrats (soit 3,03%).

Peu de contrats de travail ont été déposés dans les ITSS pour le compte de branches d'activités telles que la « distribution d'eau » avec 1 contrat, « les Arts, spectacles et loisirs » avec 2 contrats et le « nettoyage » avec 3 contrats.

**Tableau 14 : Répartition des contrats de stage par ITSS, selon le type**

ITSS	Type de stage				Total 2021		Total 2020	
	Adaptation	Pré embauche	Incubation	Requalification	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	3073				3073	75,76	2870	67,37
Diourbel	139	20	147	4	310	7,64	108	2,54
Saint-Louis	184				184	4,54	249	5,85
Rufisque	90	34			124	3,06	130	3,05
Ziguinchor	39	24		5	68	1,68	5	0,12
Kaolack	61	2			63	1,55	143	3,36
Matam	48				48	1,18	21	0,49
Louga	42			1	43	1,06	166	3,9
Zone Franche	42				42	1,04	26	0,61
Kaffrine	32	1		1	34	0,84	21	0,49
Kédougou	11	21	1		33	0,81	17	0,4
Tambacounda	12	3	1		16	0,39	449	10,54
Kolda	10				10	0,25	13	0,31
Fatick	5	1			6	0,15	6	0,14
Sédhiou		1	1		2	0,05	20	0,47
Thiès							16	0,38
<b>Total général</b>	<b>3788</b>	<b>107</b>	<b>150</b>	<b>11</b>	<b>4056</b>	<b>100</b>	<b>4260</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>93,39</b>	<b>2,64</b>	<b>3,70</b>	<b>0,27</b>	<b>100</b>			

Source DSTE 2021



Le **tableau n°14** laisse apparaître la répartition des contrats de stage par ITSS, selon le type. Ce tableau indique qu'en 2021, 4056 contrats de stage ont été enregistrés contre 4260 en 2020, soit une diminution de 204 contrats de stage.

Par rapport aux ITSS, celle de Dakar en a enregistré 3073 soit 75,76% du nombre total de contrats de stage rapporté en 2021. Elle est suivie de l'IRTSS de Diourbel avec un nombre de 310 contrats de stage, soit 7,64 %. Suit l'IRTSS de Saint-Louis qui a enregistré un nombre de 184 contrats de stage, soit 4,54 %.

Ces contrats de stage sont pour la quasi-totalité de type « Adaptation », avec un taux de 93,39 %, suivi du type « incubation » avec 3,70 % et du type « Pré embauche », avec 2,64 %. Quant au stage de « requalification », il est quasiment inexistant avec 0,27 % du total.

**Tableau 15 : Répartition des contrats de stage par branche d'activité selon le type**

Branche d'activité	Type de stage				Total	%
	Adaptation	Pré embauche	Incubation	Requalification		
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	2130	50	0	8	2188	53,94
Activités financières et d'assurances	439	1	1	1	442	10,90
Activités de fabrication	298	24	0	0	322	7,94
Activités d'hébergement et de restauration	286	2	0	1	289	7,13
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	10	1	147	0	158	3,90
Construction	138	5	0	1	144	3,55
Agriculture, sylviculture et pêche	96	2	0	0	98	2,42
Activités de services administratifs et d'appui	97	0	0	0	97	2,39
Ne pouvant être classés selon l'activité économique	81	0	0	0	81	2,00
Transport et entreposage	72	0	0	0	72	1,78
Santé et activités d'action sociale	51	0	1	0	52	1,28
Activités extractives	24	21	1	0	46	1,13
Information et Communication	34	0	0	0	34	0,84
Autres activités de services	16	1	0	0	17	0,42
Éducation	16	0	0	0	16	0,39
<b>Total général</b>	<b>3788</b>	<b>107</b>	<b>150</b>	<b>11</b>	<b>4056</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>93,39</b>	<b>2,64</b>	<b>3,70</b>	<b>0,27</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Le **tableau n°15** indique la répartition des contrats de stage par branche d'activité selon le type.

Il ressort qu'en 2021, plus de la moitié (54%) des contrats de stage ont été enregistrés dans les établissements relevant du « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles ». Les stages d'Adaptation sont plus notés pour

cette branche avec 97% du total. Toutefois, les « Activités financières et d'assurances », les « Activités de fabrication », et les « Activités d'hébergement et de restauration » ont contracté des stages avec respectivement 11%, 8% et 7% du total. Ces stages sont en grande partie de type Adaptation.

L'« Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire » a enregistré 4% du total des contrats de stage qui sont essentiellement de type Incubation (93%). Les contrats de stage enregistrés dans la « Construction » (144), l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (98), les « Activités de services administratifs et d'appui » (97), le « Transport et entreposage » (72), la « Santé et activités d'action sociale » (52), l'« Information et Communication » (34), les « Autres activités de services » (17) et l'« Éducation » (16) sont en majorité des stages d'adaptation avec plus de 94% de chaque total. Par contre, les « Activités extractives » ont contracté 46 stages, soit 1% du total. Ces stages se partagent essentiellement entre Adaptation 52% et pré-embauche 46%.

**Tableau 16 : Répartition des contrats de travail de travailleurs déplacés par type et selon le sexe**

Type de contrat	Sexe		Total général	%
	H	F		
CDD	841	46	887	68,13
CDI	385	30	415	31,87
<b>Total général</b>	<b>1 226</b>	<b>76</b>	<b>1 302</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>94,16</b>	<b>5,84</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Le **tableau n°16** porte sur la répartition des contrats de travail de travailleurs déplacés par type selon le sexe.

Est considéré comme travailleur déplacé, tout travailleur dont l'exécution du contrat nécessite son installation hors de sa résidence habituelle (article L.33 du Code du Travail).

En 2021, 1302 contrats de travail de travailleurs déplacés ont été enregistrés dont 887 CDD soit 68,13% et 415 CDI soit 31,87%.

Le tableau indique qu'il y a plus de contrats de travail de travailleurs déplacés pour les hommes que pour les femmes. En effet, les hommes bénéficient de 94,16% de ces contrats contre 5,84% pour les femmes.

Il se dégage du **tableau n°17** la répartition des contrats de travail de travailleurs déplacés selon l'activité et le lieu de provenance.

Pour rappel, à la différence de tous les autres contrats de travail qui sont déposés au niveau des ITSS, les contrats de travail des travailleurs déplacés sont, quant à eux, de la compétence du Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale (article L.33 du Code du travail).

En 2021, 1302 contrats de travail de travailleurs déplacés ont été visés, dont les 35,71% dans la branche d'activité « construction ».

Les autres branches qui charrient un nombre plus ou moins important de contrats de travailleurs déplacés sont la « Production et la distribution d'électricité » avec un taux de 14,75%, le « commerce de gros et de détail » avec un taux de 11,21%, les « activités de

fabrication » avec un taux de 10,06%, ainsi que les « activités extractives » avec un taux de 7,45%.

Tableau 17 : Répartition des contrats de travail de travailleurs déplacés selon l'activité et le lieu de provenance

Branche d'activité	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Non précisée	Total général	%
Activités d'hébergement et de restauration	3		1	4			8	0,61
Activités de fabrication	21	2	50	58			131	10,06
Activités de services administratifs et d'appui	33			3	1		37	2,84
Activités d'hébergement et de restauration				2			2	0,15
Activités extractives	43	4	17	20	13		97	7,45
Activités financières et d'assurances	17			12			29	2,23
Activités immobilières	1						1	0,08
Activités non précisées	3		9	8			20	1,54
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	2		3		1	7	0,54
Agriculture, sylviculture et pêche	4		7	3			14	1,08
Arts, spectacles et loisirs	1			7			8	0,61
Autres activités de services	5	1	5	17			28	2,15
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules Automobiles et de motocycles	39	1	32	71	2	1	146	11,21
Construction	98	16	5	344	1	1	465	35,71
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets						6	6	0,91
Et activités de remise en état				9			9	0,69
Éducation				13			13	1,00
Information et communication	8		9	7			24	1,84
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	76	11	37	54	3	11	192	14,75
Transport et entreposage	12	1	13	45			71	5,45
<b>Total général</b>	<b>365</b>	<b>38</b>	<b>185</b>	<b>680</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>1302</b>	<b>100</b>
<b>Taux</b>	<b>28,03</b>	<b>2,92</b>	<b>14,21</b>	<b>52,23</b>	<b>1,54</b>	<b>1,08</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Peu de contrats de travailleurs déplacés sont en revanche notés dans d'autres branches d'activité, à l'image de la « distribution d'eau » (0,69%) ainsi que des « Arts, spectacles et loisirs » (0,61%).

Du point de vue du lieu de provenance des travailleurs déplacés, on remarque que la majorité d'entre eux prennent départ à partir de la zone Europe, soit 52,23%.

Les travailleurs déplacés de la zone Afrique représentent une proportion de 28,03% au niveau de l'échantillon et ceux en provenance d'Asie une proportion de 14,21%.

A des taux bien plus faibles, on dénombre des travailleurs déplacés venant de la zone Amérique (2,92%) et Océanie (1,54%).

## Chapitre 2

# GARANTIE DES DROITS

### 2.1 Activités de contrôle des établissements

En tant que garant de l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de travail, de main d'œuvre et de sécurité sociale, en vertu de la convention N°81 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Administration du Travail, à travers surtout les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS), exerce des contrôles qui généralement se font soit au niveau de l'inspection soit dans les entreprises ou établissements.

Auprès de l'Inspection : à l'occasion du contrôle sur pièce dans le cadre d'une convocation, de la demande d'attestation de régularité ou du dépôt de certains documents notamment les contrats de travail, les déclarations d'ouverture ou de fermeture d'établissements, le dépôt du bilan social, les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre (DASMO).

Au niveau de l'entreprise ou de l'établissement : l'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale est appelé à exercer un contrôle portant sur tous les aspects de la législation du travail et de la sécurité sociale, notamment les salaires, la durée légale du travail, le fonctionnement des institutions de représentation, le respect des dispositions en matière de sécurité et santé au travail, l'affiliation aux institutions de prévoyance sociale et le versement des cotisations sociales.

Tableau 18 : Répartition par ITSS du personnel de contrôle

ITSS	Nombre d'Inspecteurs	Nombre de contrôleurs	Total
Dakar	18	14	32
Thiès	3	13	16
Saint-Louis	4	9	13
Diourbel	1	3	4
Kaolack	2	2	4
Kédougou	2	2	4
Ziguinchor	2	2	4
Kolda	1	2	3
Rufisque	1	2	3
ZFID	1	2	3
Fatick	1	1	2
Kaffrine	1	1	2
Louga	1	1	2
Matam	1	1	2
Sédhiou	1	1	2
Tambacounda	2		2
ZES		1	1
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>57</b>	<b>99</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°18** donne la répartition du personnel de contrôle par Inspection du Travail et de la Sécurité sociale. Il renseigne que les 17 inspections du Travail et de la Sécurité sociale totalisent un effectif de 99 agents affectés au contrôle, dont 42 inspecteurs (42,42%) et 57 contrôleurs (57,58%).

Les inspections de Dakar, Thiès et Saint-Louis disposent de plus d'agents de contrôle avec respectivement 32 (32,32%) agents dont 18 (42,86%) inspecteurs et 14 (24,56%) contrôleurs pour la première, 16 (16,16%) agents dont 3 (7,14%) Inspecteurs et 13 (22,81%) Contrôleurs pour la deuxième et 13 (13,13%) agents dont 4 (9,52%) Inspecteurs et 9 (15,79%) Contrôleurs pour la troisième.

Hormis les trois inspections citées plus haut, toutes les autres ont des effectifs allant de 1 à 4 agents de contrôle correspondant à une échelle de pourcentages de 1,01 % à 4,04% du total.

Le **tableau n° 19** fait la répartition des contrôles par branche d'activité et par ITSS.

Relativement à la branche d'activité, c'est le commerce de gros et de détail qui a le plus fait l'objet de contrôles avec un taux de 34,06% sur un total général de 2918 contrôles menés en 2021.

Après le « commerce de gros et de détail », les missions de contrôles ont le plus porté sur la branche « activités de fabrication » avec 13,98% du total général.

Des contrôles situés entre 5% et 10% du total ont été effectués au niveau des branches « activités d'hébergement et de restauration » avec une proportion de 9,97%, « éducation » avec un taux de 7,95%, « activités de services administratifs et d'appui » avec un taux de 6,65% et « activités financières et d'assurances » avec un taux de 5,28%.

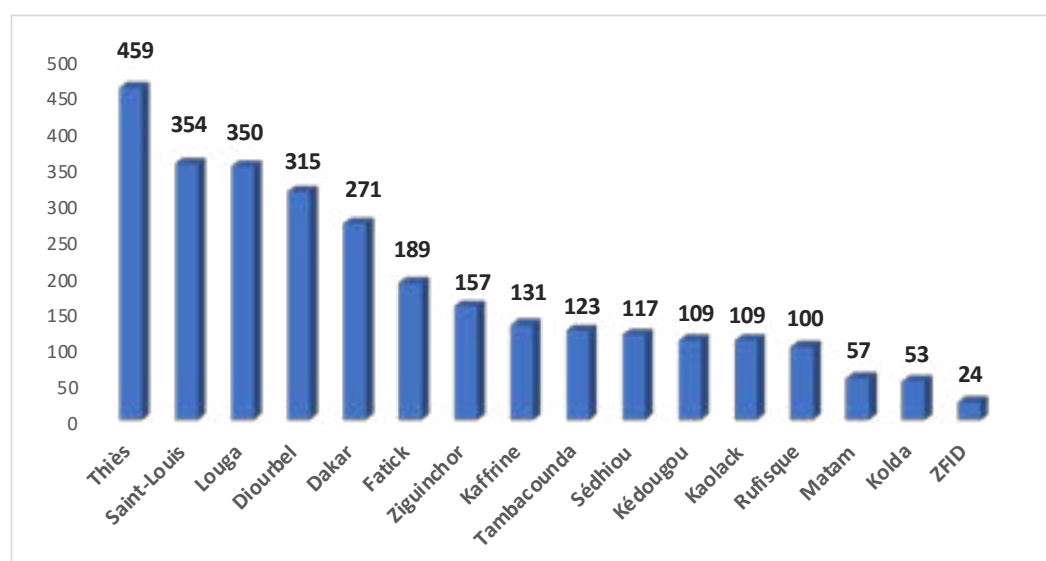
On a aussi des contrôles dans la fourchette de 1% à 5% pour des branches d'activités telles que la « boulangerie » (4,56%), la « construction » (3,77%), les « autres activités et services » (3,39%) entres autres.

Enfin, au nombre des branches qui ont compté le moins d'entreprises contrôlées, on trouve les « collectivités territoriales » (0,72%), le « nettoyage » (0,41%), les « activités extractives » et le « gardiennage » (0,38% chacune des deux dernières branches).

Tableau 19 : Répartition des contrôles par branche d'activité et par ITSS

Branche d'activité	Thiès	Saint-Louis	Longa	Diourbel	Dakar	Fatick	Ziguinchor	Kaffrine	Tambacounda	Séhiou	Kaolack	Kédougou	Rufisque	Matam	Kolda	ZFID	Total général	%
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	124	100	182	128	81	37	73	38	42	52	25	24	38	29	19	2	994	34,06
Activités de fabrication	87	35	4	77	64	19	1	1	13	5	57	7	8	7	2	21	408	13,98
Activités d'hébergement et de restauration	60	36	18	9	5	44	49	8	7	15	5	17	5	2	11		291	9,97
Éducation	45	21	41	36	5	38	6	14	5	3	9		5	1	3		232	7,95
Activités de services administratifs et d'appui	64	46	16	8	2	1	2	3	10	3	1	22	12	2	1	1	194	6,65
Activités financières et d'assurances	5	24	30	7	52	3	1	8	9	4	2	1	4	1	3		154	5,28
Boulangeries	11	22	37	15	1	15	5	12	9				3		3		133	4,56
Construction	6	12	6	13	12	3	9	11	4	11	2	13	5	3			110	3,77
Autres activités de services	3	17	1		2	21	1	10	12	12		6	5	2	7		99	3,39
Transport et entreposage	7	8	1	3	29		1	1	5		3	7	6	1			72	2,47
Santé et activités d'action sociale	10	10	2	9	2	4	3	9		1	1		6		1		58	1,99
Information et communication	6	6	4		9		2	1	1		1			1			31	1,06
Agriculture, sylviculture et pêche	4	4	2	1	4	2		1	5	1	1	1	1	2	1		30	1,03
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	11	3		4	2	1	2					2	1	1			27	0,93
Collectivités territoriales			2					8		7				3	1		21	0,72
Nettoyement	5	3		1				1			2						12	0,41
Activités extractives	2	1			1							6		1			11	0,38
Gardiennage			4	3			2	2									11	0,38
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1	3						1	1			2					8	0,27
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire		1		1				1		3				1			7	0,24
Arts, spectacles et loisirs	4	1				1						1					7	0,24
Activités immobilières	3	1											1				5	0,17
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1														1		2	0,07
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux								1									1	0,03
<b>Total général</b>	<b>459</b>	<b>354</b>	<b>350</b>	<b>315</b>	<b>271</b>	<b>189</b>	<b>157</b>	<b>131</b>	<b>123</b>	<b>117</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>53</b>	<b>24</b>	<b>2918</b>	<b>100</b>

Graphique 9 : Répartition des contrôles par ITSS



Source DSTE 2021

Le **graphique n°9** assure la répartition des contrôles par ITSS.

Sur un total de 2918 contrôles d'entreprises réalisés en 2021, 459 (soit 15,73%) sont le fait de l'IRTSS de Thiès, 354 (soit 12,13%) le fait de l'IRTSS de Saint-Louis, 350 (soit 11,99%) le fait de l'IRTSS Louga, 315 (soit 10,80%) le fait de l'IRTSS de Diourbel et 271 (soit 9,29%), le fait de l'IRTSS de Dakar.

Pour ce qui est de l'intervalle de 100 à 200 visites, on a les ITSS de Fatick avec 189 contrôles (soit 6,48%), Ziguinchor avec 157 contrôles (soit 5,38%), Kaffrine avec 131 contrôles (soit 4,49%), Tambacounda avec 123 contrôles (soit 4,22%), Sédhiou avec 117 contrôles (soit 4,01%), Kédougou et Kaolack avec 109 contrôles chacune (soit 3,74%) et Rufisque avec 100 contrôles (soit 3,43%).

Les autres ITSS sont celles de Matam qui a réalisé 57 contrôles (soit 1,95%), de Kolda qui a réalisé 53 contrôles (soit 1,82%) et de la ZFID qui a réalisé 24 contrôles (soit 0,82%).

La répartition des mesures prises suite aux contrôles d'établissements par ITSS est consignée dans le **tableau n°20**. Elle montre qu'à la suite des 2918 contrôles d'établissements, il est ressorti, en termes de mesures prises, 1223 cas de convocations, soit 42% du total, 1021 cas d'observations orales, soit 35%, 465 lettres d'observations, soit 16%, 118 cas pour lesquelles aucune mesure n'a été prise, soit 4%, 61 mises en demeure, soit 2%, 4 PV d'infraction et une (01) fermeture de chantier. A noter qu'il y a eu 25 cas non renseignés, soit 1%.

La prédominance des convocations sur l'ensemble des mesures prises s'est illustrée dans les ressorts de Saint Louis (72%), Thiès (67%), Kolda (60%), Diourbel (58%) et Rufisque (47%). Les observations orales sont plus fréquentes dans les IRTSS de Matam avec 70%, Kaolack (62%) et Sédhiou (56%).

Les observations orales constituent de même une proportion importante des mesures prises par les IRTSS de Louga, Dakar, Fatick, Kaffrine et Kédougou, qui ont aussi plus opté pour des observations orales à la suite d'opérations de contrôles d'établissements.

En effet, on a 48% à Kédougou, 47% à Louga, 38% à Kaffrine, 36% à Dakar et 34% à Fatick.

Les lettres d'observation sont plus fréquentes à Ziguinchor et à Tambacounda avec respectivement 55% et 39%.

Enfin, Aucune Mesure n'a été prise pour 37% des contrôles d'établissement de la ZFID.

Tableau 20 : Répartition des mesures prises suite aux contrôles d'établissement par ITSS

ITSS	CONVOCATION	OBSERVATION ORALE	LETTRE D'OBSERVATION	AUCUNE MESURE	MISE EN DEMEURE	PV D'INFRACTION	FERMETURE DE CHANTIER	NON RENSEIGNE	Total général
Thiès	309	103	29	5	1		1	11	459
Saint-Louis	254	97	1	2					354
Louga	98	167	55	16	11	3			350
Diourbel	184	84	22	3	21	1			315
Dakar	75	97	80	19					271
Fatick	50	65	62	1	11				189
Kaffrine	48	50	19					14	131
Ziguinchor	26	31	69	30	1				157
Tambacounda	5	49	48	8	13				123
Sédhiou	31	66	20						117
Kaolack	32	68	6	1	2				109
Kédougou	31	53	12	13					109
Rufisque	47	37	14	2					100
Matam	1	40	11	4	1				57
Kolda	32	7	9	5					53
ZFID	0	7	8	9					24
Total général	1223	1021	465	118	61	4	1	25	2918
%	41,91	34,99	15,94	4,04	2,09	0,14	0,03	0,86	100

Source DSTE 2021



**Tableau 21 : Répartition par branches d'activité, des mesures prises suite aux contrôles d'établissement**

Branche d'activité	CONVOCATION	OBSERVATION ORALE	LETTRE D'OBSERVATION	AUCUNE MESURE	MISE EN DEMEURE	PV D'INFRACTION	FERMETURE DE CHANTIER	NON RENSEIGNE	Total général	%
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	440	336	139	49	22	1		7	994	34,06
Activités de fabrication	54	292	48	11	1		1	1	408	13,98
Activités d'hébergement et de restauration	129	84	59	11	6			2	291	9,97
Éducation	116	51	48	3	12	2			232	7,95
Activités de services administratifs et d'appui	135	18	25	7	5	1		3	194	6,65
Activités financières et d'assurances	80	30	26	15	3				154	5,28
Boulangeries	63	35	24		5			6	133	4,56
Construction	45	29	32	1	3				110	3,77
Autres activités de services	25	58	10	6					99	3,39
Transport et entreposage	22	16	24	7	3				72	2,47
Santé et activités d'action sociale	38	12	4	3				1	58	1,99
Information et communication	10	14	5	2					31	1,06
Agriculture, sylviculture et pêche	12	9	7	1	1				30	1,03
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	18	5	2	1				1	27	0,93
Collectivités territoriales	2	12	4					3	21	0,72
Nettoyement	9	1	2						12	0,41
Activités extractives	2	7	1					1	11	0,38
Gardiennage	7	1	3						11	0,38
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	4	4							8	0,27
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	3	3	1						7	0,24
Arts, spectacles et loisirs	3	3	1						7	0,24
Activités immobilières	4			1					5	0,17
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	2								2	0,07
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		1							1	0,03
<b>Total général</b>	<b>1223</b>	<b>1021</b>	<b>465</b>	<b>118</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>2918</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

La répartition par branche d'activité des mesures prises suite aux contrôles d'établissements est renseignée par le **tableau n° 21**.

Rapportées aux branches d'activité, les mesures sont davantage prises à l'endroit des établissements relevant du « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles ». Cette branche d'activité, en effet, concentre 34,06% des mesures prises avec d'ailleurs une part plus conséquente pour les convocations (44,26%) et les observations orales (33,80%). Les établissements exerçant des « Activités de fabrication » ont reçu notification, après contrôles, de 13,98% des mesures (soit 408 unités) ; ces mesures sont majoritairement composées d'observations orales (71,56%) et de convocations (13,23%). La branche qui suit est celle des « Activités d'hébergement et de restauration » avec 9,97% des mesures prises dominées surtout par les convocations (44,32%) et les observations orales (28,86%).

Les établissements relevant de l' « Éducation » avec 7,95% des mesures prises ont plus particulièrement reçu, à la suite des contrôles, des convocations (50% de l'ensemble) et des observations orales (21,98%) de l'ensemble.

S'agissant des mesures prises relativement aux établissements exerçant des « Activités administratifs et d'appui » (6,65%) elles sont essentiellement constituées de convocations (69,58% de l'ensemble) et de lettres d'observation (9,27% de l'ensemble).

On note aussi que des mesures ont été prises concernant d'autres branches au nombre desquelles figurent les « Activités financières et d'assurance » (5,28% des mesures prises dont 51,94% de convocations et 19,48% d'observations orales), les « Boulangeries » (4,56% des mesures prises dont 47,36% de convocations et 26,31% d'observations orales), les « Autres activités de service » (3,39% de mesures prises dont 58,58% d'observations orales et 25,25% de convocation », la « Santé et activités d'action sociale » (1,99% de mesures prises dont 65,51% de convocations et 20,68% d'observations orales), l'« Information et la communication » (1,06% des mesures prises dont 32,25% de convocations et 45,16% d'observations orales) et l' « Agriculture, sylviculture et pêche » (1,03% de mesures prises dont 40% de convocations et 30% d'observations orales). Toutes les branches citées précédemment évoluent dans le même sillage en ce sens qu'elles affichent plus de convocations et d'observations orales que d'autres mesures.

En revanche, pour la « Construction » (3,77% des mesures prises dont notamment 40,90% de convocations et 29,09% de lettres d'observation) et le « Transport et entreposage » (2,47% des mesures prises dont notamment 30,55% de convocation et 33,33% de lettres d'observation), les Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale ont plus servi des convocations et des lettres d'observation suite aux contrôles des établissements de ces branches d'activité.

Enfin, les établissements relevant des « Activités professionnelles, scientifiques et techniques », des « Collectivités territoriales », du « Nettoyement », des « Activités extractives », du « Gardiennage », de la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation », de l' « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire », des « Arts, spectacles et loisirs », des « Activités immobilières », de la « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état » et des « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux » ont chacun, pris isolément, enregistré moins de 1% de mesures suite aux contrôles.



**Tableau 22 : Répartition par ITSS des travailleurs concernés par les contrôles d'établissement**

ITSS	Année 2021				Année 2020		Variation	
	Établissements		Travailleurs concernés		Établissements	Travailleurs concernés	2021-2020	
	Nombre d'établissements	% Ets	Travailleurs concernés	% Travailleurs	Nombre d'établissements	Nombre	Nombre d'établissements	Travailleurs concernés
Thiès	459	15,73	6115	11,02	222	3319	106,76	84,24
Saint-Louis	354	12,13	5877	10,59	477	8789	-25,79	-33,13
Louga	350	11,99	2404	4,33	248	2237	41,13	7,47
Diourbel	315	10,80	2284	4,12	505	3747	-37,62	-39,04
Dakar	271	9,29	9528	17,17	211	5324	28,44	78,96
Fatick	189	6,48	1027	1,85	101	1035	87,13	-0,77
Kaffrine	131	4,49	1260	2,27	125	1322	4,80	-4,69
Ziguinchor	157	5,38	1517	2,73	124	1125	26,61	34,84
Tambacounda	123	4,22	1815	3,27	58	595	112,07	205,04
Sédhiou	117	4,01	525	0,95	75	464	56,00	13,15
Kaolack	109	3,74	1279	2,30	170	1612	-35,88	-20,66
Kédougou	109	3,74	7138	12,86	70	820	55,71	770,49
Rufisque	100	3,43	1584	2,85	154	2248	-35,06	-29,54
Matam	57	1,95	873	1,57	120	2746	-52,50	-68,21
Kolda	53	1,82	304	0,55	155	1101	-65,81	-72,39
ZFID	24	0,82	11970	21,57	20	5128	20,00	133,42
<b>Total général</b>	<b>2918</b>	<b>100</b>	<b>55500</b>	<b>100</b>	<b>2835</b>	<b>41612</b>	<b>2,93</b>	<b>33,37</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°22** donne la répartition par ITSS des travailleurs concernés par les contrôles d'établissements. Il est noté 2918 établissements et 55 500 travailleurs touchés en 2021 contre 2835 établissements et 41612 travailleurs en 2020. Ceci dénote d'une évolution de 2,93% en termes d'établissements contrôlés et de 33,37% en termes de travailleurs touchés dans le cadre de ces contrôles.

Des accroissements tant en termes d'établissements que de travailleurs sont notés au niveau des ITSS de Thiès (106,76% pour les établissements et 84,24% pour les travailleurs), de Louga (41,13% pour les établissements et 7,47% pour les travailleurs) et de Dakar (28,44% pour les établissements et 78,96% pour les travailleurs).

Les ITSS de Tambacounda et de Kédougou, bien qu'affichant des effectifs plus ou moins limités par rapport à celles précitées en termes d'établissements contrôlés et de travailleurs touchés, enregistrent tout de même des accroissements beaucoup plus importants que ceux de toutes les autres ITSS. En effet, il est relevé de manière respective un accroissement de l'ordre de 112,07% et 55,71% établissements contrôlés et de 205,04% et 770,49% travailleurs touchés.

L'évolution notée à Ziguinchor est de 26,61% pour les établissements contrôlés et 34,84% concernant les travailleurs.

L'ITSS de la ZFID est passée de 20 établissements contrôlés en 2020 à 24 en 2021. Pour les travailleurs touchés, une augmentation de 6842 est notée entre ces deux dernières années. Tout ceci dénote d'un accroissement de l'ordre de 20% pour les établissements et de 133,42% pour les travailleurs.

Par ailleurs, les accroissements notés à Fatick et à Kaffrine ne concernent que les établissements contrôlés. En effet ces deux ITSS, concernant les travailleurs touchés, enregistrent respectivement des baisses de l'ordre 0,77% et de 4,69%.

En revanche, en 2021, les autres ITSS ont enregistré certes des effectifs forts appréciables en termes de contrôles et de travailleurs touchés, mais comparés à l'année d'avant, ces chiffres traduisent de fortes baisses.

Les replis les plus importants sont d'ailleurs perceptibles au niveau des ITSS de Kolda (-65,81% d'établissements contrôlés et -72,39% de travailleurs touchés), de Matam (-52,50% d'établissements contrôlés et -68,21% de travailleurs concernés), de Diourbel (-37,62% d'établissements contrôlés et -39,04% de travailleurs touchés), de Rufisque (-35,06% d'établissements contrôlés et -29,54% de travailleurs concernés), de Kaolack (-35,88% d'entreprises contrôlés et 20,66% de travailleurs concernés) et de Saint-Louis (-25,79% d'établissements contrôlés et 33,13% de travailleurs touchés).

**Tableau 23 : Répartition par branche d'activité des travailleurs concernés par les contrôles d'établissements**

Branche d'activité	Nombre d'établissements	Travailleurs concernés	%	Moyenne de travailleurs par établissement
Activités extractives	11	2861	5,15	260
Agriculture, sylviculture et pêche	30	3754	6,76	125
Information et communication	31	2942	5,30	95
Construction	110	5608	10,10	51
Activités de fabrication	408	17907	32,26	44
Transport et entreposage	72	2483	4,47	34
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	8	248	0,45	31
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	7	172	0,31	25
Activités de services administratifs et d'appui	194	4032	7,26	21
Collectivités territoriales	21	245	0,44	12
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1	12	0,02	12
Nettoyement	12	127	0,23	11
Autres activités de services	99	986	1,78	10
Éducation	232	1981	3,57	9
Activités financières et d'assurances	154	1338	2,41	9
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	27	204	0,37	8
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	994	7425	13,38	7
Activités d'hébergement et de restauration	291	1848	3,33	6
Boulangeries	133	852	1,54	6
Santé et activités d'action sociale	58	374	0,67	6
Arts, spectacles et loisirs	7	41	0,07	6
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	2	10	0,02	5
Gardiennage	11	43	0,08	4
Activités immobilières	5	7	0,01	1
<b>Total général</b>	<b>2918</b>	<b>55500</b>	<b>100</b>	<b>19</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°23** donne la répartition par branche d'activité des travailleurs concernés par ces contrôles d'établissements. En 2021, les 2918 contrôles d'établissements effectués par les ITSS ont concerné 55 500 travailleurs. Le tableau révèle que 32% des travailleurs sont dans les « Activités de fabrication », 13% dans le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles », 10% dans la « Construction ».

Toutefois, les branches « Activités extractives », « Agriculture, sylviculture et pêche » et « Information et communication » ont une moyenne d'effectifs par établissement contrôlé qui est respectivement de 260, 125 et 95 travailleurs.

Par ailleurs, les branches « Activités immobilières », « Gardiennage », « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état », « Arts, spectacles et loisirs », « Santé et activités d'action sociale » et « Boulangeries » ont été concernés par les contrôles dans une moindre mesure avec des effectifs de plus ou moins 1% du total.

L'information fournie par le **tableau n°24** a trait à la répartition des manquements constatés selon l'ITSS et la nature du manquement.

Au niveau de l'IRTSS de Dakar, les manquements qui ont été les plus notés sont la non-affiliation des travailleurs à une IPM (189 cas d'établissements), l'absence d'EPI et l'absence de registre d'employeur (176 cas pour chacun de ces deux manquements), l'absence d'EPC (175 cas), la non affiliation des travailleurs à l'IPRES et à la Caisse de Sécurité sociale (166 cas pour chacun de ces deux manquements), l'absence de règlement intérieur conforme pour les établissements assujettis (132 cas), l'absence de registre des paiements ou de bulletins (145 cas), le défaut de dépôt de la DASMO (127 cas) et l'absence de déclaration d'établissement (119 cas).

Au niveau de l'IRTSS de Diourbel, les manquements qui ont été les plus récurrents sont l'absence de registre d'employeur (313 cas), l'absence de règlement intérieur conforme pour les établissements assujettis (284 cas), la non-affiliation des travailleurs à une IPM (281 cas d'établissements), la non affiliation des travailleurs à l'IPRES et l'absence de déclaration d'établissements (272 cas pour chacun de ces deux manquements).

À l'IRTSS de Fatick, c'est plus l'absence de registre de paiements ou de bulletins (avec 73 cas) qui constitue le principal manquement relevé au niveau des établissements visités.

L'absence de registre d'employeur a été la cause de non-conformité la plus fréquente enregistrée par l'IRTSS de Kédougou avec 60 cas notés.

Les principales irrégularités signalées par les autres ITSS sont, la non-affiliation des travailleurs à une IPM pour les IRTSS de Tambacounda (80 cas), de Thiès (113 cas), de Kolda (45 cas) et de Louga (144 cas), le défaut de dépôt de la DASMO pour les ITSS de Ziguinchor (17 cas), de Matam (17 cas) et de Rufisque (66 cas), l'absence de déclaration d'établissement pour l'IRTSS de Saint-Louis (98 cas) et l'absence de déclaration de mouvement du travailleur pour l'IRTSS de Sédhiou (37 cas).

Tableau 24.: Répartition des manquements constatés selon l'ITSS et la nature du manquement

Nature du manquement	Nombre de cas constatés	Total Etablissements													
		Dakar	Diourbel	Fatick	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Rufisque	Sédhiou	Saint-Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	
Absence d'EPC	175	96							6				2		279
Absence d'EPI	176	110		25	9	3			10	10	1		2		346
Absence de CHST pour les établissements assujettis	16	1		2					2		3		8		38
Absence de déclaration d'établissement	119	272		35	26	133			98	20	46		39	2	902
Absence de déclarations de mouvement du travailleur	96	271		29		74			80	37			73		760
Absence de registre d'employeur	176	313		60	22					15	33		84	1	762
Absence de registre des paiements ou bulletins	145	263		30	28	82			8	19	55		51		813
Absence de règlement intérieur conforme pour les établissements assujettis	132	284		25	23				3		34		22		543
Autres absences de système de signalisation	1														1
Autres absences de système de traçage	1														1
Autres absences d'extincteurs	1														1
Autres extincteurs non vérifiés	1														1

	224	127	265	62	2	166	166	189	99	64	69	68	20	31	69	85	8	43	6		
Autres manquements	224																				
Bilan social non déposé	18	127																			295
Dasmo non déposée	127	265																			173
Défaut de mise en œuvre de la procédure de désignation des délégués du personnel pour les établissements assujettis	62	1	3	2	1	3	1	3	3	1	8	21	114								726
Entrave à la liberté de s'affilier à un syndicat	2											1	4								114
Non affiliation des travailleurs à l'IPRES	166	272	59	27	25	108	11	45	73	25	55	30	896								218
Non affiliation des travailleurs à la Caisse de sécurité sociale	166	227	60	3	6	108	11	45	72	25	53	30	806								217
Non affiliation des travailleurs à une IPM	189	281		33	45	144	16	47	87	8	80	113	1043								140
Non effectivité des congés	99	68	1		4		5		7	1	24	9	218								109
Non reversement des cotisations sociales à l'IPM	64	29		6	4				2	1		109	217								92
Non reversement des cotisations sociales à l'IPRES	69		7	3	17				3	3	4	34	140								58
Non reversement des cotisations sociales à la Caisse de Sécurité sociale	68			3					3	1		34	109								84
Non tenue des réunions mensuelles avec les délégués du personnel	20	47		7					3			15	92								105
Non-paiement de l'allocation de congé	31	11		3	3				2	1		3	22								57
Non-respect des échéances en matière de paiement de salaire	69								2			9	84								42
Paiement des heures supplémentaires non conforme	85			2	3				3			10	105								22
Utilisation abusive des contrats à durée déterminée	8				2				2			9	22								57
Utilisation abusive des contrats de stage et d'apprentissage	43											14	57								42
Utilisation abusive des contrats de travail temporaire	6								1			4	42								

Source DSTE 2021.

Tableau 25 : Répartition des manquements et des cas régularisés selon l'ITSS

Nature du manquement	Nombre de cas régularisés								Total Établissements
	Établissements	Établissements	Établissements	Établissements	Établissements	Établissements	Établissements	Établissements	
Absence d'EPC	5								5
Absence d'EPI	12				3			10	25
Absence de CHST pour les établissements assujettis									
Absence de déclaration d'établissement	47	13	6	12	68	10		20	176
Absence de déclarations de mouvement du travailleur	42	6	4	10	42	3		37	144
Absence de registre d'employeur	1							12	13
Absence de registre des paiements ou bulletins	10	13		8	49	1	5	18	104
Absence de règlement intérieur conforme pour les établissements assujettis									0
Autres absences de système de signalisation									
Autres absences de système de traçage									
Autres absences d'extincteurs									
Autres extincteurs non vérifiés									
Autres manquements					2	12		21	35
Bilan social non déposé			1					2	3
Dasmo non déposée		12	1	1				4	18
Défaut de mise en œuvre de la procédure de désignation des délégués du personnel pour les établissements assujettis			1		3	1		1	6
Entrave à la liberté de s'affilier à un syndicat									
Non affiliation des travailleurs à l'IPRES	12	10	2	4	51	2	3	23	107
Non affiliation des travailleurs à la Caisse de sécurité sociale	12	10	2		51	2	3	23	103
Non affiliation des travailleurs à une IPM	2		2		85	1	2	5	97
Non effectivité des congés								1	1
Non reversement des cotisations sociales à l'IPM			1						1
Non reversement des cotisations sociales à l'IPRES			3	4					7
Non reversement des cotisations sociales à la Caisse de Sécurité sociale			3						3
Non tenue des réunions mensuelles avec les délégués du personnel			2						2
Non-paiement de l'allocation de congé			0					1	1
Non-respect des échéances en matière de paiement de salaire					2			1	3
Paiement des heures supplémentaires non conforme			2						2
Utilisation abusive des contrats à durée déterminée									
Utilisation abusive des contrats de stage et d'apprentissage									
Utilisation abusive des contrats de travail temporaire					1	0			1

Source DSTE 2021.

La consultation du **tableau n°25** permet d'avoir l'information relative à la répartition des manquements et des cas régularisés selon l'ITSS.

On constate que sur les 176 cas de régularisation des établissements concernant l'absence de déclaration d'établissement, les 68 (soit 38,64%) sont consécutives à l'intervention de l'IRTSS de Louga, 47 (soit 26,70%) sont à mettre sur le compte de l'IRTSS de Diourbel, 20 (soit 11,36%) sont le fait de l'action de l'IRTSS de Sédhiou et 18 (soit 10,23%) sont l'œuvre de l'IRTSS de Fatick.

Concernant l'absence de déclaration de mouvement du travailleur, il a été dénombré 144 cas régularisés dont 42 (soit 29,17%) au niveau de chaque ressort des IRTSS de Diourbel et de Louga et 37 (25,69%) avec le concours de l'IRTSS de Sédhiou.

Parmi les 107 établissements régularisés en raison de la non-affiliation des travailleurs à l'IPRES, 51 (soit 47,66%) sont établis dans le ressort de l'IRTSS de Louga, 23 (soit 21,5%) dans le ressort de l'IRTSS de Sédhiou et 20 (soit 18,69%) dans le ressort de l'IRTSS de Fatick.

Par rapport à la non-affiliation à la Caisse de Sécurité sociale, on a 103 établissements qui ont été amenés à se conformer avec, dans les IRTSS de Louga, Sédhiou et Fatick, les mêmes nombres de cas que pour ce qui est de la régularisation justifiée par la non-affiliation des travailleurs à l'IPRES.

Eu égard à la régularisation pour non affiliation des travailleurs à une IPM, 97 établissements ont dû corriger ce manquement en leur sein, 85 (soit 87,63%) d'entre eux se trouvant dans la région de Louga, 5 (soit 5,15%) d'entre eux dans la région de Sédhiou et autant (soit 5,15%) dans le périmètre géré par l'ITSS de Rufisque.

Dans le **tableau n°26**, on trouve la répartition des manquements constatés et des cas régularisés selon la nature du manquement.

Les actions de contrôle de conformité et de régularisation qui ont les plus permis d'atteindre les résultats escomptés concernent les cas d'employeurs chez qui il a été constaté une absence de déclaration d'établissement avec 19,51% des cas qui ont fait l'objet de régularisation, une absence de déclaration de mouvement de travailleur avec 18,95% des cas qui ont fait l'objet d'une régularisation, la non affiliation des travailleurs à la Caisse de Sécurité sociale avec 12,78% des cas qui ont fait l'objet de régularisation, la non affiliation des travailleurs à l'IPRES avec 11,94% des cas qui ont fait l'objet de régularisation, la non affiliation des travailleurs à l'IPM avec 9,30% des cas qui ont été régularisés ainsi que l'absence d'EPI avec 7,23% des cas qui ont été régularisés.

Des actions de régularisations, mais d'envergure moindre, sont aussi notées sur d'autres points de droit dont le non reversement des cotisations sociales à l'IPRES avec 5% des établissements concernés qui ont été régularisés, le non-respect des échéances de paiement des salaires avec 3,57% des cas qui ont été régularisés, le non reversement des cotisations sociales à la Caisse de Sécurité sociale avec 2,75% des établissements concernés qui ont été régularisés, la non tenue des réunions mensuelles avec les délégués du personnel avec 2,17% des cas qui ont été régularisés, l'utilisation abusive de contrats de travail temporaires avec 2,38% des cas qui ont été régularisés.

Dans certains cas, toutefois, quoiqu'une constatation du manquement ait été effectuée au niveau des établissements assujettis, la régularisation n'a pu être assurée. Il en est ainsi des cas d'utilisation abusive de contrats de travail à durée déterminée, de contrats d'apprentissage et de stage ainsi que des cas d'entrave à la liberté syndicale.

**Tableau 26 : Répartition des manquements constatés et des cas régularisés selon la nature du manquement**

Nature du manquement	Établissements	
	Nombre de cas constatés	Nombre de cas régularisés
Absence d'EPC	279	5
Absence d'EPI	346	25
Absence de CHST pour les établissements assujettis	38	
Absence de déclaration d'établissement	902	176
Absence de déclarations de mouvement du travailleur	760	144
Absence de registre d'employeur	762	13
Absence de registre des paiements ou bulletins	813	104
Absence de règlement intérieur conforme pour les établissements assujettis	543	
Autres absences de système de signalisation	1	
Autre absence de système de traçage	1	
Autre absence d'extincteurs	1	
Autres extincteurs non vérifiés	1	
Autres manquements	295	35
Bilan social non déposé	173	3
Dasmo non déposée	726	18
Défaut de mise en œuvre de la procédure de désignation des délégués du personnel pour les établissements assujettis	114	6
Entrave à la liberté de s'affilier à un syndicat	4	
Non affiliation des travailleurs à l'IPRES	896	107
Non affiliation des travailleurs à la Caisse de sécurité sociale	806	103
Non affiliation des travailleurs à une IPM	1043	97
Non effectivité des congés	218	1
Non reversement des cotisations sociales à l'IPM	217	1
Non reversement des cotisations sociales à l'IPRES	140	7
Non reversement des cotisations sociales à la Caisse de Sécurité sociale	109	3
Non tenue des réunions mensuelles avec les délégués du personnel	92	2
Non-paiement de l'allocation de congé	58	1
Non-respect des échéances en matière de paiement de salaire	84	3
Paiement des heures supplémentaires non conforme	105	2
Utilisation abusive des contrats à durée déterminée	22	
Utilisation abusive des contrats de stage et d'apprentissage	57	
Utilisation abusive des contrats de travail temporaire	42	1
<b>Total général</b>	<b>9648</b>	<b>857</b>

Source DSTE 2021



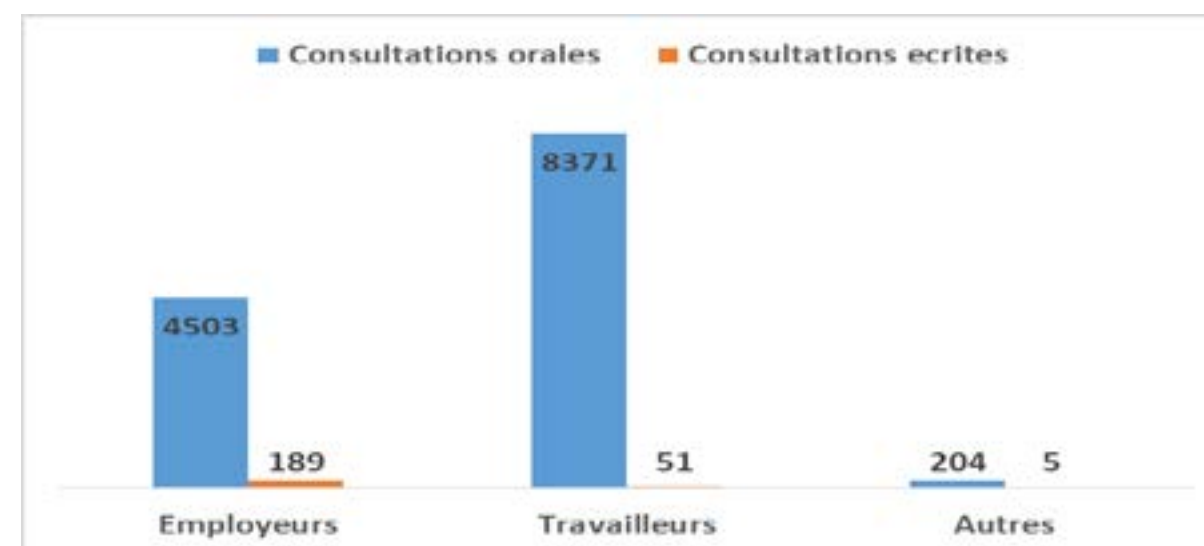
## 2.2 Activités de consultations

Tableau 27 : Répartition par objet, des consultations, selon la qualité du demandeur et le type

Objet de la consultation	Qualité du demandeur				Type de consultations			%
	Employeurs	Travailleurs	Autres	Total	Écrites	Orales	Total	
Salaires et accessoires	681	1633	19	2333	20	2313	2333	17,51
Contrat de travail et classification	850	1355	37	2242	48	2194	2242	16,83
Ruptures de contrats	509	1511	32	2052	35	2017	2052	15,40
Cotisations sociales et prestations	387	808	18	1213	23	1190	1213	9,10
Autres conditions de travail	333	725	16	1074	18	1056	1074	8,06
Heures supplémentaires	250	585	12	847	6	841	847	6,36
Sanctions	273	393	4	670	10	660	670	5,03
Déclarations réglementaires	443	212	8	663	10	653	663	4,98
Sécurité et santé au travail	202	276	10	488	10	478	488	3,66
Dialogue social	212	213	10	435	28	407	435	3,27
Licenciements pour motif économique	135	225	2	362	11	351	362	2,72
Affichages réglementaires	113	72	15	200	4	196	200	1,50
Sécurité sociale	40	132	1	173	5	168	173	1,30
Registres réglementaires	92	63	6	161	1	160	161	1,21
Chômage technique	17	40		57		57	57	0,43
Conflits de travail	12	35	1	48		48	48	0,36
Licenciements	14	26	4	44		44	44	0,33
Protocole d'accord	24	20		44	1	43	44	0,33
Stage	19	14		33		33	33	0,25
Actes administratifs délivrés	9	7		16		16	16	0,12
Absences autorisées	8	3	1	12	1	11	12	0,09
Suspension de contrats	1	3		4		4	4	0,03
Licenciement de délégué du personnel		1		1		1	1	0,01
Retenues légales	1			1		1	1	0,01
Textes réglementaires	1			1		1	1	0,01
Autres	66	70	13	149	14	135	149	1,12
<b>Total général</b>	<b>4 692</b>	<b>8 422</b>	<b>209</b>	<b>13 323</b>	<b>245</b>	<b>13 078</b>	<b>13 323</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>35,22</b>	<b>63,21</b>	<b>1,57</b>	<b>100</b>	<b>1,84</b>	<b>98,16</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Graphique 10 : Répartition des consultations selon le type et la qualité du demandeur



Source DSTE 2021

Le **tableau 27**, accompagné du **graphique n°10**, fait état de la répartition par objet, des consultations, selon la qualité du demandeur et le type. Il révèle qu'en 2021, 13323 consultations ont été enregistrées dans les ITSS. Elles se répartissent en 13078 consultations orales, soit 98% du total et 245 consultations écrites, soit 2%.

Selon la qualité du demandeur, 4692 consultations, soit 35% du total ont été effectuées par des employeurs, 8422, soit 63% par des travailleurs et enfin 209, soit 2% par d'autres usagers.

Par ailleurs, les consultations sont en majorité liées aux salaires et accessoires avec 2333 demandes, soit 18% du total. Ces consultations se répartissent d'une part en 20 qui sont écrites et 2313 qui sont orales ; et d'autre part en 681 pour les employeurs, 1633 pour les travailleurs et 19 pour les autres usagers.

Les demandeurs, se sont aussi intéressés aux contrats de travail et à la classification avec 2242 consultations, soit 17% du total, qui se répartissent en 48 consultations écrites et 2194 consultations orales ; les 850 cas proviennent des employeurs, les 1355 des travailleurs et les 37 des autres usagers.

Les consultations sur les ruptures de contrats sont effectuées par 509 employeurs, 1511 travailleurs et 32 autres usagers, soit un total de 2052 (15%) demandes dont 35 écrites et 2017 orales.

Les questions relatives aux cotisations sociales et prestations, aux autres conditions de travail, aux heures supplémentaires, aux sanctions, à la sécurité et santé au travail, au dialogue social et au licenciement pour motif économique, ont fait l'objet de saisines respectivement à hauteur de 9%, 8%, 6%, 5%, 4%, 3% et 3% des consultations, avec toujours plus de demandes formulées par les travailleurs que par les employeurs et les autres usagers.

Pour les objets déclarations réglementaires (4,98%), affichages réglementaires (1,50%), registres réglementaires (1,21%), protocole d'accord (0,33%), stage (0,25%), actes administratifs délivrés (0,12%), absences autorisées (0,09%), retenues légales (0,01%) et textes réglementaires (0,01%), ils ont plus concerné les employeurs que les travailleurs et les autres demandeurs.

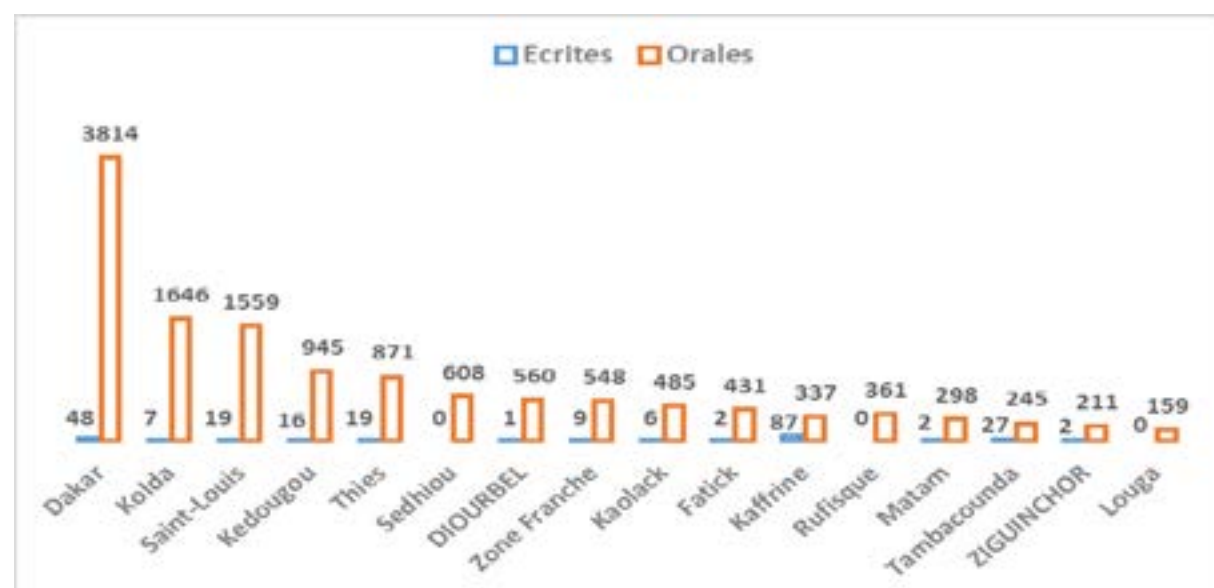
Enfin, les demandeurs se sont intéressés dans une moindre mesure aux objets Sécurité sociale, chômage technique, conflits de travail, licenciements et autres avec plus ou moins 1% des consultations pour chaque type d'objet.

Tableau 28 : Répartition par ITSS, des consultations, selon le type et la qualité du demandeur

ITSS	Type de consultations			Qualité du demandeur				%
	Écrites	Orales	Total	Employeurs	Travailleurs	Autres	Total	
Dakar	48	3814	3862	906	2956		3862	28,99
Kolda	7	1646	1653	528	1125		1653	12,41
Saint-Louis	19	1559	1578	785	790	3	1578	11,84
Kédougou	16	945	961	215	741	5	961	7,21
Thiès	19	871	890	396	488	6	890	6,68
Sédhiou		608	608	286	322		608	4,56
Diourbel	1	560	561	196	359	6	561	4,21
Zone Franche	9	548	557	249	183	125	557	4,18
Kaolack	6	485	491	190	301		491	3,69
Fatick	2	431	433	199	205	29	433	3,25
Kaffrine	87	337	424	194	197	33	424	3,18
Rufisque		361	361	196	165		361	2,71
Matam	2	298	300	122	178		300	2,25
Tambacounda	27	245	272	82	190		272	2,04
Ziguinchor	2	211	213	90	122	1	213	1,60
Louga		159	159	58	100	1	159	1,19
Total général	245	13078	13323	4692	8422	209	13323	100
%	1,84	98,16	100	35,22	63,21	1,57	100	

Source DSTE 2021

Graphique 11 : Répartition des consultations par ITSS selon le type



Source DSTE 2021

Le **tableau n°28** et le **graphique n° 11** donnent la répartition des consultations par ITSS, selon le type de consultation et la qualité du demandeur.

On note, qu'en 2021, les consultations orales sont beaucoup plus fréquentes à Dakar avec 3814 cas (28,63%), Kolda 1646 cas (12,35%) et Saint-Louis 1559 cas (11,70%). En revanche, les consultations écrites sont plus notées à Kaffrine avec 87 unités (0,65%), Dakar 48 unités (0,36%) et Tambacounda 27 unités (0,20%).

Par rapport à la qualité du demandeur, les ITSS qui ont enregistré les plus grands nombres de consultations sont celles de Dakar avec 3862 (28,99%) consultations, dont 2956 faites par les travailleurs et 906 faites par les employeurs, de Kolda avec 1653 (12,41%) consultations dont 1125 émanant des travailleurs et 528 provenant des employeurs, de Saint-Louis avec 1578 (11,84%) consultations dont 790 faites par les travailleurs et 785 faites par les employeurs.

En revanche, les ITSS de Louga (1,19%), Ziguinchor (1,60%), Tambacounda (2,04%), Matam (2,25%), Rufisque (2,71%), Kaffrine (3,18%), Fatick (3,25%), Kaolack (3,69%), Zone franche (4,18%), Diourbel (4,21%), Sédhiou (4,56%), Thiès (6,68%) et Kédougou (7,21%) ont été faiblement saisis par les employeurs et travailleurs. A l'exception de Rufisque et de la Zone franche, les consultations ont plus été le fait des travailleurs au niveau des autres inspections précitées.

Il est également noté en 2021, une augmentation des consultations par rapport à 2020. En effet de 2020 à 2021, le total des consultations est passé de 10777 à 13323 soit une hausse de 2546 (23,62%) par rapport en 2020. Cette hausse est due aux augmentations notées en partie plus dans les régions de Dakar (2005), Kaolack (368), Thiès (256), Saint-Louis (122) et Zone franche industrielle de Dakar (114).

### 2.3 Actes administratifs délivrés

Tableau 29 : Répartition par ITSS des actes administratifs délivrés selon leur nature

ITSS	Attestation de non travail	Attestation de régularité	Attestation de service	Attestation de chômage	Ensemble	%
Dakar		918	949	346	2213	24,18
Thiès	1434	104	96	6	1640	17,92
Louga	769	45	23	29	866	9,46
Saint-Louis	742	46	63	7	858	9,38
Diourbel	588	55	19	2	664	7,26
Kaolack	536	45	23		604	6,60
Ziguinchor	543	26	30	1	600	6,56
Fatick	339	14	14		367	4,01
Kédougou	325	19	1		345	3,77
Tambacounda	263	15	14	1	293	3,20
Matam	223	2	3		228	2,49
Kolda	141	13	7		161	1,76
Sédhiou	100	3	4		107	1,17
Kaffrine	78	23	1		102	1,11
Rufisque	15	60	9		84	0,92
Zone Franche	1		3	16	20	0,22
Total général	6097	1388	1259	408	9152	100
%	66,62	15,17	13,76	4,46	100	

Source DSTE 2021

Le **tableau n°29** renseigne sur la répartition par ITSS des actes administratifs délivrés selon leur nature.

Ainsi durant l'année 2021, 9152 actes administratifs ont été délivrés. L'« attestation de non travail » représente plus de la moitié des actes délivrés avec 66,62% de l'ensemble ; elle est suivie de loin par les « attestations de régularité » et les « attestations de service » avec respectivement 15,17% et 13,76% de l'ensemble.

Enfin, l'« attestation de chômage » occupe une part très faible de ces actes avec 4,46% du total.

Comme pour les années précédentes, l'IRTSS de Dakar a délivré plus d'actes avec 2213 unités soit 24,18% de l'ensemble. Les plus usités de ces actes sont les « attestations de service » et les « attestations de régularité » avec respectivement 42,88% et 41,48% du total.

Concernant les « attestations de non travail », l'IRTSS de Thiès en a délivré le plus avec 1434 unités soit 23,52% du total. Elle est suivie par les IRTSS de Louga et de Saint-Louis avec respectivement 12,61% et 12,17% du total. Les ITSS de Rufisque et de la Zone franche industrielle ferment la marche avec un pourcentage très faible de ces actes soit de manière respective 0,25% et 0,02%.

Pour l'« attestation de régularité », l'IRTSS de Dakar a délivré plus de la moitié de ces actes avec 66,14% du total. Elle est suivie de loin par les ITSS de Thiès, Rufisque, Diourbel, Saint-Louis, Louga et Kaolack avec respectivement 7,49%, 4,32%, 3,96%, 3,31%, 3,24% et 3,24% du total.

En revanche, l'ITSS de la Zone franche n'a pas eu à délivrer d'« attestation de régularité ».

S'agissant des « attestations de service », les ¾ de ces documents administratifs sont délivrés par l'IRTSS de Dakar et les autres ITSS se partagent le quart restant de ces actes.

Enfin, seules les ITSS de Dakar (84,80%), Louga (7,11%), Saint-Louis (1,72%), Thiès (1,47%), Diourbel (0,49%), Ziguinchor (0,25%), Tambacounda (0,25%) et de la Zone franche industrielle (3,92%) ont délivré des « attestations de chômage ».

## 2.4 Travailleurs Immatriculés

Tableau 30 : Répartition des travailleurs immatriculés par ITSS

ITSS	Année 2021		Année 2020	
	Travailleurs immatriculés	%	Travailleurs immatriculés	%
Dakar	5877	48,98	4 799	45,10
Thiès	2003	16,69	1 941	18,24
Diourbel	949	7,91	886	8,33
Matam	760	6,33	213	2,00
Kolda	562	4,68	493	4,63
Ziguinchor	297	2,48	239	2,25
Kaffrine	296	2,47	404	3,80
Saint-Louis	279	2,33	495	4,65
Fatick	265	2,21	343	3,22
Kaolack	246	2,05	260	2,44
Tambacounda	215	1,79	350	3,29
Louga	92	0,77	97	0,91
Rufisque	79	0,66	12	0,11
Sédhiou	54	0,45	50	0,47
Zone Franche	24	0,20	59	0,55
Kédougou				
<b>Total général</b>	<b>11998</b>	<b>100</b>	<b>10641</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°30** fait état de la répartition des travailleurs immatriculés par ITSS. En effet, aux termes des dispositions du Code du Travail et de ses textes d'application, tout travailleur embauché doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'inspection du travail. Cette procédure inclut l'immatriculation du travailleur par la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes mais aussi par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale.

Dans ce cadre, en 2021, 11 998 travailleurs ont été immatriculés contre 10641 en 2020, soit une augmentation de 1357 travailleurs (12,75%) par rapport en 2020.

L'IRTSS de Dakar se situe en tête avec 5877 travailleurs immatriculés, correspondant à 48,98% du total. L'IRTSS de Thiès vient en deuxième position avec 2003 travailleurs immatriculés soit 16,69%.

L'IRTSS de Thiès est suivie de celle de Diourbel qui compte 949 (7,91%) immatriculations. Après ces trois, suivent les IRTSS de Matam et de Kolda avec respectivement 760 (6,33%) et 562 (4,68%) travailleurs immatriculés.

Le reste des ITSS affichent des effectifs d'immatriculation de travailleurs allant de 24 à 297 avec des pourcentages par rapport au total de 0,20 % à 2,48%.

Au-delà de l'intérêt de la déclaration stricto sensu, l'immatriculation du travailleur permet à celui-ci de satisfaire aux formalités requises pour bénéficier de certaines prestations familiales fournies par la Caisse de Sécurité sociale.



### 3.1 Élection de délégués du personnel

Au Sénégal, les élections de délégués du personnel sont régies par les dispositions du Code du Travail (article L.211 à L.218 de la loi n°97-17 du 1er décembre 1997) et du décret n°67-1360 du 09 décembre 1967 qui, pris en application de l'article L.211 dudit Code, vise tout établissement de travail dont l'effectif a atteint 11 travailleurs ou plus.

Les délégués sont élus pour un mandat de trois (3) ans renouvelables et les élections ont lieu sous la supervision facultative de l'Inspecteur du Travail. Il convient de noter que l'organisation de ces élections incombe à l'employeur.

Tableau 31 : Répartition par ITSS des élections de délégués du personnel et du nombre de délégués élus selon le sexe

ITSS	Nombre d'élections		Nombre de délégués élus			
	Nombre	%	Homme	Femme	Total	%
Dakar	229	66,57	893	143	1036	63,17
Thiès	40	11,63	121	47	168	10,24
Saint-Louis	16	4,65	139	18	157	9,57
Ziguinchor	9	2,62	12	1	13	0,79
Tambacounda	8	2,33	13	1	14	0,85
Kaolack	7	2,03	19	2	21	1,28
Rufisque	6	1,74	28	7	35	2,13
Kédougou	5	1,45	107	8	115	7,01
Fatick	4	1,16	12	0	12	0,73
Kaffrine	4	1,16	17	5	22	1,34
Kolda	4	1,16	10	8	18	1,10
Diourbel	3	0,87	10		10	0,61
Louga	3	0,87	4	0	4	0,24
Zone Franche	3	0,87	8	1	9	0,55
Sédhiou	2	0,58	5	0	5	0,30
Matam	1	0,29	1	0	1	0,06
Total général	344	100	1399	241	1640	100
%			85,30	14,70	100	

Source DSTE 2021

Le **tableau n°31** donne par ITSS des élections de délégués du personnel et du nombre de délégués élus selon le sexe.

Il apparaît que toutes les ITSS ont enregistré en 2021 des élections de délégués du personnel qui sont chiffrées à 344 scrutins avec, comme résultat, 1 640 élus, soit 1399 (85,30%) hommes et 241 (14,70%) femmes.

Tout d'abord, en raison de l'importante densité du tissu économique, l'ITSS de Dakar enregistre le plus grand nombre d'élections de délégués du personnel avec 229 unités, soit 66,57% du total au cours de l'année 2021 ; ce qui a permis d'élire 1 036 (63,17%) délégués du personnel dont 893 hommes et 143 femmes.

Ensuite, en seconde position, l'IRTSS de Thiès a enregistré 40 élections soit 11,63% du total avec 168 (10,24%) délégués élus dont 121 hommes et 47 femmes. A Saint-Louis Le tableau renseigne également 157 délégués élus (dont 139 hommes et 18 femmes) à travers 16 élections tenues.

Par ailleurs, toutes les autres ITSS ont enregistré chacune moins de 10 élections, donnant ainsi des totaux cumulés de 59 scrutins organisés et 266 délégués élus.

## 3.2 Conflits individuels de travail en 2021

### 3.2.1 Situation d'ensemble

Tableau 32 : Répartition par sexe, des travailleurs concernés par les conflits individuels, selon l'ITSS

ITSS	TRAVAILLEURS					
	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%
Dakar	772	73,73	275	26,27	1047	43,50
Thiès	463	84,64	84	15,36	547	22,73
Rufisque	196	90,74	20	9,26	216	8,97
Diourbel	120	99,17	1	0,83	121	5,03
Saint-Louis	93	85,32	16	14,68	109	4,53
Ziguinchor	48	64,00	27	36,00	75	3,12
Kaolack	61	89,71	7	10,29	68	2,83
Louga	60	98,36	1	1,64	61	2,53
Tambacounda	40	90,91	4	9,09	44	1,83
Kaffrine	28	90,32	3	9,68	31	1,29
Kolda	25	80,65	6	19,35	31	1,29
Kédougou	16	80,00	4	20,00	20	0,83
Matam	16	94,12	1	5,88	17	0,71
Fatick	8	72,73	3	27,27	11	0,46
Zone Franche	8	100	0	0	8	0,33
Sédhiou	0	0	1	100	1	0,04
<b>Total général</b>	<b>1954</b>	<b>81,18</b>	<b>453</b>	<b>18,82</b>	<b>2407</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n° 32** donne la répartition par sexe, des travailleurs concernés par les conflits individuels, selon l'ITSS.

Pour l'année 2021, 2407 travailleurs ont déposé des plaintes au niveau de l'inspection du travail et de la sécurité sociale du ressort pour une tentative de conciliation avec leurs employeurs. Sur ces conflits de travail, l'ITSS de Dakar a enregistré 1047 travailleurs concernés, soit un taux de 43,50 %.

Viennent ensuite les ITSS de Thiès avec 547 requêtes enregistrées, soit 22,73 %, de Rufisque avec 216 requêtes enregistrées, soit 8,97 %.

Pour ce qui est du sexe, sur un nombre total de 2407 travailleurs concernés par les requêtes enregistrées, les 1954 (81,18%) sont des hommes, contre seulement 453 pour les femmes, soit 18,82 %.

Tableau 33 : Répartition des conflits individuels de travail par ITSS selon la suite

ITSS	CONCILIATION TOTALE		CONCILIATION PARTIELLE		NON CONCILIATION		TOTAL	
	PV	Travailleurs concernés	PV	Travailleurs concernés	PV	Travailleurs concernés	PV	Travailleurs concernés
Dakar	405	584	37	37	401	426	843	1047
Thiès	177	223			136	324	313	547
Rufisque	57	105	6	6	32	105	95	216
Diourbel	23	44			12	77	35	121
Saint-Louis	37	70	5	8	13	31	55	109
Ziguinchor	22	41	1	1	8	33	31	75
Kaolack	36	39	1	3	18	26	55	68
Louga	7	7	1	1	7	53	15	61
Tambacounda	17	34			9	10	26	44
Kaffrine	12	27			4	4	16	31
Kolda	15	15	1	4	11	12	27	31
Kédougou	11	14			6	6	17	20
Matam	2	2			5	15	7	17
Fatick	6	5			5	6	11	11
Zone Franche	7	7			1	1	8	8
Sédhiou	1	1					1	1
<b>Total général</b>	<b>835</b>	<b>1218</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>668</b>	<b>1129</b>	<b>1555</b>	<b>2407</b>
<b>%</b>	<b>53,70</b>	<b>50,58</b>	<b>3,34</b>	<b>2,49</b>	<b>42,96%</b>	<b>46,92</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Il ressort de ce **tableau n°33** que les tentatives de conciliation ont concerné 2406 travailleurs et abouti à 1555 PV.

Les conflits sanctionnés par une conciliation totale ont porté sur 835 (53,70%) PV et 1218 (50,58%) travailleurs. Une part très importante de ces dossiers a été instruite par l'IRTSS de Dakar avec 405 PV soit 26,05% du total pour 584 (24,27%) travailleurs.

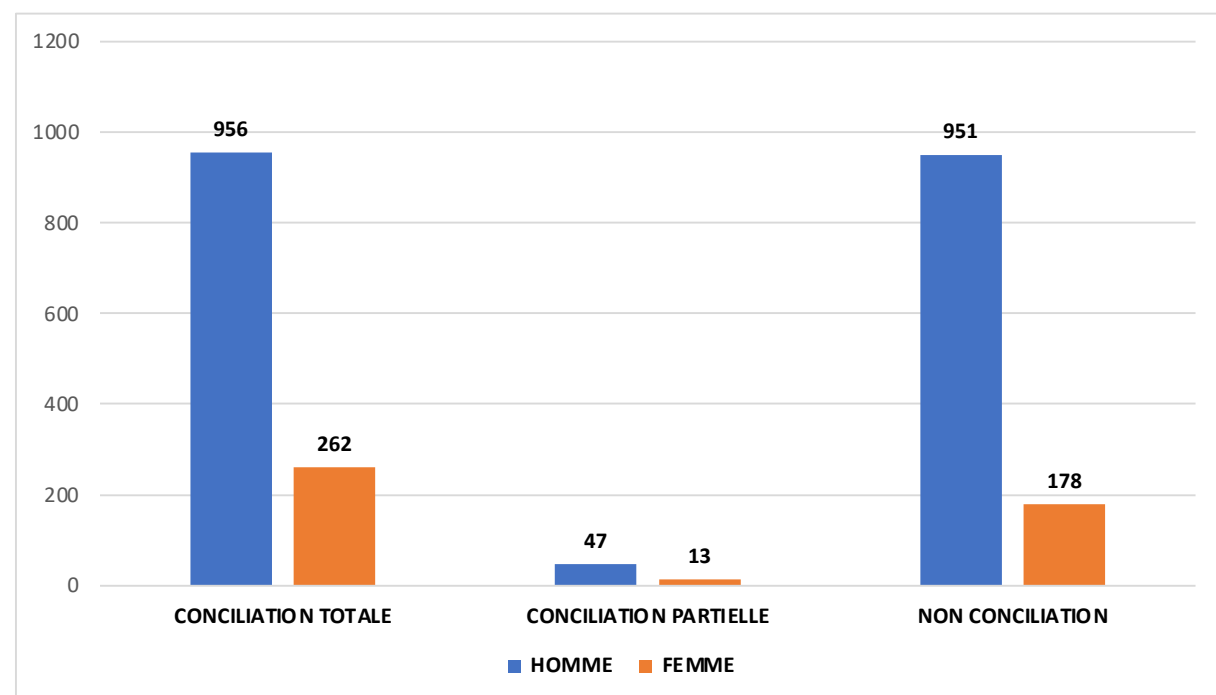
Elle est suivie par l'IRTSS de Thiès avec 177 (11,38%) PV pour 223 (9,68%) travailleurs.

Des taux n'atteignant pas les 2% du total des dossiers gérés ont été enregistrés par les ITSS de la Zone franche industrielle, Fatick, Matam et Sédhiou, soit un total cumulé de 27 PV.

Par ailleurs, les conflits qui se sont soldés par une non-conciliation ont concerné 46,92% des travailleurs, soit 668 PV correspondant à 42,96% de l'ensemble. Une proportion importante de ces « non conciliation » a été enregistré à Dakar (401 PV) et à Thiès (136 PV) soit respectivement 25,79% et 8,75% du total de tous les PV.

Enfin, une faible part des conflits ayant abouti à des conciliations partielles ont concerné 2,49% des travailleurs pour 52 PV soit 3,34% de l'ensemble. Ces conflits ont été uniquement enregistrés par les ITSS de Dakar (37 PV), Saint-Louis (8 PV), Rufisque (6 PV), Kolda (1 PV), Kaolack (1 PV), Louga (1 PV) et Ziguinchor (1PV).

**Graphique 12 : Répartition par genre des travailleurs concernés par les conflits individuels selon la suite**



Source DSTE 2021

Le **graphique n°12** montre la répartition par genre des travailleurs concernés par les conflits individuels selon la suite. En 2021, 2407 travailleurs dont 1954 hommes et 453 femmes sont concernés par les tentatives de conciliation.

Les conflits ayant abouti à une conciliation totale ont concerné 1218 travailleurs, soit 50,60% de l'ensemble avec d'une part 956 hommes et d'autre part 262 femmes, soit respectivement 78,48% et 21,51% du total.

Ensuite, pour les non conciliations, elles ont concerné 1129 travailleurs, soit 46,90% de l'ensemble, dont 951 hommes et 178 femmes correspondant respectivement à 84,23% et à 15,77%.

Enfin, 60 travailleurs (2,49% de l'ensemble) dont 47 hommes et 13 femmes (78,33% et 21,67%) ont vu leur conflit se solder par une conciliation partielle.

**Tableau 34 : Répartition des conflits individuels de travail par branche d'activités selon la Suite**

Branche d'activités	CONCILIATION TOTALE			CONCILIATION PARTIELLE			NON CONCILIATION			TOTAL			
	PV	H	F	PV	H	F	PV	H	F	PV	H	F	Ensemble (H+F)
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	286	328	109	26	21	5	271	225	71	583	574	185	759
Construction	75	137	11	4	10		34	215	1	113	362	12	374
Activités de services administratifs et d'appui	74	127	11	3	3		63	161	3	140	291	14	305
Activités de fabrication	42	58	7	5	1	4	43	67	9	90	126	20	146
Boulangeries	73	82	4	4	4		37	40	3	114	126	7	133
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage	86	42	48	2		2	35	17	18	123	59	68	127
Activités extractives	29	30	5	1	1		29	77	7	59	108	12	120
Éducation	38	26	21	1	1		43	33	13	82	60	34	94
Transport et entreposage	22	24		1	1		23	29	3	46	54	3	57
Information et communication	5	18	4	1	3		10	14	5	16	35	9	44
Activités financières et d'assurances	19	15	9				8	7	1	27	22	10	32
Agriculture, sylviculture et pêche	14	11	4				10	8	3	24	19	7	26
Santé et activités d'action sociale	5	5	1				5	5		10	10	1	11
Autres activités de services	5	4	2	1	1		2	1	1	8	6	3	9
Arts, spectacles et loisirs							1	4	1	1	4	1	5
Activités immobilières	1	1	1				1		1	2	1	2	3
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	1	1					2	2		3	3		3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	1					1	1		2	2		2
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état							2	2		2	2		2
Collectivités territoriales	1	1								1	1		1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation							1	1		1	1		1
<b>Total général</b>	<b>835</b>	<b>956</b>	<b>262</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>668</b>	<b>951</b>	<b>178</b>	<b>1555</b>	<b>1954</b>	<b>453</b>	<b>2407</b>

Source DSTE 2021



Le **tableau n°34** donne la répartition des conflits individuels de travail par branche d'activité selon la suite.

Sous ce rapport, on remarque que sur un total général de 2407 conflits individuels, les 759 (soit 31,53%) sont relevés au niveau de la branche du « Commerce de gros et de détail ». Au niveau de cette branche, les conciliations concernent 437 travailleurs, les non conciliations 296 travailleurs et les conciliations partielles 26 travailleurs.

Les deux branches d'activité qui ont le plus enregistré de conflits individuels après le « Commerce » sont la « Construction » et les « Activités des services administratifs et d'appui », avec respectivement 374 cas (soit 15,53%) et 305 cas (soit 12,67%). Pour ce qui est de la « Construction », on note une conciliation totale pour 148 travailleurs (soit 39,58% au niveau de la branche), une non conciliation pour 216 travailleurs (soit 57,75% au niveau de la branche) et une conciliation partielle pour 10 travailleurs (soit 2,67% au niveau de la branche). Dans le même ordre d'idées, la branche des « Activités de services administratifs et d'appui » affiche une (01) conciliation pour 138 travailleurs (soit 45,25% au niveau de la branche), une non conciliation pour 164 travailleurs (soit 53,77% au niveau de la branche) et une conciliation partielle pour 3 travailleurs (soit 0,98% au niveau de la branche).

Des conflits individuels sont aussi survenus dans les « Activités de fabrication » avec 146 (soit 6,06%), « Boulangeries » avec 133 (soit 5,52%), « Activités des ménages privés employant du personnel domestique » avec 127 (soit 5,27%), « Activités extractives » avec 120 (soit 4,98%) et « Éducation » avec 94 (soit 3,90%) différends.

Les branches les moins sujettes à des conflits individuels sont entre autres celles concernant la « Production et distribution d'électricité, de gaz », de même que les « Collectivités territoriales » avec 1 cas (soit 0,04%) chacune, les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » ainsi que la « Distribution d'eau... » avec 2 cas (soit 0,08%) chacune.

### 3.2.2 Transactions financières résultant des conflits réglés

Le **tableau n°35** fait une répartition par ITSS des transactions financières résultant des conflits individuels de travail réglés selon le sexe.

Au regard de ce tableau, deux types de procès-verbaux ont été signés par les parties. Ils sont ainsi répartis :

- 52 procès-verbaux de conciliation partielle impliquant 47 hommes et 13 femmes
- 835 procès-verbaux de conciliation totale impliquant 955 hommes et 262 femmes

Ces conciliations totales ou partielles ont abouti au paiement de 421 672 467 francs CFA au profit de 1278 travailleurs.

Par rapport aux ITSS, Dakar vient en tête avec 442 procès-verbaux signés soit 35 pour les conciliations partielles et 405 pour les conciliations totales avec un montant de 239 084 684 francs payés ce qui représente 56,70% du total.

Les ITSS de Thiès et de Rufisque suivent avec respectivement 78 761 785 (18,68%) et 35 680 341 (8,46%) au titre des transactions.

Les ITSS de Diourbel, Ziguinchor et de Saint-Louis, avec de manière respective 14 481 320 francs CFA, 11 793 646 francs CFA, 9 153 317 francs CFA, ont enregistré des montants significatifs découlant du règlement partiel ou total des conflits individuels.

Par ailleurs, il importe de souligner que les montants les plus faibles sont relevés à Louga (615 000 francs CFA) et à la Zone franche industrielle de Dakar (169 230 francs CFA)

**Tableau 35 : Répartition par ITSS des transactions financières résultant des conflits individuels de travail réglés selon le sexe**

ITSS	CONCILIATION TOTALE			CONCILIATION PARTIELLE			Total concernés	Montant transactions
	PV	Homme	Femme	PV	Homme	Femme		
Dakar	37	26	11	405	427	157	621	239 084 684
DIOURBEL				23	44	0	44	14 481 320
Fatick	0	0	0	6	3	2	5	3 288 278
Kaolack	1	3	0	36	33	6	42	7 064 951
Kédougou	0			11	12	2	14	3 651 458
Kolda	1	4	0	15	11	4	19	4 713 944
Louga	1	0	1	7	7	0	8	615 000
Matam				2	2	0	2	681 145
Rufisque	6	6		57	92	13	111	35 680 341
Sédhiou	0	0	0	1	0	1	1	850 000
St Louis	5	7	1	37	58	12	78	9 153 317
Tambacounda	0	0	0	17	31	3	34	7 046 839
Thiès				177	180	43	223	78 761 785
ZIGUINCHOR	1	1	0	22	25	16	42	11 793 646
Zone Franche				7	7		7	169 230
Kafrine	0	0	0	12	24	3	27	4 636 529
<b>Total général</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>835</b>	<b>956</b>	<b>262</b>	<b>1278</b>	<b>421 672 467</b>

### 3.2.3 Conflits individuels transmis au tribunal

Tableau 36 : Répartition des conflits individuels de travail transmis au tribunal, par ITSS et selon le motif

MOTIFS/ITSS	Dakar	Thiès	Rufisque	Tambacounda	DIOURBEL	Kolda	St Louis	Kaolack	Kédougou	Louga	Fatick	Matam	Kaffrine	ZIGUINCHOR	Total général	%	Total 2019
Absence de l'employeur après plusieurs convocations	159	35	7	9	1	3	1	1	2	2		1	1	2	224	34,1	170
Absence du travailleur	14														14	2,1	13
Autres		3				1				1	1		1	1	8	1,2	4
Contestations des chefs de réclamations par le travailleur	99		3			1	2	1	1		1	2			110	16,8	99
Contestations des chefs de réclamations par l'employeur		57	2			2							1		62	9,5	58
Contestations liées à la situation juridique du travailleur	33	23	9		3	1	1	5							75	11,4	77
Désaccord sur les sommes à payer	58	9	8	3	3	1	1	1		2	1			1	88	13,4	110
Difficultés financières de l'employeur	28		4		3	1	1	2				2			41	6,3	63
Licenciement						1									1	0,2	
Refus de l'employeur de lever la sanction	10	8		1	2	2	3		3	1	2		1		33	5	40
<b>Total général</b>	<b>401</b>	<b>135</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>656</b>	<b>100</b>	
<b>%</b>	<b>61,1</b>	<b>20,6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>100</b>		

Source DSTE 2021

Du **tableau n° 36** ressort la répartition des conflits individuels de travail transmis au tribunal, par ITSS et selon le motif. Il renseigne d'abord que, sur les 656 dossiers relatifs aux conflits individuels qui ont été transmis au tribunal du travail, les pourcentages les plus importants concernent Dakar (65,1%), Thiès (20,6%) ; ces deux ressorts sont suivis de ceux de Rufisque (5%) et Tambacounda (2%).

S'agissant des motifs de transmission, le tableau révèle la prédominance de l'« absence de l'employeur après plusieurs convocations » qui en réalité s'établit à 34,1% de l'ensemble. Ce motif est plus marqué à Dakar et à Thiès avec respectivement 70,98% et 15,62% de l'ensemble. Les « contestations des chefs de réclamations par le travailleur » sont également un motif récurrent de transmission de dossiers de conflits individuels au tribunal, soit un taux de 16,8%. Ce pourcentage est largement porté par Dakar (90% de l'ensemble) et dans une moindre mesure par l'IDTSS de Rufisque (2,72% de l'ensemble).

Les « désaccords sur les sommes à payer » suivent avec 13,4% de l'ensemble et sont essentiellement relevés à Dakar (65,90% de l'ensemble) et Thiès (10,22% de l'ensemble).

Les conflits individuels transmis au tribunal du fait des « contestations liées à la situation juridique du travailleur » qui sont de l'ordre de 11,4% de l'ensemble sont à l'instar des « désaccords sur les sommes à payer » majoritairement relevés à Dakar (44% de l'ensemble) et à Thiès (30,66% de l'ensemble).

L'IRTSS de Thiès s'est aussi particulièrement illustrée en ce qui concerne les conflits individuels transmis au tribunal du fait de « contestations des chefs de réclamation par l'employeur ». En effet, sur un ensemble de 62 cas, l'IRTSS de Thiès en comptabilise 91,93% ; elle est suivie de très loin par les IRTSS de Rufisque et de Saint-Louis qui enregistrent chacune 3,22%.

La transmission des conflits au tribunal s'explique aussi par des « difficultés financières de l'employeur ». Ces dernières constituent un autre motif de la saisine du tribunal (6,3% des conflits transmis au tribunal) surtout à Dakar (68,29%) et à Rufisque (9,75%).

Enfin, il importe de souligner que le « licenciement », l'« absence du travailleur » et les motifs regroupés dans la rubrique « autres » avec respectivement 0,2%, 2,1% et 1,2% ont faiblement justifié la saisine du tribunal.

### 3.3 Conflits collectifs en 2021

Le **tableau n°37** fait état de la répartition des conflits collectifs selon le motif et la suite réservée.

L'analyse de ce tableau montre que sur un total de 85 conflits collectifs traités par les ITSS, les 60 ont trouvé une issue heureuse, soit 70,59 %. En revanche, 25 conflits n'ont pu être réglés, soit 29,41 %.

Ces conflits ont le plus souvent pour motif « salaires et accessoires de salaires », soit 22,35% des cas enregistrés. Aussi, sur un total de 19 conflits enregistrés pour le même motif, tous les 08 n'ont pu être réglés ; par contre les 11 ont été résolus. Cela montre, plus ou moins, que les différentes parties doivent faire beaucoup d'efforts, en termes de négociations, pour surmonter les difficultés qui les opposent et apaiser le climat social. Au total, le nombre de conflits non réglés, comparé aux cas de conflits désamorcés, (25 sur un total de 85), permet de conclure à un certain dynamisme du dialogue constructif entre partenaires sociaux engagés dans une procédure de règlement de conflit collectif.

A noter que le licenciement pour « motifs économiques » est à la base de 12,94% des conflits.

Tableau 37 : Répartition des conflits collectifs selon le motif et la suite

MOTIFS	SUITES RÉSERVÉES AUX CONFLITS COLLECTIFS			
	NON RÉGLÉ	RÉGLÉ	Total général	%
Autres conditions de travail	2	3	5	5,88
Dialogue social	3	5	8	9,41
Motif économique	1	10	11	12,94
Salaires et accessoires de salaires	8	11	19	22,35
Sécurité et santé au travail		2	2	2,35
Autres		3	3	3,53
Dialogue social et sécurité sociale		1	1	1,18
Non spécifié	1	5	6	7,06
Régularisation de la situation administrative	2	6	8	9,41
Régularisation et salaires et accessoires de salaires	3	1	4	4,71
Salaires et accessoires de salaires et régularisation des travailleurs		1	1	1,18
Salaires et accessoires de salaires et autres conditions de travail	1	1	2	2,35
Salaires et accessoires de salaires et déclaration des travailleurs aux IPS		3	3	3,53
Salaires et accessoires de salaires et dialogue sociale		1	1	1,18
Salaires et accessoires de salaires et régularisation de la situation administrative		4	4	4,71
Salaires et accessoires de salaires et sécurité et santé au travail		1	1	1,18
Salaires et accessoires de salaires et sécurité sociale	3	1	4	4,71
Salaires et accessoires de travail, sécurité et santé au travail et régularisation		1	1	1,18
Sécurité et santé au travail, dialogue social et salaires et accessoires de salaires	1		1	1,18
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>60</b>	<b>85</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>29,41</b>	<b>70,59</b>	<b>100</b>	

Source DSTE 2021

Tableau 38 : Répartition des conflits collectifs selon la branche d'activités et la suite

Branche d'activité	RÉGLÉ	NON RÉGLÉ	Total général	%
Activités d'hébergement et de restauration	1	4	5	5,9
Activités de fabrication	8	9	17	20,0
Activités de services administratifs et d'appui	6	5	11	12,9
Activités extractives		5	5	5,9
Activités financières et d'assurances		1	1	1,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques		1	1	1,2
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	3	6	9	10,6
Construction		9	9	10,6
Éducation	4	9	13	15,3
Information et communication	2	1	2	2,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1		1	1,2
Santé et activités d'action sociale		6	6	7,1
Transport et entreposage		4	4	4,7
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>60</b>	<b>85</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°38** affiche la répartition des conflits collectifs selon la branche d'activité et la suite. Il révèle un total de 85 conflits collectifs gérés par les ITSS en 2021, dont 70,59% réglés et 29,41% non réglés.

Les branches les plus affectées par ces conflits collectifs en 2021 sont les « Activités de fabrication » (20% du total), l'« Éducation » (15,3% du total), les « Activités de service administratif et d'appui » (12,9% du total), le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (10,6% du total) et la « Construction » (10,6% du total).

Les conflits réglés sont plus notés dans les établissements exerçant des « Activités de fabrication » (15% des conflits réglés), la « Construction » « 15% des conflits réglés » et l'« Éducation » « 15% des conflits réglés ». Le même pourcentage de conflits réglés est relevé dans les établissements exerçant le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles », la « Santé et activités d'action sociale » (10% des conflits réglés pour chacune des branches considérées).

On remarque aussi une situation similaire s'agissant :

- des « Activités extractives » et des « Activités de services administratifs et d'appui » (8,33% des conflits réglés pour chacune des branches considérées) ;
- des « Activités d'hébergement et de restauration » et du « Transport et entreposage » (6,66% des conflits réglés pour chacune des branches considérées) ;
- des « Activités financières et d'assurances », des « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » de l'« Information et communication » (1,66% pour chacune des branches ».

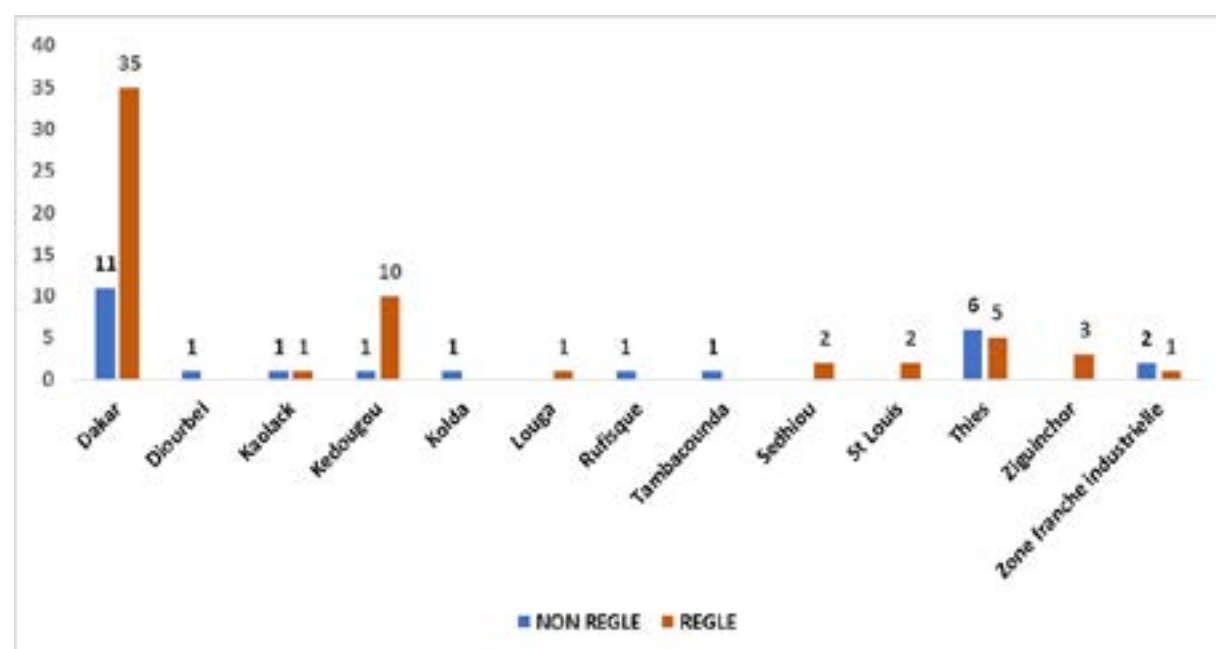


Par ailleurs, les « Activités de fabrication » et les « Activités de services administratifs et d'appui » ont été relativement marquées par des cas de conflits collectifs non réglés. En effet, on note de manière respective 32% et 24% de conflits non réglés dans les établissements relevant de ces branches.

A ces branches s'ajoutent l'« Éducation » (16% de conflits non réglés), le « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » (12%) et l' « Information et communication » (8%) ; ces branches aussi affichent des cas de conflits collectifs non réglés.

Enfin, les « Activités d'hébergement et de restauration » et la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » enregistrent chacune 4% de conflits collectifs non réglés.

Graphique 13 : Répartition des conflits collectifs par ITSS selon la suite



Source DSTE 2021

Le **graphique n°13** donne la répartition des conflits collectifs par ITSS selon la suite.

En 2021, sur un total de 85 conflits collectifs, 60 (70,59%) sont réglés et 25 (29,41%) n'ont pas été réglés.

Les ITSS de Dakar, de Kédougou et de Thiès ont enregistré plus de conflits collectifs avec respectivement 46, 11 et 11 unités.

Les conflits collectifs ont été plus ou moins notés à Ziguinchor, à la Zone franche industrielle de Dakar, avec 3 conflits pour chacune de ces ITSS.

Aussi, les IRTSS de Kaolack, Sédhiou et Saint-Louis enregistrent chacune 2 conflits collectifs.

Le climat social dans les entreprises est plutôt apaisé dans les IRTSS de Diourbel, Kolda, Louga et Rufisque avec 1 conflit collectif noté dans leurs ressorts respectifs.

Toutes les ITSS ont enregistré plus de conflits réglés à l'exception des ITSS de Diourbel, Kolda, Rufisque et Tambacounda qui, en effet, enregistrent chacune un seul conflit non

réglé. Les ITSS de la Zone franche industrielle, de Dakar, Thiès et Kaolack enregistrent aussi de forts taux de non conciliation avec respectivement 66,67%, 54,55% et 50%.

### 3.4 Départs négociés et protocoles d'accord

L'employeur et le travailleur peuvent s'accorder pour une rupture à l'amiable qui se matérialise généralement par un protocole d'accord.

C'est sur ce mode de résolution des relations contractuelles que porte le tableau n° 39 ci-dessous qui donne la répartition des travailleurs concernées par les ruptures à l'amiable et les montants des transactions résultant des protocoles d'accord.

Tableau 39 : Répartition par ITSS des travailleurs concernés par les ruptures à l'amiable et des montants des transactions résultant des protocoles d'accord

ITSS	Travailleurs		Montant des transactions		
	Nombre	%	Total	%	Moyenne par Travailleur
Dakar	755	56,05	7 319 663 643	84,96	9 694 919
Diourbel	1	0,07	999 132	0,01	999 132
Fatick	8	0,59	15 672 437	0,18	1 959 055
Kaolack	8	0,59	26 033 710	0,30	3 254 214
Kolda	3	0,22	386 500	0,00	128 833
Louga	1	0,07	342 728	0,00	342 728
Matam	8	0,59	20 030 255	0,23	2 503 782
Rufisque	5	0,37	7 500 000	0,09	1 500 000
St Louis	45	3,34	63 275 315	0,73	1 406 118
Tambacounda	1	0,07		0,00	-
Thiès	448	33,26	407 418 644	4,73	909 417
Ziguinchor	5	0,37	2 287 297	0,03	457 459
Zone Franche	59	4,38	752 256 027	8,73	12 750 102
<b>Total général</b>	<b>1347</b>	<b>100</b>	<b>8 615 865 688</b>	<b>100</b>	<b>6 396 337</b>

Source DSTE 2021

Au vu du **tableau n°39** qui traite des données de l'année 2021, les chiffres affichent principalement 1 347 travailleurs ayant eu à bénéficier d'un montant total de 8 615 865 688 FCFA, soit une moyenne par travailleur de 6 396 337 FCFA.

Une comparaison avec l'année 2020 permet de constater une progression de 23, 81% du montant global des transactions, tandis que le nombre de travailleurs est quant à lui passé de 1 194 en 2020 à 1 347 en 2021, soit une hausse de 12,81%.

Une analyse détaillée des données montre que l'IRTSS de Dakar a polarisé une grande partie des travailleurs et des montants des transactions avec, plus précisément, 775 travailleurs pour une somme de 7 319 663 643 FCFA ; en termes de pourcentage, 56,05% des travailleurs ont reçu 84,96% du total des transactions.

A la suite de l'IRTSS de Dakar, les travailleurs du ressort de l'Inspection de la Zone franche industrielle ont reçu des transactions une enveloppe importante, soit 752 256 027 FCFA correspondant à 8,73 % malgré le nombre réduit de travailleurs concernés égal à 59.

A l'instar des ITSS cités plus haut, l'IRTSS de Thiès a aussi enregistré d'importantes transactions qui s'élèvent à 407 418 644 FCFA concernant 448 travailleurs.

Le reste des ITSS ne totalisent pas plus de 8% des montants des transactions et, il en va de même en termes de travailleurs concernés.

### 3.5 Demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel

Tableau 40 : Répartition par motif des demandes de licenciement de délégués du personnel selon l'ITSS

Motif	Dakar	DIOURBEL	Kafrine	Kaolack	Kédougou	Fatick	St Louis	Tambacounda	Thiès	Matam	Zone Franche	Total 2021	%	Année 2020	%
Disciplinaire	28	1	1	2	2		6	1	8			49	67,1	38	70,37
Non disciplinaire	18				1						4	23	31,5	15	27,78
Non précisé	1											1	1,4		
<b>Total 2021</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>8</b>		<b>4</b>	<b>73</b>	<b>100</b>		
<b>%</b>	<b>64,38</b>	<b>1,37</b>	<b>1,37</b>	<b>2,74</b>	<b>4,11</b>	<b>0</b>	<b>8,22</b>	<b>1,37</b>	<b>10,96</b>	<b>0</b>	<b>5,48</b>	<b>100</b>			
<b>Total 2020</b>	<b>32</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>5</b>		<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>			<b>54</b>	
<b>%</b>	<b>59,26</b>	<b>0</b>	<b>3,7</b>	<b>1,85</b>	<b>0</b>	<b>3,7</b>	<b>9,26</b>	<b>0</b>	<b>16,67</b>	<b>3,7</b>	<b>1,85</b>				<b>100</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n° 40** renseigne sur la répartition par motif des demandes de licenciement de délégués du personnel selon l'ITSS.

Les ITSS ont enregistré 73 demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel en 2021, avec une augmentation de 35,19% (soit 19 délégués de plus) par rapport à l'année 2020.

Le motif disciplinaire justifie 67,1% des demandes d'autorisation de licenciement de délégué du personnel introduites tandis que 31,5% des demandes procèdent de raisons autres que disciplinaire.

L'ITSS de Dakar a enregistré plus de demandes par rapport aux autres avec un pourcentage de 64,38%, suivie de celles de Thiès avec 10,96%, de Saint-Louis avec 8,22% et enfin de la Zone Franche industrielle de Dakar avec 5,48%.

Tableau 41 : Répartition des demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel par suite et selon le motif

Motif	Année 2021				Année 2020	
	ACCORD	REFUS	Total général	%	Total	%
Disciplinaire	19	30	49	67,12	38	70,37
Non précisé	1		1	1,37		
Non disciplinaire	1	22	23	31,51	15	27,78
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>52</b>	<b>73</b>	<b>100</b>		
<b>%</b>	<b>28,77</b>	<b>71,23</b>		<b>100</b>		
<b>Total Année 2020</b>	<b>11</b>	<b>43</b>			<b>54</b>	
<b>%</b>	<b>20,37</b>	<b>79,63</b>				<b>100</b>

Source DSTE 2021

La répartition des demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel par suite et selon le motif est consignée dans le **tableau n°41**.

Ce dernier montre qu'en 2021, 73 demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel ont été déposées dans les ITSS dont 21 ont été accordées et 52 refusées, soit respectivement 28,77% et 71,23%.

Tableau 42 : Répartition des demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel par suite et selon l'inspection

ITSS	SUITE				Année 2021		Année 2020	
	ACCORD	REFUS	Refus	%	Total	%	Total	%
	Nombre	%	Nombre	%				
Dakar	11	23,4	36	76,6	47	64,4	32	59,26
Fatick							2	3,7
Diourbel		0	1	100	1	1,4		
Kafrine		0	1	100	1	1,4	2	3,7
Kaolack	2	100		0	2	2,7	1	1,85
Kédougou	2	66,7	1	33,33	3	4,1		
St Louis	5	83,3	1	16,67	6	8,2	5	9,26
Tambacounda		0	1	100	1	1,4		
Thiès	1	12,5	7	87,5	8	11	9	16,67
Matam							2	3,7
<b>Zone Franche</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>5,5</b>	<b>1</b>	<b>1,85</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>28,8</b>	<b>52</b>	<b>71,23</b>	<b>73</b>	<b>100</b>		
<b>Total 2020</b>	<b>11</b>		<b>43</b>				<b>54</b>	
<b>%</b>	<b>20,37</b>		<b>79,63</b>					<b>100</b>

Source DSTE 2021

La répartition des demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel par suite selon l'IRTSS est mise en exergue par le **tableau n° 42**. Ce tableau fait état de 73 demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel dont 28,77% accordées et 71,23% refusées.

En fonction de l'ITSS, Dakar vient en tête avec 64,4% de l'ensemble suivi de loin par Thiès (11%) Saint-Louis (8,2%) et Kédougou (4,1%). Par rapport à l'année d'avant, toutes les ITSS précitées à l'exception de Thiès ont connu une hausse en matière de demande d'autorisation de licenciement de délégués du personnel. En effet les ITSS de Dakar, Saint-Louis et Kédougou sont passés respectivement de 32, 5 et 0 unités en 2020 à 47, 6 et 3 demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel reçues en 2021.

Les demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel ont plus été accordées au niveau des IRTSS de Kaolack, Saint-Louis, Kédougou et Dakar. En effet l'IRTSS de Kaolack a accordé la totalité (100%) des demandes qui lui ont été soumises. Les IRTSS de Saint-Louis, Kédougou et Dakar ont quant à elles accordées respectivement 83,3%, 66,7% et 23,4% des demandes qu'elles ont traitées.

Par ailleurs, les ITSS de la ZFID, de Tambacounda, de Kaffrine et de Diourbel ont refusé la totalité (100%) des demandes d'autorisation qui leur ont été soumises. Les IRTSS de Thiès, Dakar, Kédougou et Saint-Louis ont pour leur part refusé de manière respective 87,5%, 76,6%, 33,33% et 16,67% des demandes d'autorisation qu'elles ont instruites.

### 3.6 Licenciement

Tableau 43 : Répartition des licenciements déclarés par motif selon l'inspection

ITSS	Motif Disciplinaires	Motifs Non disciplinaires	Non précisé	Total général	%
Thiès	48	122	22	192	44,44
Dakar	76	44	11	131	30,32
Saint-Louis	10	32		42	9,72
Kédougou	5	8		13	3,01
Tambacounda	7		2	9	2,08
Louga		1	7	8	1,85
Matam	3	2	2	7	1,62
Diourbel		6		6	1,39
Kaolack	3	3		6	1,39
Zone Franche	6			6	1,39
Kaffrine	5			5	1,16
Kolda		2	1	3	0,69
Rufisque		3		3	0,69
Ziguinchor		1		1	0,23
<b>Total général</b>	<b>163</b>	<b>224</b>	<b>45</b>	<b>432</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>37,73</b>	<b>51,85</b>	<b>10,42</b>	<b>100,00</b>	

Source DSTE 2021

Le **tableau n°43** fait état de la répartition des licenciements par motif selon l'inspection. Il souligne que 432 licenciements ont été enregistrés dans les ITSS en 2021, dont 163 (37,73%) pour des motifs disciplinaires, 224 (51,85%) pour des motifs non disciplinaires et 45 (10,42%) dont le motif est non précisé.

L'IRTSS de Thiès a enregistré le nombre le plus important de licenciements avec 44% du total dont 64% ont un motif non disciplinaire, 25 % un motif disciplinaire et 11% un motif non précisé.

L'IRTSS de Dakar vient en deuxième position, avec 30% des licenciements dont 58% ont un motif disciplinaire, 34% un motif non disciplinaire et 8% un motif non précisé.

Par ailleurs, les IRTSS de Saint-Louis et Kédougou ont enregistré respectivement 10% et 3% des licenciements avec en majorité des motifs non disciplinaires.

Il en est de même pour Louga, Diourbel, Kaolack, Kolda, Rufisque, Ziguinchor qui ont enregistré chacune plus ou moins 1% des licenciements.

En revanche, les ITSS de Tambacounda, Matam, Zone Franche et Kaffrine ont enregistré des licenciements qui sont en majorité dus à des motifs disciplinaires.

Tableau 44 : Répartition, par branche d'activité, des licenciements selon le motif

Branche d'activités	Motif Disciplinaires	Motifs Non disciplinaires	Non précisé	Total général	%
Activités d'hébergement et de restauration	12	11	8	31	7,18
Activités de fabrication	23	5	1	29	6,71
Activités de services administratifs et d'appui	11	13	8	32	7,41
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage	5	10	6	21	4,86
Activités extractives	8	9		17	3,94
Activités financières et d'assurances	4	2		6	1,39
Activités immobilières		1		1	0,23
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	3	1	1	5	1,16
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	1		2	3	0,69
Agriculture, sylviculture et pêche	5	120	1	126	29,17
Autres activités de services	4	14	1	19	4,40
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	44	29	11	84	19,44
Construction	18		1	19	4,40
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	4	1	1	6	1,39
Éducation	12	3		15	3,47
Information et communication	2	1		3	0,69
Santé et activités d'action sociale	2	3	4	9	2,08
Transport et entreposage	5	1		6	1,39
<b>Total général</b>	<b>163</b>	<b>224</b>	<b>45</b>	<b>432</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Le **Tableau n° 44** fait état de la répartition par branches d'activité des licenciements selon le motif.

Les établissements relevant des branches « Agriculture, sylviculture et pêche » et « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » avec de manière respective 29,17% et 19,44% ont plus procédé à des licenciements en 2021.

Des pourcentages relativement élevés de licenciements sont également notés dans les « Activités de service administratifs et d'appui » (7,41%), les « Activités d'hébergement et de restauration » (7,18%), les « Activités de fabrication » 6,71%, les « Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage » (4,86%), les « Autres activités de service » (4,40%), la « Construction » (4,40%), les « Activités extractives » (3,94%) et l' « Éducation » (3,47%), et la « Santé et activité d'action sociale » (2,08%).

Les autres branches d'activités ne dépassent pas chacune 2% du total des licenciements.



## 4.1 Amélioration de l'offre de santé au travail

Tableau 45 : Répartition des CHST selon l'ITSS

ITSS	Année 2021		Année 2020	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Dakar	22	38,6	20	32,3
Dakar	26	46,4	22	38,4
DIOURBEL	1	1,8	2	3,5
Fatick	1	1,8	3	5,3
Kaffrine	1	1,8	1	1,8
Kaolack	2	3,6	3	5,3
Kédougou	2	3,6	0	0
Kolda	0	0	1	1,8
Louga	1	1,8	1	1,8
Matam	0	0	2	3,5
Rufisque	3	5,3	1	1,8
Sédhiou	1	1,8	2	3,5
Saint-Louis	4	7,1	6	10,5
Tambacounda	5	9,0	5	8,8
Thiès	8	14,2	4	7,0
<b>ZIGUINCHOR</b>	<b>1</b>	<b>1,8</b>	<b>4</b>	<b>7,0</b>
<b>Total général</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>100</b>

Source DSTE 2021

Le **tableau n°45** donne la répartition des Comités d'hygiène et de Sécurité du Travail (CHST) selon l'ITSS. En 2021, il est relevé 56 CHST installés contre 57 en 2020 soit une baisse de 1,75%.

Vu sous l'angle de la région, l'installation de CHST est plus marquée à Dakar qui totalise 46,42% de l'ensemble. Comparée à l'année d'avant, un bond de 15,38% est enregistré par cette région.

Outre la région de Dakar, le nombre des CHST, en 2021, est aussi porté par Thiès qui concentre 14,28% de l'ensemble, ce qui dénote d'une augmentation de 50% par rapport à 2020.

Une parfaite égalité est notée à Tambacounda, Kaffrine et Louga entre ces deux dernières années en termes d'installation de CHST. S'agissant de la région de Tambacounda, 5 CHST installés ont été relevés aussi bien en 2021 (9% de l'ensemble) qu'en 2020 (8,8% de l'ensemble). A Kaffrine et à Louga, pour chacune des années considérées 1 CHST soit, 1,8% de l'ensemble a été installé.

Un bond significatif est également noté à Rufisque qui, en effet, est passé de 1 CHST installé en 2020 (1,8% de l'ensemble) à 3 CHST en 2021 (5,3% de l'ensemble), soit une

évolution de 200%. Cette situation est également perceptible à Kédougou où l'effectif est passé de 00 en 2020 à 2 CHST en 2021 (3,6% de l'ensemble).

La région de Saint-Louis bien qu'ayant enregistré un pourcentage significatif de CHST en 2021 (7,14% soit, 4 unités) a tout de même connu une baisse de l'ordre de 33,33% comparé à l'année d'avant.

Les CHST installés à Matam et Kolda sont passés de manière respective de 2 et 1 unités en 2020 à 00 CHST en 2021 ce qui traduit des baisses de 200 et de 100%.

Cette tendance baissière est également remarquée dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kaolack, Fatick et Diourbel et elle se décline comme suit :

- 4 CHST en 2020 (7,0% de l'ensemble) contre 1 CHST en 2021 (1,8% de l'ensemble) soit une baisse de 300% à Ziguinchor ;
- 2 CHST en 2020 (3,5% de l'ensemble) contre 1 CHST en 2021 (1,8% de l'ensemble) soit une baisse de 50% à Sédhiou ;
- 3 CHST en 2020 (5,3% de l'ensemble) contre 2 CHST en 2021 (3,6% de l'ensemble) soit, une baisse de 33,33% à Kaolack ;
- 3 CHST en 2020 (5,3% de l'ensemble) contre 1 CHST en 2021 (1,8% de l'ensemble) soit, baisse de 66,66% à Fatick ;
- 2 CHST en 2020 (3,5% de l'ensemble) contre 1 CHST en 2021 (1,8% de l'ensemble) soit une baisse de 50% à Diourbel.

**Tableau 46 : Répartition selon le statut du nombre d'IPM agréées en 2021 et les effectifs des participants**

NATURE	Année 2021		Année 2020	
	EFFECTIFS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	EFFECTIFS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Entreprises	5	1953	7	3456
Interentreprises	3	1320	3	986
Total	8	3273	10	4442

Source : DPS 2021

Le **tableau n°46** donne la répartition selon le statut du nombre d'IPM agréées en 2021 et les effectifs des participants.

Il révèle qu'en 2021, 8 IPM ont été agréées permettant d'étendre la couverture maladie obligatoire à 3273 travailleurs. La répartition selon la nature de l'IPM montre 5 IPM d'entreprises pour un effectif de 1953 participants et 3 IPM interentreprises pour 1320 travailleurs.

Pour rappel, en 2020, il a été agréé 10 IPM dont 7 d'entreprises et 3 interentreprises. Relativement aux IPM d'entreprises, elles totalisent 3456 participants contre 986 pour les IPM interentreprises. Le cumul de l'effectif des participants qui disposent de l'assurance maladie obligatoire de 2020 à 2021 permet d'apprécier l'extension de la couverture maladie à 7715 travailleurs.

**Tableau 47 : Répartition des effectifs selon le service offert et la région lors des activités de lutte contre le SIDA en milieu de travail en 2021**

Indicateurs	IRTSS														TOTAL
	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Louga	Matam	Saint Louis	Sédhiou	Thiès	Tambacounda	Kolda	Ziguinchor	
Nombre de personnes sensibilisées	3	60	60	120	60	150	60	00	00	87	95	58	60	121	1293
Nombre de personnes dépistées	523	00	00	00	00	186	00	00	00	219	177	57	***	248	1410
Nombre de personnes dépistées positives	02					00				13	00	01			16
Nombre de personnes dépistées positives au VIH et orientées pour prise en charge	02					00				13		01			16

Source : DPS 2021

Le **tableau n°47** fait état de la répartition des effectifs selon le service offert et la région lors des activités de luttés contre le VIH SIDA en milieu de travail menées par les Inspections du travail et de la Sécurité sociale.

Il renseigne un total de 2735 travailleurs touchés dans le cadre desdites activités ainsi réparti :

- 1293 personnes sensibilisées ;
- 1410 personnes dépistées ;
- 16 personnes dépistées positives ;
- 16 personnes dépistées positives au VIH et orientées pour prise en charge.

L'appréciation des activités de sensibilisation en fonction de la région révèle une prédominance des régions de Dakar, Kédougou et Ziguinchor qui concentrent respectivement 27,99%, 11,60% et 9,35% de l'ensemble.

Les mêmes IRTSS se sont également le plus illustrées en termes de travailleurs dépistés contre le VIH/SIDA. L'IRTSS de DAKAR, en effet, vient en tête avec 37,09% des personnes dépistées, suivies de celles de Ziguinchor et de Kédougou avec respectivement 17,58% et 13,19% de l'ensemble.

Au terme de ces séances de dépistage, les résultats de 16 travailleurs sont revenus positifs dont 81,25% identifiés à Sédhiou, 15,38% à Dakar et 6,25% à Tambacounda. Compte tenu de leur statut sérologique, les 16 travailleurs ont été orientés pour prise en charge.

Enfin, il importe de souligner que les IRTSS de Matam et de Saint-Louis n'ont pas eu à mener d'activité de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail en 2021.

## 4.2 Accidents du Travail et Maladies professionnelles en 2021

### 4.2.1 Précisions conceptuelles, méthodologiques et qualité des données

Les données qui sont analysées dans ce chapitre sont issues des bases de données des accidents du travail et des maladies professionnelles déclarés et enregistrés par la Caisse de Sécurité sociale au cours de l'année 2021. Elles correspondent à l'État n° 15 du rapport mensuel des statistiques que tiennent les inspections du travail. En effet, les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles sont déclarés à l'ITSS du ressort et à la Caisse de Sécurité sociale. La loi donne au travailleur (ou à son ayant droit) une période maximale de deux (02) ans pour faire sa déclaration en cas de carence ou de refus de l'employeur.

Le traitement des informations obtenues nous renseigne sur le type de salariés, le groupe d'âge des victimes d'accident, le lieu de l'accident, le niveau de gravité des accidents, la nature des lésions, les agents matériels ayant occasionné ces accidents, le siège des lésions ainsi que sur les branches d'activité des entreprises auxquelles se rapportent ces accidents.

L'analyse de ces données portera spécifiquement sur la situation globale des déclarations enregistrées au titre de l'année 2021 selon l'agent matériel en cause, le niveau de gravité des lésions subies et la nature des lésions induites.

### 4.2.2 Situation des AT/MP déclarés en 2021

Tableau 48 : Situation des accidents du travail et des maladies professionnelles déclarés par agence

Agence	AT			MP			TOTAL GENERAL
	A	I	Total	A	I	Total	
DAKAR	403	323	726	1	1	2	728
DIOURBEL		3	3				3
KAOLACK		14	14				14
KOLDA		1	1				1
LOUGA	2	7	9				9
MATAM	1	8	9				9
MBOUR	5	14	19				19
PIKINE	23	55	78		1	1	79
RICHARD TOLL	106	90	196		4	4	200
RUFISQUE	17	52	69				69
Saint Louis	5	12	17				17
TAMBACOUNDA	1	10	11				11
THIES	64	92	156				156
ZIGUINCHOR		3	3				3
Podor		2	2				2
<b>Total général</b>	<b>627</b>	<b>686</b>	<b>1313</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>1320</b>

Source : CSS, 2021

Le **tableau n°48** fait état de la situation des accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP) déclarés au niveau des agences. Il renseigne un total 1320 AT/MP déclarés en 2021 dont 1313 (99,47%) AT et 7 (0,53%) MP. S'agissant des déclarations des AT, il est relevé 627 (47,75% des AT) acceptés contre 686 (52,25% des AT) en instruction et pour les MP 1 (14,29%) acceptée et 6 (85,71%) en instruction.

Analysé en fonction de l'agence, il est noté que Dakar avec 55,15% des AT/MP déclarés en 2021 concentre les établissements les plus accidentogènes. De manière spécifique, il enregistre 64,27% des AT et 16,66% des MP acceptés mais également 47,08% des AT et 16,66% des MP en instruction.

L'agence de Richard Toll, du fait qu'elle polarise de grandes entreprises du secteur agricole réputées accidentogène vient après Dakar avec 15,15% des AT/MP notés en 2021. Ce pourcentage est constitué d'une part de 16,90% d'AT acceptés et d'autre part de 13,11% d'AT et 57,14% de MP en instruction.

Par ailleurs, le développement des activités extractives et agricoles à Thiès pourrait expliquer les statistiques affichées par l'agence de cette région. En effet, elle concentre 11,81% du total des AT/MP déclarés en 2021 dont 10,20% AT acceptés et 13,41% en instruction.

Les agences de Pikine et de Rufisque malgré l'étroitesse de leurs ressorts ont reçu de manière respective 5,98% (3,66% acceptés et 8,01 en instruction) et 5,22% (2,71% acceptés et 7,58% en instruction) du total des accidents enregistrés en 2021.

Bien qu'elles polarisent de grandes entreprises avec des activités à risque, les agences de Ziguinchor (0,43% des AT en instruction), Kaolack (2,04% des AT en instruction), Saint-Louis (0,79% des AT acceptés et 1,74% des AT en instruction), Louga (0,31% des AT acceptés et 1,02% des AT en instruction), Matam (0,15% des AT acceptés et 1,16% des AT en instruction), Tambacounda (0,15% des AT acceptés et 1,45% des AT en instruction) et Mbour (0,79% des AT acceptés et 1,74% des AT en instruction) n'ont pas enregistré de nombres élevés d'AT/MP.

Enfin, des taux quasi nuls en termes d'AT/MP sont relevés à Podor (0,29% des AT en instruction), Kolda (0,14% des AT en instruction) et à Diourbel (0,43% des AT en instruction).

### 4.2.3 Caractéristiques du travailleur

La répartition par sexe des AT/MP selon la tranche d'âge et le statut du travailleur est donnée par le **tableau n°49**. Ce tableau fait état de 1320 AT/MP ayant plus affecté les travailleurs ayant des CDI (49,09% de l'ensemble), les titulaires de CDD (22,57%) et les saisonniers (15,60% de l'ensemble). Les journaliers, comparés aux catégories de travailleurs précités, sont les moins touchés par les AT/MP (12,72% de l'ensemble).

En fonction du sexe et dans toutes les tranches d'âge, exceptés les plus de 60 ans, le tableau indique 90,75% de victimes d'AT/MP de sexe masculin contre 9,25% de femmes.

Vu sous l'angle de la tranche d'âge, l'on note que les victimes sont plus dénombrées chez les travailleurs de 36 à 40 ans (18,48% de l'ensemble), de 31 à 35 ans (16,13% de l'ensemble) et de 26 à 30 ans (15,53% de l'ensemble). Relativement à toutes ces tranches d'âge, les victimes sont plus relevées du côté des travailleurs sous CDI que des autres catégories de travailleurs. Les tranches d'âge 21 à 25 ans, 41 à 45 ans, 46 à 50 ans avec



de manière respective 9,01%, 14,69% et 12,80% des victimes ont aussi enregistré plus de travailleurs sous CDI touchés par les AT/MP.

Il est également relevé des proportions importantes de victimes chez les travailleurs de 51 à 55 ans (6,81% de l'ensemble) et de 56 à 60 ans (3,40% de l'ensemble) avec toujours pour chacune des tranches considérées un nombre de victimes plus accru du côté des permanents.

Les plus de 60 ans (0,001% de l'ensemble), les travailleurs de moins de 20 ans (2,19% de l'ensemble) et ceux dont la tranche d'âge est indéterminée (0,75% de l'ensemble) sont les moins affectés par les AT/MP.

Ces tranches d'âge affichent plus de travailleurs touchés du côté des permanents, exceptés les moins de 20 ans qui comptent plus de journaliers victimes d'AT/MP.

Tableau 49 : Répartition des accidents du Travail par âge selon le statut et le sexe du travailleur

Tranches d'âge	CONTRACTUEL			JOURNALIER			PERMANENT			SAISONNIER		Indéterminé		Total général
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	M	Total	M	Total	
<=20ans	1	9	10	1	11	12					7	7	29	20
21 à 25 ans	7	24	31	1	23	24	3	29	32	1	31	32	119	95
26 à 30 ans	8	53	61	1	36	37	5	59	64	1	42	43	205	199
31 à 35 ans	1	42	43	1	27	28	6	89	95		47	47	213	253
36 à 40 ans	9	44	53	1	24	25	21	117	138	1	27	28	244	249
41 à 45 ans	5	34	39	1	19	20	14	97	111	1	23	24	194	210
46 à 50 ans	3	35	38		13	13	15	93	108		10	10	169	194
51 à 55 ans		17	17		5	5	10	51	61		7	7	90	127
56 à 60 ans	1	4	5		3	3	2	32	34		3	3	45	66
Indéterminée					1	1		4	4		5	5	10	6
Plus de 60 ans		1	1				1		1				2	8
<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>263</b>	<b>298</b>	<b>6</b>	<b>162</b>	<b>168</b>	<b>77</b>	<b>571</b>	<b>648</b>	<b>4</b>	<b>202</b>	<b>206</b>	<b>1320</b>	<b>1427</b>

Source : CSS, 2021

Tableau 50 : Répartition par agence des accidents du travail déclarés selon l'agent matériel (en colonne)

AGENTS MATERIELS	PODOR	DAKAR	DIOURBEL	KAOLACK	KOLDA	LOUGA	MATAM	MBOUR	PIKINE	RICHARD TOLL	RUFISQUE	Saint Louis	TAMBA	THIES	ZIGUINCHOR	Total général
APPAREILLAGE ET INSTALLATION F								5,26								0,08
APPAREILS A PRESSION		0,14														0,08
APPAREILS DE LEVAGE, AMARRAGE E		0,41				11,11				0,50	1,45					0,45
APPAREILS USTEN. UTIL. PROD.CA		0,55								0,50						0,38
DIVERS	100,0	8,24				11,11		42,11		1,50			27,27	10,90	33,33	7,20
ELECTRICITE		0,27								0,50				1,28		0,38
EMPLACE:TRAVAIL SURF.CIRCULAT.		43,68	66,67	85,71	100,00	11,11	100,00	36,84	11,39	3,50	21,74		9,09	30,13		32,50
MACH.A COUPER, TRANCHER, DEROULE									1,27							0,08
MACH.A FILATURE, DE TISSAGE, DE		0,41														0,23
MACH.A PERCER, TOURNER, TOURPILL		0,27														0,15
MACH.A REMPLIR, CONDITION., EMPA		0,27														0,15
MACH.A TOURNER, PERCER, ALESER, F																0,08
MACH.CYLIND. LAMINER, ETIRER, PL		0,14												0,64		0,08
MACH.CYLIND. LAMINER, ETIRER, PL																0,08
MACHINES A BROYER, CONCASSER,PU		0,27											18,18	0,64		0,45
MACHINES A EFFILOCHER, OUVRER, B		0,27							1,27							0,15
MACHINES A MALAXER OU A MELANG													9,09			0,08



#### 4.2.4 Niveau de gravité des accidents de travail

Tableau 51 : Répartition par sexe des accidents du travail déclaré selon l'agence et le niveau de gravité

AGENCE	FEMININ			MORTEL	SANS IPP	TOTAL	TOTAL GENERAL
	AVEC IPP	SANS IPP	TOTAL				
52		1	1		1	1	2
DAKAR	1	98	99	1	628	629	728
DIOURBEL		1	1		2	2	3
KAOLACK					14	14	14
KOLDA					1	1	1
LOUGA					9	9	9
MATAM					9	9	9
MBOUR		7	7		12	12	19
PIKINE					79	79	79
RICHARD TOLL					200	200	200
RUFISQUE		1	1		68	68	69
Saint Louis		4	4		13	13	17
TAMBA		1	1		10	10	11
THIES		8	8		148	148	156
ZIGUINCHOR					3	3	3
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>1</b>	<b>1197</b>	<b>1198</b>	<b>1320</b>

Source : CSS, 2021

Le **tableau n°51** portes sur la répartition par sexe des AT déclarés selon l'agence et le niveau de gravité.

Les agences qui ont compté, dans le périmètre qu'elles polarisent, le plus grand nombre de cas d'AT, sont celles de Dakar avec 728 cas (soit 55,15%), de Richard Toll avec 200 cas (soit 15,15%), de Thiès avec 156 cas (soit 11,82%) et de Pikine avec 79 cas (soit 5,98%).

Kolda, Diourbel et Ziguinchor avec respectivement 1 cas et 3 cas pour les deux derniers, ont répertorié moins d'AT par rapport aux agences des autres ressorts.

On peut faire remarquer que les AT sans IPP sont les plus notés car comptant 1318 occurrences (soit 99,85%) contre 1 cas pour les AT avec IPP et 1 cas pour les AT mortels.

Du point de vue du genre, les femmes sont 122 (soit 9,24%) à avoir été victimes d'AT et les hommes 1198 (soit 90,76%). Si chez les femmes on a 1 cas d'AT avec IPP et aucun cas d'AT mortel relevé, chez les hommes en revanche on a 1 cas d'AT mortel et aucun cas d'AT avec IPP.

#### 4.2.5 Nature des lésions provoquées par les accidents de travail

Tableau 52 : Répartition par sexe des accidents du travail selon la nature de la lésion et la branche d'activité de l'établissement

Nature Lésion	SEXE	Branche d'activité de l'établissement																								
		Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Construction	Activités d'hébergement et de restauration	Activités de fabrication	Activités de services administratifs et d'appui	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	Activités extractives	Activités financières et d'assurances	Activités mal désignées	Activités professionnelles, scientifiques et techniques	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Agriculture, sylviculture et pêche	Arts, spectacles et loisirs	Autres activités de services	Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	Construction	Education	Information et communication	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	Santé et activités d'action sociale	Transport et entreposage	Total général		
AF.PAR DERIVES NITRE	M																									1
AMPUTATION	F					1																				1
	M					12				2																30
ASPHYXIE	M					1																				1
BRULURE	M					32				1																59
CECITE	M																									1
COMMOTION	M																									1
CONGESTIONS	M																									2
CONTUSION	F																									20
	M					62				8																145
DOULEURS	F																									12
	M					1				4																48
ENFONCEMENT	M																									1







Le **tableau n°53** donne la répartition par sexe des accidents du travail selon le siège de la lésion et la branche d'activité de l'établissement.

A la lecture de ce tableau, on note que 25,61% des accidentés ont été touchés à la main, 19,09% au niveau des membres inférieurs (pieds exceptés), 16,21% aux pieds.

Les localisations multiples, les membres sup (mains exceptées) sont les sièges de lésions de 9,79% des accidents, la tête (yeux exceptés), est concernée pour 4,17% des accidents. Quant aux yeux et sièges internes, ils sont chacun, pour sa part, touchés par 3,11% des lésions consécutives aux accidents.

Les lésions au tronc et au bras gauche représentent respectivement 2,04% et 1,14% des accidents.

Enfin, le bras droit, les membres inférieurs (pieds exceptés), les membres sup. (mains exceptés) et le système nerveux, ont été moins affectés par les accidents de travail avec chacun moins de 1%.

- 
- 

## CONCLUSION

Le repli constaté en 2020 a, de manière générale, dénoté d'une certaine adaptation et d'une résilience des acteurs nationaux. En effet, autant l'administration que les entreprises, confrontées à la pandémie, ont été amenées à se réajuster. De ce fait, un recul a été certes noté tant du point de vue de certaines activités des ITSS que des entreprises. Toutefois, un certain niveau a pu être maintenu concernant, entre autres, le volume des contrats de travail soumis et les actions de contrôle de l'application de la législation.

L'année 2021 vient non seulement confirmer cette résilience et, mieux, dessiner l'amorce d'une relance. C'est ce qui ressort d'un certain nombre d'indicateurs appréhendés en 2021 et comparés à l'état affiché en 2020. Ainsi des hausses sont enregistrées concernant les contrats de travail des travailleurs déplacés à hauteur de 97,27%, les autres contrats de travail à hauteur de 10,04%, les ouvertures d'établissements à hauteur de 12,90%, les emplois générés par les ouvertures d'établissements à hauteur de 0,38% et les contrôles d'établissements à hauteur de 2,93%.

Concomitamment, on observe des baisses positives en 2021 par rapport à 2020 pour ce qui est des fermetures d'établissements qui sont de l'ordre de 7,30% et des emplois perdus suite aux fermetures d'établissements de l'ordre de 31,05%.

En perspective, une poursuite de la dynamique de relance et d'expansion des activités est à entrevoir eu égard à l'atténuation progressive des effets de la pandémie. Cependant d'autres perturbations d'envergure internationale, et étrangères à la pandémie, se profilent et entretiennent une certaine imprévisibilité sur l'évolution de la situation du marché du travail.

Maquette et impression :

**Lalima Éditions**, *communication@lalima.sn ; www.lalima.sn*



**Avenue Birago DIOP- Point E**  
**4ème étage -**  
**Tél. : 33 823 98 76**